



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092601D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/09/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092601D**

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022 :**

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022, ci-joint en annexe. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092602D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092602D**

**Objet : Etat des décisions du bureau communautaire dans le cadre des délégations du conseil communautaire**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le bureau communautaire lors des séances du 04 juillet 2022 et du 02 septembre 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092603D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092603D**

**Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Riolois – Année 2021**

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

La Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendue, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Cinq dates de présentation du rapport d'activité devant les conseils municipaux ont été déterminé pour cette fin d'année.

**Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire de :**

- **Valider la présentation du rapport d'activités 2021 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Riolais.**
- **Prendre acte que le rapport d'activités 2021 de la Ccpr doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092604D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/09/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092604D**

**Objet : Adoption du contrat PACT 2**

Le Conseil départemental, a décidé de reconduire une quatrième génération de contrats, faisant suite au précédent contrat PACT. Par délibération en date du 2 novembre 2020, la communauté de communes du Pays Riolois s'est engagée pour une nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Saône.

La communauté de communes du Pays Riolois, territoire attractif en forte croissance démographique au regard des territoires voisins, caractérisé par un contexte socio-économique assez favorable (population jeune, revenus au-dessus de la moyenne nationale et départementale, taux d'activité supérieure à la moyenne nationale et régionale, ...) souhaite poursuivre sa politique globale de développement territorial (soutien au développement économique, habitat et logement, ...) tout en veillant à renforcer le lien social (service d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, vie associative,...), la qualité de vie, de l'environnement et l'identité du territoire (sentiers de randonnées, moulin de Fondremand, petit patrimoine,...), enjeux majeurs de cohésion territoriale.

La contractualisation proposée par le PACT2 permet de participer à l'aménagement et au développement du territoire en conciliant les priorités départementales et locales. Le contrat PACT est conclu pour une durée de 6 ans de 2020 à 2025.

Le plan d'action établi sur le territoire de la CCPR prévoit des interventions entrant dans le champ de 5 priorités départementales : les équipements sportifs structurants, les voies vertes, l'offre périscolaire, le tourisme et la culture. A cela viennent s'ajouter deux priorités locales : l'édification d'une halle destinée aux manifestations à Rioz et la rénovation écologique et extension de la salle culturelle de Cirey-les-Belleaux.

Les objectifs et les opérations retenus du contrat sont les suivants :

### **PRIORITES DEPARTEMENTALES DÉCLINÉES SOUS FORME DE SCHÉMAS**

#### **- Équipements sportifs structurants, les opérations retenues sont les suivantes :**

- **Réhabilitation du gymnase de Rioz**

Cette réfection vise à améliorer les conditions de pratiques sportives et l'accueil des clubs internes et externes à la CCPR.

- **Vestiaire de football féminin à Perrouse**

Création de vestiaires féminines et agrandissement des vestiaires de l'AS PERROUSE (320 licenciés/R2 niveau de l'équipe féminine) pour une mise aux normes des vestiaires du terrain de foot synthétique Jules Rimet à Perrouse.

- **Réhabilitation du bassin nautique de canoë-kayak de Voray-sur-l'Ognon en vue d'aménager un parcours slalom de niveau national classe 2**

L'opération projetée vise les objectifs suivants : la réhabilitation du bassin nautique (travaux et maîtrise d'œuvre) afin de permettre les entraînements et les compétitions de slalom de niveau national et la mise en place d'un système de régulation simple sur la passe à canoë.

- **Boulodrome couvert à Rioz**

Cette opération s'inscrit dans la lignée du schéma départemental des installations sportives.

#### **- Création d'une portion de voies verte - Rioz/Grandvelle**

L'objectif est de s'inscrire dans le schéma directeur départemental en réalisant une voie verte reliant Rioz à Grandvelle empruntant l'ancienne voie du tacot.

### **PRIORITES DEPARTEMENTALES DÉCLINÉES SOUS FORME DE CARTOGRAPHIES**

#### **- Offres périscolaires / dispositif petite enfance**

- **Extension périscolaire du pôle éducatif de Boul**

L'objectif de l'opération est de créer un nouveau bâtiment périscolaire, en complément du bâtiment actuel, afin d'augmenter les capacités d'accueil en particulier au moment de la pause méridienne.

La salle de restauration actuelle d'une surface utile de 80 m<sup>2</sup> pose des difficultés. L'objectif est de passer d'un bâtiment existant d'une surface totale de 150 m<sup>2</sup> à un nouvel ensemble de 420 m<sup>2</sup> afin de porter la capacité d'accueil à 150 enfants en restauration. Soit une extension de 270 m<sup>2</sup>. Le bâtiment actuel servira de salle d'activités périscolaire.

- **Salle multiactivités attenante au pôle éducatif de Boul**

L'opération consiste en un projet de construction de salle multi activités à Boul à proximité du pôle éducatif afin d'offrir un équipement aux scolaires et aux associations

- **Construction du périscolaire du pôle éducatif de Maizières**

La CCPR souhaite lancer un projet de construction d'un accueil périscolaire au sein d'un nouveau pôle éducatif à Maizières pour offrir une qualité de service à l'ensemble des élèves du territoire communautaire. Le projet consiste en un regroupement de l'ensemble des 160 élèves des 3 écoles de Grandvelle-et-le-Perrenot, Maizières et Recologne-lès-Rioz sur un même site avec un accueil périscolaire regroupé et dédié au sein du nouveau pôle éducatif.

#### **- Tourisme**

L'objectif est la mise en valeur économique et touristique du Moulin de Fondremand

#### **- Pack culturel**

L'objectif est de proposer des manifestations culturelles qui peuvent se traduire par des rencontres d'artistes, des spectacles, concerts, ou encore par une initiation à la pratique des arts.

## PRIORITÉS LOCALES

- **Edification d'une halle destinée aux manifestations et aux loisirs à Rioz**

Projet à destination de l'ensemble de la population intercommunale faisant le lien entre les équipements sportifs et culturels situés en point haut de la ville (centre socio-culturel, stade, DOJO) et les infrastructures situées à proximité du lac (école, collège, gymnase, piscine et city stade)

- **Rénovation écologique et extension de la salle culturelle de Cirey-les-Bellevaux avec un espace scène théâtrale**

La présente contractualisation est estimée en HT de la manière suivante :

- montant prévisionnel total des investissements : 6 740 248,00 €HT
- soutien financier total du Département : 1 877 175 €, dont
  - PACT 2 : 1 270 100 €
  - Financements sectoriels hors PACT 2 : 607 075 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'approuver le PACT2 tel que décrit et détaillé dans le tableau présenté en annexe ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce contrat**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :5-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092605D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 30/09/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092605D**

**Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie au budget principal**

La Communauté de communes a besoin de renouveler la ligne de trésorerie pour le pré-financement d'opérations d'investissement au budget principal (notamment pour la réhabilitation du gymnase de RIOZ, l'extension du périscolaire de BOULT), dans l'attente de l'encaissement des subventions. Il est proposé la souscription d'une ligne de trésorerie au budget principal auprès de la Banque Postale (115, rue de Sèvres 75 275 Paris Cedex 6).

**Les conditions de réalisation sont les suivantes :**

Montant : 1.000.000 €

Taux d'intérêt : taux fixe 1,76 %

(valeur le 16/09/2022)

Commission d'engagement : 1000 € soit 0,1%

Commissions de non utilisation : 1.500 € maxi : si non utilisée en totalité pendant la durée du contrat - Cette commission qui s'élève à 0,15% est payable trimestriellement soit 375€/trimestre maxi

Frais de dossier : néant

Montant minimum de tirage : 10 000 €

Durée : 1 an

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'autoriser la Présidente à signer ce contrat de ligne de trésorerie d'un million d'euros.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092606D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Affichage : 10/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNÉSÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092606D**

**Objet : Décision budgétaire modificative n°1 budget principal**

Le Vice-Président, Gilles MAINIER, rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires, il convient d'abonder les crédits de plusieurs opérations d'investissement pour la pose de stores et d'une porte au pôle éducatif à RIOZ.

De plus, suite à la réhabilitation du sol du gymnase à RIOZ, l'achat d'une nouvelle autolaveuse est nécessaire ; l'ancienne autolaveuse est transférée sur le pôle éducatif de PERROUSE.

Par ailleurs, à la suite d'une remarque de la préfecture, il convient de modifier le compte R001 à hauteur de 2 centimes.

Enfin en section de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer un virement au budget annexe SPANC à hauteur de 100€, pour le paiement d'une formation d'un agent suivie à l'ASCOMADE.

La modification des crédits du budget principal se résume ainsi :

Investissement

	Dépenses	Recettes
R001 - solde d'exécution d'investissement reporté		+0.02 €
Opération 1404- équipt matériel entretien de bâtiments 2188 - autres immo corporelles	12.000 €	
Opération 1417 - Pôle de PERROUSE 2188 - autres immo corporelles	-12.000 €	
Opération 1413 - Pôle de RIOZ (stores) 2135 - Installation.géné.agenc . aména cons	5.126,40 €	
Opération 1413 - Pôle de RIOZ (porte) 2181 - Installat° généré. agenc. divers	800 €	
Opération 1410 - Pôle de BOULT (stores) 2135 - Installation. généré. agenc . aména cons	8.640 €	
Opération 1418 - Pôle de VORAY (stores) 2135 - Installation. généré. agenc . aména cons	4.440 €	
Opération 2007 - Achat de véhicules 2182 - Matériel de transport	-19.006,38 €	
<b>TOTAL</b>	0.02 €	0.02 €

#### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
60631 - Fournitures d'entretien	-100 €	
67441 - Subv° aux SPIC, budgets annexes	100 €	
<b>TOTAL</b>	0 €	

#### Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092607D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Affichage : 10/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092607D**

**Objet : Décision budgétaire modificative n°1 budget SPANC**

Le Vice-Président rappelle qu'une agent a suivi une formation auprès de l'ASCOMADE, ainsi il convient d'ajouter des crédits au chapitre 011 à hauteur de 100€.

La modification des crédits du budget annexe SPANC en section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
6287 - Remboursement de Frais	100 €	
774 - subvention exceptionnelles		100 €
<b>TOTAL</b>	100 €	100 €



**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **de délibérer pour approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget SPANC et autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092608D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Affichage : 10/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ. Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNÉSÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092608D**

**Objet : Décision budgétaire modificative n°1 budget assainissement**

Le vice-président rappelle que des travaux ont été effectués pour le dévoiement des canalisations du nouveau COLRUYT à RIOZ. A la suite d'un conventionnement, celui-ci s'est engagé à participer aux travaux à hauteur de 21.390 €.

Un titre a été émis en septembre 2021.

Lors du 1er semestre 2022, Colruyt a demandé à ce que le titre de 2021 soit émis au nom de Colruyt immobilier. Ainsi la CCPR est contrainte d'annuler le titre de 2021.

Lors du budget supplémentaire, des crédits ont été ouverts sur l'opération, or le SGC n'a pas pu prendre en compte le mandat d'annulation puisqu'il était rattaché à l'opération 5013.

Ainsi, il convient d'inscrire des crédits au compte 13118-Autres subventions, sans opération à hauteur de 21.390 €.

La modification des crédits en section d'investissement du budget assainissement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
13118 - Autres subventions	21.390 €	
Opération 5013 - Renouvellement de réseaux EU 13118 - Autres subventions	-21.390 €	
<b>TOTAL</b>	0 €	

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget ASSAINISSEMENT et autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092609D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092609D**

**Objet : Convention financière CRTE**

Pour rappel, par délibération du 22 novembre 2021, le conseil communautaire a autorisé la présidente à signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le plan d'actions opérationnel a été signé le 23 décembre 2021.

Il convient maintenant de déterminer les engagements financiers pour l'engagement des actions au cours de l'année 2022. A ce titre, une convention financière annuelle doit être adoptée entre la CCPR et le Préfet du département de la Haute-Saône.

La convention annexée à cette délibération porte engagement financier de l'Etat concernant les actions énumérées dans la convention mais ne dispense pas la CCPR de déposer les demandes de subventions auprès de la préfecture.

Au titre de l'année 2022, six actions concrètes sont inscrites dans la convention financière :

- Le développement du télétravail

- La réalisation d'un site internet et d'une application
- La rénovation de la piscine de Rioz
- La rénovation du gymnase de Rioz
- Mise en place de la télégestion sur huit communes
- Vestiaire féminins de football de Perrouse

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'autoriser la Présidente à signer la convention financière avec le Préfet de Haute-Saône pour l'année 2022 ainsi que tous documents afférents à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092609D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022



**Communauté de Communes  
du Pays Riolois**

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE ANNEE 2022**

## **ENTRE**

Le Préfet du département de la Haute-Saône

d'une part,

## **ET**

La Communauté de communes du pays riolois, porteur du CRTE « Communauté de communes du pays riolois », représentée par Madame Nadine WANTZ, présidente

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

## Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Communauté de Communes  
du Pays Riolais**

**VU** le contrat de relance et de transition écologique «Communauté de communes du pays Riolais », signé le 23 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **.ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022**

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. La présente convention porte donc engagement financier de l'Etat sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées dont les fiches actions sont listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation stratégique	N° de l'action	Action	Maître d'ouvrage	Montant subventionnable HT	Montant subvention	Taux	Observation
Soutenir l'économie d proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique	1.2.5	Développement du télétravail.	CCPR	64 850,00 €	19 455,00 €	30,00 %	DSIL
Soutenir l'économie d proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique	1.2.5	Réalisation d'un site Internet et d'une application	CCPR	70 000,00 €	21 000,00 €	30,00 %	DSIL
Consolider les équipements culturels, sportifs	2.2.1.3	Rénovation de la piscine de Rioz	CCPR	388 357,75 €	155 343,40 €	40,00 %	DETR
Consolider les équipements culturels, sportifs	2.2.1.7	Réhabilitation du gymnase de Rioz	CCPR	330 000,00 €	132 000,00 €	40,00 %	DETR
Grantir la ressource en eau et en améliorer la gestion	3.1.2.1	Mise en place de la télégestion sur huit communes	CCPR	204 731,35 €	40 946,27 €	20,00 %	DETR
Consolider les équipements culturels, sportifs	2.2.1.3	Vestiaires féminins de football à Perrouse	PERROUSE	542 089,00 €	162 626,70 €	30,00 %	DETR

<b>MONTANT TOTAL DE SUBVENTIONS (DETR, DSIL)</b>	<b>531 370,67 €</b>
--	---------------------

**N.B. :** Ces montants et les taux correspondant sont mentionnés au regard d'un plan de financement prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement, notamment en fonction de l'ouverture des plis. En cas d'aléas de gestion, certains dossiers pourraient faire l'objet d'un glissement sur 2023.

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Communauté de Communes  
du Pays Riolais**

**ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Vesoul, le

La Présidente de la Communauté  
communes du pays Riolais

Le Préfet de la Haute-Saône

Nadine WANTZ

Michel VILBOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092610D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092610D**

**Objet : Reversement de la taxe d'aménagement – Délibération Ajournée**

Vu l'article 109 de la loi de finances 2022 ;

Vu l'article L331-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L331-2 du code de l'urbanisme qui prévoit le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement ;

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;

Les communes membres de la communauté de communes du Pays Riolois, perçoivent le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 ainsi qu'à l'article L331-2 du CGCT. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de

tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Le reversement se fait dans les conditions prévues par délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire.

La taxe d'aménagement est perçue dans l'objectif de financer les équipements publics à la fois de superstructures, c'est-à-dire les crèches, les écoles, les gymnases... et les équipements d'infrastructures donc les réseaux d'eau et d'assainissement, les voiries, l'éclairage public...

Le taux de reversement de 1% du produit est proposé. Le reversement concerne les montants encaissés à compter de 2022. Les conseils municipaux sont invités à délibérer dans le même sens que la CCPR pour établir un reversement à 1%.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **de valider le principe d'un reversement de la taxe d'aménagement, des communes vers l'EPCI, à hauteur de 1% du produit de la taxe d'aménagement.**

Au vu de la complexité du sujet, le partage de la taxe d'aménagement ne peut pas s'envisager dans la précipitation. La Présidente a décidé d'ajourner cette délibération et de la reporter à une date ultérieure. La question de la taxe d'aménagement sera abordée plus en profondeur lors d'une réflexion globale sur la fiscalité et dans le cadre de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092611D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ. Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092611D**

**Objet : Création de poste**

Suite au départ de la responsable du service ressources humaines, le conseil du 30 juin s'est prononcé sur la création d'un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines (GRH) de Rédacteur (catégorie B).

Afin d'ouvrir les possibilités de recrutement d'un agent titulaire de grade rédacteur principal (catégorie B également) ; il conviendrait d'ouvrir un poste correspondant.

Le Comité technique en date du 8 septembre dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Date d'effet	Poste à créer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
27/09/2022	Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur territorial principal	permanent	35. h	B

L'agent devra justifier de ce grade (occupé un poste sur ce grade / titulaire du concours de rédacteur principal ou réussite à l'examen professionnel correspondant).

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal compte tenu de l'expérience qui sera détenue par l'agent, soit une fourchette comprise entre les indices majorés 363 et 534.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **de créer le poste permanent de droit public ci-dessus**
- **de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092612D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ. Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092612D**

**Objet : Attribution d'une prime aux agents de droit privé**

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08 septembre 2022 ;

La Présidente propose à l'assemblée délibérante d'actualiser l'attribution de primes aux agents de droit privé (contrats SPIC, contrats PEC...) et d'en déterminer les critères d'attribution pour le versement de cette prime en fin d'année 2022.

Il est ainsi proposé les modalités suivantes :

Une prime annuelle pourra être versée en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

La prime sera déterminée en tenant compte des critères suivants :

- Disponibilité
- Ponctualité
- Esprit d'initiative

- Posture professionnelle / image de la collectivité renvoyée
- Qualité du travail fourni
- Autonomie
- Respect de l'organisation collective du travail
- Relationnel
- Sens du service public
- Prise en compte des besoins du service et des évolutions du métier
- Prise en compte de la responsabilité, sociétale, environnementale

Les plafonds annuels de la prime sont fixés comme suit, en fonction des missions et des niveaux de responsabilité :

Montants annuels maximum* de la prime selon les fonctions occupées	Montant susceptible d'être versé par rapport à la somme budgétisée par la collectivité
<b>Équivalents Attachés / Ingénieurs / Éducateurs de jeunes enfants / Infirmiers / Infirmiers en soins généraux</b>	
3 600 € - 6 390 €	Entre 0 et 100 %
<b>Équivalents Rédacteurs / Animateurs / Techniciens</b>	
1 995 € - 2 380 €	Entre 0 et 100 %
<b>Équivalents Adjointes administratifs / ATSEM / Auxiliaire de puériculture Adjointes d'animation / Agents de maîtrise / Adjointes techniques</b>	
1 200 € - 1 260 €	Entre 0 et 100 %

#### **Périodicité du versement de la prime :**

La prime annuelle est versée en une fois dans l'année sur la base de l'entretien professionnel correspondant à la période de référence.

#### **Modalités de versement :**

Le montant de la prime n'est pas proratisé en fonction du temps de travail. La période de référence est fixée du 1er septembre (N-1) au 31 août de l'année N (hors pour l'année 2022 pour laquelle la période de référence débute au 1er octobre 2021 compte tenu de l'entretien professionnel N-1 arrêtée au 30/09/21)

#### **Critères d'éligibilité :**

Être présent en totalité sur la période de référence et à la date du versement.

En cas de départ en retraite à la date du versement, une proratisation sera effectuée sur la période de référence

Sont exclus de la prime annuelle :

Ø Les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou ayant eu une absence injustifiée sur la période de référence

#### **Absentéisme :**

L'impact de toute absence d'un agent sera apprécié sur l'atteinte des résultats, à l'occasion de l'entretien professionnel annuel, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent.

#### **Exclusivité :**

Cette prime est exclue de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

### **Attribution :**

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un avenant aux contrats des agents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **d'attribuer au profit des contractuels de droit privé à temps complet ou non, sous réserve de l'avis de l'autorité territoriale, la prime annuelle dans les conditions indiquées ci-dessus**
- **de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092613D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ. Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092613D**

**Objet : Vente d'un terrain à la société Novatec, représentée par Monsieur Davis Mitrovic sur le parc d'activités 3R Rioz Nord-Ouest**

La Présidente propose de vendre à Monsieur David Mitrovic, représentant la société NOVATEC dont le siège social est situé au 8 route de Voray à Devecey, ou toute autre personne morale s'y substituant, un terrain d'une surface de 1203 m<sup>2</sup>, cadastré A777, situé sur le parc d'activités 3R Rioz Nord-Ouest.

Le prix du terrain est de 16 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 19 248 € HT (23 097,60TTC avec TVA à 20%). Le prix pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire mandate la Présidente pour la signature de l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092614D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092614D**

**Objet : Convention pour le découpage d'une parcelle sur le parc d'activités 3R de Boulot**  
**Délibération ajournée**

Deux porteurs de projet sont intéressés pour acquérir la parcelle AA143 :  
Maxime Chapuis, dirigeant de MDC Transport ;  
Vincent Caly et Christophe Yann, gérants de la société IDEABOIS

Ils souhaitent une division de la parcelle qui implique des frais supplémentaires.  
Pour être divisée, la parcelle d'une surface de 2933m<sup>2</sup>, située dans un périmètre ABF, est soumise à permis d'aménager, avec obligatoirement recours à un architecte car la surface est supérieure à 2500 m<sup>2</sup>.  
Le découpage de la parcelle implique également des frais de bornage

La division de la parcelle implique donc des frais pour le permis d'aménager et pour le bornage.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **d'autoriser la Présidente à signer la convention avec les porteurs de projet afin qu'ils prennent en charge les coûts supplémentaires liés à la division de la parcelle.**

M. Chapuis, représentant de la société MDC Transport s'étant désisté concernant ce projet de découpage de parcelle, la délibération est ajournée par la Présidente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092615D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNÉSÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092615D**

**Objet : Aide à l'immobilier touristique**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 1511-2 et suivants, articles R. 1511-1 et suivants ;

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

Vu les règlements régionaux d'aides aux hébergements touristiques structurants et d'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;

La Présidente explique que les projets de développement d'hébergements touristiques relèvent du champ de l'immobilier d'entreprise. Cette compétence est attribuée au bloc communal tel que prévu par l'article L1511-3 du CGCT.

La communauté de communes conventionne avec la Région pour l'immobilier d'entreprises et à ce titre peut intervenir dans le domaine touristique.

La Présidente précise que pour les projets éligibles le cofinancement préalable par la communauté de communes permet aux porteurs de projets de solliciter d'autres organismes publics (Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Haute-Saône, LEADER,...).

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **Conformément aux objectifs, aux critères d'éligibilité et à la procédure définis par les règlements d'aides de la Région** (excepté pour les meublés de tourisme pour lesquels la Région n'intervient pas, la communauté de communes attribue une aide sur le territoire) ;
- **D'attribuer 1 000€ par hébergement touristique avec un maximum d'aide de 2 000€ par projet, dans la limite du budget annuel alloué** et uniquement aux bénéficiaires listés par les règlements d'aides régionaux ;
- **Pour les hébergements touristiques suivants :**
  - **Meublés de tourisme**
  - **Chambres d'hôtes**
  - **Hôtels ou résidences de tourisme classés 3 étoiles minimum, y compris appart'hôtels ;**
  - **Création et requalification de campings et de parcs résidentiels de loisirs** dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
  - **Implantation d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles**, répondant à des conditions d'intégration paysagère, dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
  - **Implantation d'hébergements innovants (yourtes, roulotte, cabanes dans les arbres...)** dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
  - **Création d'aires de service et de stationnement pour camping-cars ;**
  - **Hébergements de groupes : gîtes d'étape et de séjour et structures d'hébergements de groupes**
- **D'autoriser la Présidente à signer** tout document relatif aux dossiers déposés et à tout document utile relatif à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention :1-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092616D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ. Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092616D**

**Objet : Convention attributive de subvention fonds friche – Moulin de Fondremand**

Lors de sa séance du 4 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé le principe de lancement d'une étude de faisabilité de travaux de réhabilitation du moulin de Fondremand.

Cette étude a été confiée au Bureau d'étude ACS en novembre 2021 avec pour objectifs de réaliser un état de l'existant (plans, étude hydraulique), étudier 3 scénarii : sécurisation et travaux hors d'eau hors d'air, aménagement d'un restaurant, aménagement d'un gîte, et de bâtir le programme de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle.

Un Comité de pilotage a été constitué pour suivre l'étude. Il s'est réuni le 21/12/2012 pour le lancement de la mission et le 17/03/2022 en vue de présenter le diagnostic de l'existant et de préciser le contenu des scénarii d'aménagement. Lors de ce comité de pilotage, le scénario d'aménagement d'un restaurant a été mis en avant. Il a également été convenu d'étudier un scénario d'aménagement d'un site à vocation culturelle.

L'ensemble de ces scénarii ont été présentés au stade faisabilité en comité de pilotage le 9 septembre 2022. La synthèse de scénarios est la suivante :

Scénario	Surface aménagée en m <sup>2</sup>	Nature des travaux	Montant opération € HT
<b>Scénario 1 : Mise hors d'eau – hors d'air</b> du moulin et remise en marche de la roue	0	Couverture et isolation, façade, menuiseries ext., remise en service ouvrages hydrauliques, aménagements extérieurs	483 000 €
<b>Scénario 2a : Établissement de restauration</b> sur la totalité du site	374	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 68 places + bar dans dépendance et terrasse 40 places, parking, voirie	1 086 000 €
<b>Scénario 2b : Établissement de restauration</b> sur le moulin et espace polyvalent communal sur la dépendance	374	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 68 places + terrasse 40 places et espace à vocation public dans dépendance avec buvette, parking, voirie	1 076 000 €
<b>Scénario 2c : Établissement de restauration</b> sur la totalité du site avec extension	419	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 96 places + bar dans dépendance et terrasse 40 places, parking, voirie	1 172 000 €
<b>Scénario 3a : Gîte de groupe</b> sur la totalité du site	379	Création gîte de groupe de 14 couchages + terrasse couverte et cuisine d'été dans la dépendance, parking, voirie	1 212 000 €
<b>Scénario 3b : Gîte de groupe</b> sur le moulin et espace polyvalent communal sur la dépendance	379	Création gîte de groupe de 14 couchages + dans le moulin et halle publique dans la dépendance + buvette, parking, voirie	1 091 000 €
<b>Scénario 4 : Espace à vocation culturelle</b> type résidence d'artiste sur la totalité du site	363	Aménagement atelier, lieu de vie et logement, espace d'exposition dans le moulin et halle d'exposition dans la dépendance + buvette, parking, voirie	915 000 €

Lors de sa séance du 9 septembre dernier, le comité de pilotage a retenu le scénario de base 2c avec une dépendance dédiée au stockage de matériel pour le restaurant.

En parallèle, la CCPR a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds friche – volet recyclage foncier sur la base du scénario de création d'un restaurant pour un montant total opération de 915 100 € HT.

La CCPR a été retenue comme lauréate sur le fonds friche 2022 sur la base de ce scénario, pour un montant de subvention de 400 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **Approuver le scénario retenu,**
- **Autoriser la Présidente à poursuivre les études de définition du programme de maîtrise d'œuvre sur la base du scénario de création d'un restaurant avec extension,**
- **Approuver la convention attributive du fonds friche dont le projet est joint au présent rapport.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention :4-contre :11).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092616D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022



## **CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION relative à la Réhabilitation du moulin de Fondremand**

Fonds friches – Volet recyclage foncier

Bourgogne Franche-Comté

Edition 2022

Entre les soussignés

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, dont le siège est situé [53 r de la Préfecture, 21000 DIJON](#)

ET

**Communauté de communes du Pays Riolais**, ci-après dénommé le « porteur de projet », **Etablissement Public de Coopération Intercommunale** dont le siège est situé Rue des Frères Lumière, ZA la Charrière, 70190 RIOZ, représentée par sa **Présidente, Nadine WANTZ** et dont le N°SIRET est le 24700070600066.

\* \* \* \* \*

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de l'urbanisme ;
- le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- le Plan Biodiversité annoncé en 2018 et fixant l'ambition portée par le Gouvernement en matière de sobriété foncière avec l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) ;
- la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » fixant un objectif national d'absence d'artificialisation nette des sols en 2050 ;
- le cadrage national relatif à la mise en œuvre de l'enveloppe « fonds friches – recyclage foncier » mis en ligne par le ministère de la transition écologique en février 2022
- l'appel à projets régional lancé en Bourgogne Franche-Comté le 15 février 2022 avec un dépôt des candidatures le 13 mai 2022
- le dossier de candidature déposé par le Porteur de projet le 13/05/2022 et le courrier d'engagement sur l'honneur en date du 13/05/2022 ;
- l'avis du comité régional du plan de relance en date du 29 juin 2022
- la décision du Préfet de Région de retenir ce projet comme lauréat ;

\* \* \* \* \*

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

## PRÉAMBULE FONDS FRICHES

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur ces friches. L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élève au total à 750 M€, dont 680 M€ consacrés au recyclage foncier pour des projets portant sur l'aménagement urbain, la revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.

Pour cette troisième édition, l'enveloppe de 91 M€ est entièrement territorialisée et pilotée par les Préfets de Région, à partir d'un cadrage et d'un calendrier nationaux. Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Il n'a donc pas vocation à se substituer aux financements existants mais à les compléter pour permettre la réalisation effective des projets.

L'enveloppe dédiée à ce fonds en 2022 en Bourgogne Franche-Comté s'élève à 3,7M€. Elle a été mobilisée à travers un appel à projet régional « Recyclage foncier des friches ».

En tout état de cause et afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022 et **un solde** de la subvention **d'ici fin 2024**.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet de **Réhabilitation du Moulin de Fondremand** ci-après dénommé **le projet** ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de **ce projet**, au titre des aides de France Relance.

## **ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU PROJET**

### **2.1. Caractéristiques du projet**

Moulin de Fondremand, rue du Moulin, 70190 FONDREMAND

Coordonnées : 47.47594510917195, 6.023879471067178

La Communauté de Communes du Pays Riolais est propriétaire du moulin de Fondremand depuis le 24 février 2014. L'origine du moulin remonte au XIème siècle, ancienne huilerie désaffectée avant 1831, le moulin à huile est converti en battoir à blé vers 1834 et agrandi avant 1860 mais cesse peu après toute activité faute d'énergie. Ce modeste moulin à huile est représentatif d'une activité artisanale aujourd'hui disparue mais il a été en état de fonctionner (production d'huile, de farine intégrale) jusqu'en 2018, date depuis laquelle il n'y a plus d'activité sur le site.

La propriété comprend :

- le bâtiment à usage d'huilerie-moulin
- le jardin attenant, dans lequel se trouve établie la batterie de bélier hydraulique conduisant l'eau de la commune de Fondremand et un regard en maçonnerie nécessaire au fonctionnement de ce bélier
- un cabanon
- une dépendance à usage d'abri couvert pour les voitures et un local de stockage.

L'objectif du projet est de donner une seconde vocation à ce bâtiment historique auquel les élus locaux et les habitants sont attachés. Le projet s'appuiera sur le potentiel touristique du territoire et du village de Fondremand pour proposer un restaurant et un lieu d'accueil de séminaires, fêtes et cérémonies.

Les travaux consisteront en une réhabilitation complète du site (toiture, isolation-peintures-cloisons, menuiseries intérieures et extérieures, sols, électricité, plomberie)

Le moulin de Fondremand étant protégé au titre des monuments historiques (inscrit à l'inventaire pour les façades, les toitures et le canal d'amenée depuis le 9 juillet 1997), le projet de réhabilitation tient compte de l'intérêt patrimonial et architectural du site.

Les études hydrauliques conduites dans le cadre de la définition du projet ont écarté la possibilité de valoriser l'énergie hydraulique pour de la revente ou de l'autoconsommation. Le projet prévoit donc de réhabiliter le seuil et la roue à des fins démonstratives et de mise aux normes.

A ce stade, le suivi du projet est assuré par un comité composé :

D'élus et techniciens de la CCPR,  
De la Région Bourgogne-Franche-Comté,  
De Destination 70,  
De l'Office de tourisme du Pays des 7 rivières,  
D'un Bureau d'étude spécialisé en AMO et programmation.

En particulier l'attribution de la subvention « fonds friches » doit permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet et donc la réalisation de :

- [0] m<sup>2</sup> de logements dont [0] m<sup>2</sup> de logements sociaux
- [323] m<sup>2</sup> d'activités économiques.

## **2.2. Délais de réalisation**

Le projet est au stade de [l'AVP].

La date de livraison du projet d'aménagement global est prévue en [Septembre 2024], et Les dépenses directement subventionnées par le fonds friches doivent être engagées en [Décembre 2022] et terminées en [Décembre 2024].

Le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération est compatible avec les délais imposés par le cadrage national « recyclage foncier des friches », qui doivent permettre d'engager juridiquement les dépenses subventionnées d'ici fin 2022 et de les solder d'ici fin 2024.

## **ARTICLE 3 – FINANCEMENT DU PROJET**

### **3.1. Calcul de la subvention**

Le coût global de l'opération s'élève à [915 100 €] hors taxes pour un total de recettes et de subventions de [105 575] euros hors taxes.

Le bilan prévisionnel d'opération présenté dans le dossier de candidature, avant intervention du fonds friche de France Relance, fait apparaître un déficit global d'opération qui s'élève à 709 525 €] euros.

Ce bilan prévisionnel d'opération est joint en annexe 1 à la présente convention.

### **3.2 Montant maximal de la subvention**

Au titre du fonds friches, **la subvention État destinée à réduire le déficit global d'opération s'élève à [400 000] euros au maximum.**

Cette subvention permettra de réaliser de façon prioritaire des dépenses relatives à l'action de recyclage foncier au sein de l'opération globale d'aménagement. Ces dépenses sont identifiées au paragraphe 3.3 suivant.

La subvention fond friches ne viendra en aucun cas diminuer d'autres subventions attribuées au bénéficiaire dans le cadre du projet.

Lors du solde de la subvention, cette dernière sera plafonnée au plus faible des 2 montants suivants :

- le total des dépenses visées au 3.3, réellement payées par le porteur de projet au moment de la demande de solde ;
- ou bien le déficit de l'opération, hors intervention du fonds friches, actualisé au moment de la demande de solde de la subvention.

À l'inverse, si le déficit prévisionnel de l'opération d'aménagement, actualisé au moment du solde de la subvention, est supérieur au montant prévisionnel indiqué à l'article 3.1, le montant de la subvention du fond friches ne pourra en aucun cas être révisé à la hausse.

### **3.3. Dépenses couvertes par la subvention**

La présente subvention porte sur le(s) poste(s) de dépense(s) prévisionnels suivant(s), issus du bilan global d'opération figurant en annexe 1, afin de permettre leur réalisation prioritaire au sein de l'opération d'aménagement :

	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
B1- Etudes pré-opérationnelles	40000 €	48000 €
C21- Travaux de réhabilitation du bâti existant	791000 €	949200 €
G2- Frais de communication, de commercialisation	5000 €	6000 €
C3- Honoraires sur travaux, frais de maîtrise d'œuvre	79100 €	94920 €
<b>TOTAL</b>	<b>915100 €</b>	<b>1098120 €</b>

**Ces postes de dépenses ne pourront en aucun cas faire également l'objet de financement par des crédits européens.**

Ces dépenses ne devront pas avoir été engagées par le porteur de projet avant la date de dépôt de sa demande de subvention au titre du **troisième** appel à projets régional « recyclage foncier des friches », soit le **13/05/2022**.



### **3.4. Modalités de versement de la subvention**

#### **3.4.1. Avance**

Une avance de subvention peut être versée sous réserve de la disponibilité des crédits, jusqu'à 30 % du montant total de la subvention visée à l'article 3.2 de la présente convention, et conformément à l'article 5 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissements. Le versement s'effectue sur demande du porteur de projet [déclaration dédiée] accompagnée d'un acte juridique justifiant le commencement d'exécution de réalisation du projet ou à défaut d'une déclaration sur l'honneur attestant du commencement d'exécution.

En l'absence de réalisation et de demande d'acompte dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la présente convention, l'avance sera remboursée.

#### **3.4.2. Acomptes**

La subvention sera ensuite versée par acomptes successifs au prorata de l'avancement des dépenses fléchées visées au 3.3, jusqu'à 80 % du montant de la subvention.

Les acomptes seront versés en fonction du pourcentage d'avancement des dépenses objets de la subvention, identifiées à l'article 3.3 : pour définir le montant de l'acompte, ce pourcentage est appliqué au montant maximal de subvention défini à l'art.3.2.

Les demandes d'acomptes seront accompagnées des justificatifs suivants : état récapitulatif des dépenses visées à l'article 3.3, en cohérence avec le bilan d'opération porté en annexe 1. faisant état des sommes payées par le porteur de projet et qui devra être visé par le responsable du projet et le cas échéant, le comptable public.

L'avance de subvention (le cas échéant) sera déduite de la première demande de paiement.

#### **3.4.3. Versement du solde**

La demande de solde sera présentée dès la fin d'exécution des dépenses visées au 3.3 et dans tous les cas **avant le 31 octobre 2024**.

Le solde de la subvention sera liquidé conformément à l'article 3.2 et versé, **après vérification du service fait**, sur présentation :

- d'un état récapitulatif définitif des dépenses réelles visées au 3.3, faisant état des sommes payées par le porteur de projet et qui devra être visé par le responsable du projet et le cas échéant, le comptable public,
- d'un rapport sur l'avancement de l'exécution de l'opération globale d'aménagement, si le projet n'est qu'une partie d'une opération plus vaste

- du bilan d'opération visé au 3.1. actualisé au moment de la demande de solde, incluant le montant du déficit d'opération actualisé (calculé à partir du bilan d'opérations actualisé hors subvention fonds friches).

Si le déficit actualisé au moment du solde, ou le total des sommes payées par le porteur de projet pour les dépenses visées à l'article 3.3 est inférieur au montant des acomptes déjà versés, le bénéficiaire s'engage à reverser à l'État le trop-perçu.

#### **3.4.4. Clôture de l'opération globale d'aménagement**

Dans le cas où le projet est inclus dans une opération plus vaste, le porteur de projet s'engage à informer l'État de la clôture de cette opération et à fournir les pièces permettant, le cas échéant, de recalculer la subvention définitive conformément à l'article 3.2 :

- décompte général et définitif du projet ;
- certificat d'achèvement du projet et un certificat de conformité des travaux] ;
- rapport d'exécution de l'action de recyclage foncier présentant le projet d'aménagement global et le détail de la programmation réalisée
- bilan définitif actualisé de l'opération au vu de l'exécution réelle, sur le même modèle que celui porté en annexe 1. [\[LISTE DES PIÈCES A AJUSTER selon la nature du MO\]](#)

A la clôture, le bénéficiaire s'engage à reverser à l'État, le cas échéant, le trop-perçu si le déficit constaté de l'opération d'aménagement hors intervention du fonds friches était inférieur à la subvention fonds friches précédemment versée.

En cas de déficit plus important au moment de la clôture de l'opération globale qu'au moment du solde de la subvention fonds friches, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre à une subvention supérieure à celle versée au moment du solde.

#### **3.5. Demandes de paiements**

Les demandes de versement d'acompte et de solde, accompagnées de toutes les pièces justificatives, seront transmises à la direction départementale des territoires de [Haute-Saône](#) qui assurera la vérification du service fait et transmettra la demande à la DREAL qui procédera au paiement.

La demande devra être adressée au format électronique à l'adresse suivante : [\[boite mail fonctionnelle DDT\]](#)

Le numéro de SIRET [24700070600066](#).

Les pièces justificatives seront adressées au format « pdf ».

Le courrier de demande portera les mentions suivantes :

- l'objet de la facturation ;

- la date ;
- le numéro de l'engagement juridique
- le montant de la subvention ;
- le numéro de l'acompte ;
- le taux d'avancement des dépenses subventionnables ;
- les montants déjà appelés lors des acomptes précédents ;
- le montant de l'acompte ou du solde sollicité et sa justification
- la certification de la dépense ;
- un état récapitulatif des factures objets de l'acompte ou du solde : [\[pour les collectivités ou les EP : cet état récapitulatif joint est daté et certifié exact par le comptable public assignataire des dépenses du porteur de projet et par son représentant.\]](#) Il porte la mention « service fait » et atteste que l'ensemble des dépenses présentées fait partie de la dépense subventionnable.

Si aucun acompte n'est demandé dans un délai de 2 ans à compter de la date de la signature de la convention, si les fonds sont utilisés à d'autres fins que celles faisant l'objet de la présente convention, si l'opération n'est pas réalisée conformément aux termes de l'article 2, ou si le bilan d'opération en fin d'opération laisse apparaître une non-compatibilité aux règles de co-financement par les aides européennes, l'État se réserve le droit de prononcer de plein droit la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 9.

Le cas échéant, le porteur de projet devra rembourser à l'État les sommes indûment perçues. Des titres de perceptions seront émis par les services compétents de l'État pour récupérer les sommes indûment versées.

### **3.6. Domiciliation des parties pour le suivi financier**

La domiciliation des parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse	Service administratif chargé du suivi des factures	
		Nom du service	N° téléphone / adresse électronique

DDT		XX	<u>xxx</u>
Porteur de projet	Communauté de communes du Pays Riolais	Services Techniques	<a href="mailto:Communaute-communes@cc-pays-riolais.fr">Communaute-communes@cc-pays-riolais.fr</a> 03 84 91 84 94

La subvention sera versée au bénéficiaire sur le compte suivant :

<p>Banque de France 1, Rue la Vrillière 75001 PARIS</p>	<p>TRESORERIE DE GRAY-AUTREY PL GENERAL BOICHUT 70100 GRAY</p>
<p>Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053</p>	
<p>RIB : 30001 00871 D7010000000 82 IBAN : FR81 3000 1008 71D7 0100 0000 082 BIC : BDFEFRPPCCT</p>	

A titre indicatif et non contractuel, pour l'État, la subvention sera imputée sur les crédits du programme BOP 0362 -TECO :

- Domaine fonctionnel : 0362-02
- code opération 03620207
- Code activité : 036202070002 (aménagement cœur de ville)

L'ordonnateur secondaire délégué est le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche – Comté.

Le comptable assignataire est Monsieur le Directeur des Finances Publiques du Doubs.

Le Service responsable est la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté (DREAL).

Ils sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

La transmission au porteur de projet d'une copie de la convention signée par l'État vaut notification du montant total de la subvention.

### **3.7. Échéancier prévisionnel**

L'échéancier prévisionnel et indicatif de versement de la subvention est le suivant :

Année	2022	2023	2024	Total
Montant de versement prévisionnel de la subvention (en €) au porteur de projet		120 000 €	280 000 €	400 000 €

### **ARTICLE 4 – DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa complète signature.

Elle demeure valide :

- jusqu'à la réception par l'État des pièces demandées à l'article 3.4.4 lors la clôture de l'opération, si le déficit constaté à la clôture de l'opération n'est pas inférieur à la subvention fonds friches obtenue ;
- le cas échéant, jusqu'au versement du trop perçu par le porteur de projet.

### **ARTICLE 5 – SUIVI DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

Le porteur de projet s'engage à informer régulièrement les services de l'État cités à l'article 3.6, de l'avancement du projet et à transmettre un bilan semestriel d'exécution. En particulier, l'État devra être informé de la tenue des comités de suivi (techniques et de pilotage) relatifs au projet, et pourra y participer.

### **ARTICLE 6 – PUBLICITÉ ET COMMUNICATION**

Le porteur de projet doit mentionner la participation financière de l'État au titre de France Relance à cette opération. Il devra en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.

Le logo de France Relance doit être affiché sur tous ces documents et en annonce des travaux (panneaux de chantiers en particulier). Pour ce faire, le porteur de projet utilisera le kit de communication mis à disposition sur <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>.

Le porteur de projet s'engage par ailleurs à associer les services de l'État cités à l'article 3.6 à l'organisation de toute manifestation publique de communication relative au projet.

Le logo de l'Union Européenne doit également être affiché sur l'ensemble des documents (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et en annonce des travaux (panneaux de chantiers en particulier).

## **ARTICLE 7 – MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

Toute modification substantielle portant sur les principales caractéristiques du projet défini dans l'article 2 de la convention – et notamment sur la programmation urbaine du projet, ses ambitions en matière d'exemplarité ou son calendrier - doit faire l'objet d'une information préalable à l'État.

Ces modifications feront l'objet d'un avenant à la présente convention, sous réserve qu'elles ne représentent pas un motif de résiliation de la convention par l'État (voir ci-dessous).

L'État se réserve le droit de prononcer de plein droit la résiliation de la convention en mettant en œuvre la procédure de reversement des sommes indûment perçues, dans les cas suivants :

1° Si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation, notamment en cas d'inexécution ou d'exécution partielle du programme décrit à l'article 2 ;

2° Si l'État a connaissance ou qu'il constate que le cumul des aides publiques de toute nature, directe ou indirecte, dépasse le montant des dépenses subventionnables ;

3° Si le bilan d'opération en fin d'opération laisse apparaître une non-compatibilité aux règles de co-financement par des aides européennes ;

4° Si les délais de réalisation prévus à l'article 2.2 ne sont pas respectés, notamment dans les cas suivants :

- en l'absence de demande d'acompte dûment justifiée dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la présente convention ;
- ou si les dépenses subventionnables décrites à l'article 3.3 n'ont pas été réalisées en totalité avant le 31 octobre 2024.

Le cas échéant, le porteur de projet devra rembourser à l'État les sommes indûment perçues et des titres de perceptions seront émis par les services compétents de l'État pour récupérer les dites sommes.

## **ARTICLE 8 – PIÈCE ANNEXE**

L'annexe financière (annexe 1) fait partie intégrante de la convention.

## **ARTICLE 9 – LITIGES**

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention et ne pouvant être résolu de manière amiable par les parties sous un délai de 3 mois suivant sa constatation, les parties se réservent le droit de saisir le tribunal administratif de DIJON.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à [XXX]., le

***Visa du Contrôleur Budgétaire régional***

***Pour l'État***

***Le Préfet de la région***

***Bourgogne Franche Comté***

***Pour [XXX]***

***[XXX]***







Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092617D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNÉSÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092617D**

**Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets (RPQS) 2021**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers, un Rapport sur le Prix et la qualité du Service public l'élimination des déchets (RPQS) doit être présenté et validé annuellement par la Communauté de communes (Voir rapport présenté en annexe au présent rapport).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité. Ce rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et de faire un bilan annuel du service.

Il sera communiqué à chaque Commune membre de la Communauté de communes et sera également mis à la disposition du public.

Les principaux indicateurs du RPQS 2021 sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES		
Indicateur	2020	2021
Nombre de levées de bacs OM	81766	80732
Nombre de levées de bacs TRI	96317	99365
Tonnages collectés en OM	1625	1619
Tonnage collectés en TRI	663	681
Moyenne du taux de refus en tri	18,71%	17,92%
Composteurs nouveaux mis en service	148	160
INDICATEURS FINANCIERS		
Indicateur	2020	2021
Montant de part fixe €	86,00 €	97,50 €
Montant de la levée bacs OM 120 litres	1,80 €	1,80 €
Montant de la levée bacs TRI 240 litres	1,88 €	1,88 €
Recettes de fonctionnement	948 298,46 €	1 043 369,04 €
Dépenses de fonctionnement	1 072 759,42 €	1 212 749,19 €
Recettes d'investissement	152 683,68 €	478 958,60 €
Dépenses d'investissement	43 257,50 €	378 659,11 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **d'approuver le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021 et d'autoriser la Présidente à notifier tous documents afférents.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,  
Nadine WANTZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092617D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022



**RAPPORT ANNUEL 2021**  
**Sur le prix et la qualité du service public**  
**D'élimination des déchets**

*L'environnement, ça nous concerne tous !*



## Table des matières

A.	SYNTHESE INTRODUCTIVE .....	1
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
1)	Le périmètre .....	2
2)	La population.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
a)	Les tournées et le calendrier de collecte .....	5
b)	Le personnel.....	8
c)	Les moyens techniques .....	8
4)	Les collectes OM et TRI en porte à porte .....	9
a)	Le nombre de bacs en service.....	9
b)	Nombre de bacs et tonnages collectés.....	10
c)	Evolution des tonnages collectés .....	11
d)	Caractérisations du TRI effectuées en 2021 .....	12
5)	La prévention des déchets .....	14
a)	Le contrôle de la qualité du tri.....	14
b)	La promotion du compostage.....	14
6)	La communication .....	15
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS .....	16
1)	Les tarifs du service .....	16
2)	Facture type.....	16
3)	Les dépenses de fonctionnement en 2021 .....	17
4)	Les recettes de fonctionnement en 2021 .....	17
5)	Les dépenses d'investissement en 2021 .....	17
6)	Les recettes d'investissement en 2021 .....	18
7)	Le coût global du service et son évolution.....	18
8)	Evolution du financement du service .....	19
9)	Synthèse financière 2021 .....	19

## A. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Sur le territoire de la CCPR, la Redevance Incitative (calculée pour sa part variable sur la présentation et le volume des bacs présentés) est utilisée pour le financement du service de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

L'année 2021 est marquée par une baisse des tonnages collectés en OM et une augmentation des tonnages collectés en TRI. Elle est également marquée par la mise en place de contrôles de qualité du TRI en pré-collecte.

## B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1) Le périmètre

La Communauté de Communes du Pays Riolois (CCPR) est constituée de 33 communes. Elle dispose de la compétence « collecte des déchets ménagers » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et exerce cette compétence en propre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La Superficie du territoire est de 292,10 km<sup>2</sup>.

Jusqu'à fin 2003, la CCPR adhérait à 4 syndicats de collectes des ordures ménagères :

- Le SIDOM de CUSSEY SUR L'OGNON (12 communes)
- Le SICTOM de VILLERSEXEL (4 communes)
- Le SICTOM de GRAY (3 communes)
- Le SICTOM du VAL DE SAONE (9 communes)

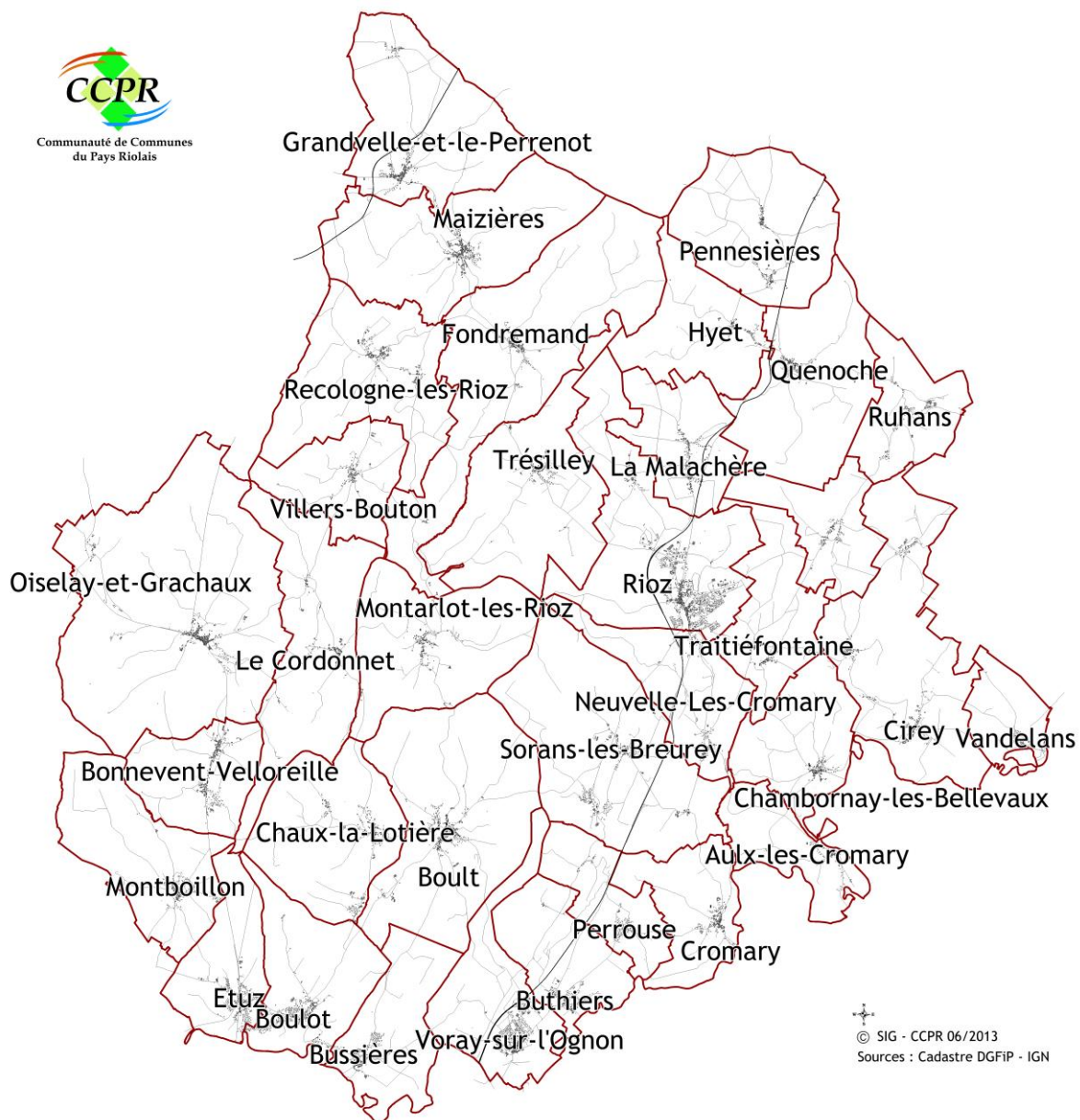
Au 31 décembre 2003, la CCPR s'est retirée du SIDOM de CUSSEY SUR L'OGNON et du SICTOM de VILLERSEXEL et a collecté, elle-même, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 les 16 communes issues de ces retraits.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, la CCPR s'est retirée du SICTOM de GRAY et a repris à partir de cette date la collecte sur les 3 communes issues de ce SICTOM.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la CCPR a pris en charge la collecte des 9 communes issues du SICTOM du VAL de SAONE.

La Communauté de Communes du Pays Riolois collecte la totalité des habitants de son territoire qui s'est vu agrandi des communes de GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, RECOLOGNE-LES-RIOZ (issues du SICTOM du VAL-DE-SAONE) et AULX-LES-CROMARY (issue du SICTOM de VILLERSEXEL) au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La Communauté de Communes du Pays Riolois adhère au SYTEVOM qui assure notamment le traitement des OM et du TRI, la collecte du verre en PAV et la gestion des déchèteries.



Carte des communes de la CCPR

## 2) La population

La Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 12818 habitants (recensement 2018).

La densité de population est de 43,9 hab/Km<sup>2</sup>. La Communauté de communes est qualifiée de « territoire rural avec bourg-centre ».

La démographie du territoire est en constante évolution comme le montre les données suivantes :

Année	Nbre de communes	Population
2021*	33	13 206*
2020*	33	13 093*
2019	33	12 954
2018	33	12 818
2017	33	12 701
2016	33	12 524
2015	33	12 366
2014	33	12 181
2013	33	11 974
2012	33	11 731
2011	33	11 518
2010	33	11 373
2009	33	11 164
2008	30	10 262
2007	28	9 514
2006	28	9 395
2005	28	8 654

(\*) : les populations des années N et N-1 sont des estimations réalisées par l'ADEME

## 3) L'organisation du service

Le service « Déchets » de la Communauté de Communes du Pays Riolois réalise en régie la collecte des Ordures Ménagères et du Tri sélectif en porte à porte sur l'ensemble de son territoire.

Depuis le 01 janvier 2018, **la collecte des OM** a lieu tous les 15 jours sur toutes les communes.

Une collecte spécifique « gros producteurs », avec le maintien d'une collecte hebdomadaire, a été mise en place à la suite de la dérogation préfectorale. Elle concerne 72 producteurs (les restaurants, le collège de Rioz, les Ehpad, les restaurations scolaires, ...). Les campings sont collectés 2 fois par semaine durant les périodes de forte affluence (juillet ; août).

**Une collecte sélective** des déchets ménagers recyclables est organisée sur toutes les communes de la CCPR. Cette collecte a lieu tous les 15 jours.



Les communes sont également équipées de Points d'Apports Volontaires (PAV) pour la collecte du verre, gérés par le SYTEVOM. Ils sont répartis sur toutes les communes au prorata de la population ainsi qu'à l'accès à deux déchetteries (RIOZ et BOULOT) gérées également par le SYTEVOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### a) Les tournées et le calendrier de collecte

Le territoire a été découpé de manière équilibré le nombre d'emplacement à collecter chaque jour :

LUNDI CIRCUIT 1
BUSSIERES
BOULOT (rue de la sablière)
ETUZ
GRACHAUX

LUNDI CIRCUIT 2
BOULOT
MONTBOILLON
BONNEVENT VELLOREILLE
OISELAY

MARDI CIRCUIT 1
BOULT
CHAUX LA LOTIERE
MONTARLOT LES RIOZ

MARDI CIRCUIT 2
FONDREMAND (Les roselières)
LE CORDONNET
VILLERS BOUTON
RECOLOGNES LES RIOZ
MAIZIERES
GRANDVELLE ET LE PERRENOT

MERCREDI CIRCUIT 1
VORAY SUR L'OGNON
BUTHIERS
PERROUSE

MERCREDI CIRCUIT 2
SORANS LES BREUREY
CROMARY
TRESILLEY
FONDREMAND

JEUDI CIRCUIT 1
RIOZ (partie 1)
TRAITIEFONTAINE
LA MALACHERE

JEUDI CIRCUIT 2
RIOZ (partie 2)
NEUVELLE (le Verjoulot)

VENDREDI CIRCUIT 1
AULX-LES-CROMARY
NEUVELLE/CROMARY sans verjoulot
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX
CIREY (sans marloz)
VANDELANS

VENDREDI CIRCUIT 2
MARLOZ
ANTHON
RUHANS
QUENOCHÉ
HYET
PENNESIERES

Le nombre d'emplacements collectés est en constante augmentation. Cette évolution correspond à des constructions neuves ou réhabilitation d'anciennes maisons et de nouvelles entreprises qui se sont installées sur le territoire de la CCPR.

Le nombre d'emplacements collectés en 2021 est de 6320, ainsi répartis par Commune :

<b>Commune</b>	<b>Emplacements dotés</b>
AULX-LES-CROMARY	80
BONNEVENT-VELLOREILLE	180
BOULOT	308
BOULT	320
BUSSIERES	199
BUTHIERS	156
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	90
CHAUX-LA-LOTIERE	226
CIREY	178
CORDONNET	65
CROMARY	120
ETUZ	349
FONDREMAND	121
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	161
HYET	55
LA MALACHERE	129
MAIZIERES	169
MONTARLOT-LES-RIOZ	129
MONTBOILLON	138
NEUVELLE-LES-CROMARY	199
OISELAY-ET-GRACHAUX	208
PENNESIERES	99
PERROUSE	135
QUENOCHÉ	105
RECOLOGNE-LES-RIOZ	122
RIOZ	1231
RUHANS	71
SORANS-LES-BREUREY	188
TRAITIEFONTAINE	72
TRESILLEY	131
VANDELANS	57
VILLERS-BOUTON	81
VORAY-SUR-L'OGNON	448
<b>TOTAL</b>	<b>6320</b>

Collecte des bacs d'ordures ménagères  
2 semaines de suite, la dernière semaine  
de décembre et la première de janvier



Communauté de Communes  
du Pays Riolois

**SEMAINES IMPAIRES** Collecte des bacs d'ordures ménagères

**SEMAINES PAIRES** Collecte des bacs de tri

**JE TRIE** EMBALLAGES EN VERRE  
Pots, bocaux & bouteilles en verre

**JE JETTE** LE RESTE DES DÉCHETS, DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES  
Couches, mouchoirs, brosses à dents, coton tige, vaisselle jetable...

**recycle** L'empêchez mes déchets de finir dans les autres !  
Lorsque les emballages sont marqués les uns dans les autres, la séparation au centre de tri est impossible. Il vous suffit de déposer vos emballages en vrac dans votre bac de tri.

NE VOULEZ PAS ÊTRE DISTINGUÉ PAR VOS GAMBES PÉQUÈTES ? COMPOSTAGE, DÉGÂTTÉRIEUSE OU ENCRE/RESSOURCES ?

**JE TRIE, TU TRIS, ON TRAIT**



www.siteo.com

CCPR  
Service ordures ménagères  
Parc d'activités 3R Rioz Nord-Est  
Maison communautaire  
Rue des frères Lumière  
70190 Rioz  
Tel : 03 84 91 91 44  
serviceom@cc-pays-riolois.fr

## CALENDRIER DE COLLECTE 2021

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1	VENREDI	1	LUNDI	1	LUNDI	1	JEUDI	1	SAMEDI	1	MARDI
2	SAMEDI	2	MARDI	2	MARDI	2	VENREDI	2	DIMANCHE	2	MERCREDI
3	DIMANCHE	3	MERCREDI	3	MERCREDI	3	SAMEDI	3	LUNDI	3	JEUDI
4	LUNDI	4	JEUDI	4	JEUDI	4	DIMANCHE	4	MARDI	4	VENREDI
5	MARDI	5	VENREDI	5	VENREDI	5	LUNDI	5	MERCREDI	5	SAMEDI
6	MERCREDI	6	SAMEDI	6	SAMEDI	6	DIMANCHE	6	LUNDI	6	DIMANCHE
7	JEUDI	7	DIMANCHE	7	DIMANCHE	7	MARDI	7	MERCREDI	7	LUNDI
8	VENREDI	8	LUNDI	8	LUNDI	8	JEUDI	8	SAMEDI	8	MARDI
9	SAMEDI	9	MARDI	9	MARDI	9	VENREDI	9	DIMANCHE	9	MERCREDI
10	DIMANCHE	10	MERCREDI	10	MERCREDI	10	LUNDI	10	LUNDI	10	LUNDI
11	LUNDI	11	JEUDI	11	JEUDI	11	DIMANCHE	11	MARDI	11	MERCREDI
12	MARDI	12	VENREDI	12	VENREDI	12	LUNDI	12	MERCREDI	12	SAMEDI
13	MERCREDI	13	SAMEDI	13	SAMEDI	13	DIMANCHE	13	LUNDI	13	DIMANCHE
14	JEUDI	14	DIMANCHE	14	DIMANCHE	14	MARDI	14	VENREDI	14	LUNDI
15	VENREDI	15	LUNDI	15	LUNDI	15	MERCREDI	15	SAMEDI	15	MARDI
16	SAMEDI	16	MARDI	16	MARDI	16	JEUDI	16	DIMANCHE	16	VENREDI
17	DIMANCHE	17	MERCREDI	17	MERCREDI	17	VENREDI	17	LUNDI	17	LUNDI
18	LUNDI	18	JEUDI	18	JEUDI	18	DIMANCHE	18	MARDI	18	MERCREDI
19	MARDI	19	VENREDI	19	VENREDI	19	LUNDI	19	MERCREDI	19	SAMEDI
20	MERCREDI	20	SAMEDI	20	SAMEDI	20	DIMANCHE	20	LUNDI	20	DIMANCHE
21	JEUDI	21	DIMANCHE	21	DIMANCHE	21	MARDI	21	VENREDI	21	LUNDI
22	VENREDI	22	LUNDI	22	LUNDI	22	MERCREDI	22	SAMEDI	22	MARDI
23	SAMEDI	23	MARDI	23	MARDI	23	JEUDI	23	DIMANCHE	23	MERCREDI
24	DIMANCHE	24	MERCREDI	24	MERCREDI	24	LUNDI	24	LUNDI	24	LUNDI
25	LUNDI	25	JEUDI	25	JEUDI	25	MARDI	25	MERCREDI	25	SAMEDI
26	MARDI	26	VENREDI	26	VENREDI	26	VENREDI	26	LUNDI	26	SAMEDI
27	MERCREDI	27	SAMEDI	27	SAMEDI	27	DIMANCHE	27	JEUDI	27	DIMANCHE
28	JEUDI	28	DIMANCHE	28	DIMANCHE	28	MARDI	28	VENREDI	28	LUNDI
29	VENREDI	29	LUNDI	29	LUNDI	29	MERCREDI	29	SAMEDI	29	MARDI
30	SAMEDI	30	MARDI	30	MARDI	30	JEUDI	30	DIMANCHE	30	VENREDI
31	DIMANCHE	31	DIMANCHE	31	MERCREDI	31	VENREDI	31	LUNDI	31	MERCREDI



Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et pensez à les rentrer une fois collectés

- Bussières / Bonnevent-Velloreille / Boulot / Etuz/Montboillon / Oiselay-et-Grachaux
- Boulot/Chaux-la-Lotière/Grandvelle-et-le-Perrenot/Le Condonnet / Maizières/Montarlot-les-Rioz / Recologne-les-Rioz / Villers-Bouton
- Butthiers / Cromary / Fondremand / Perrouse / Sorans-les-Breurey / Trésilly / Voray-sur-L'Ognon
- La Malachère / Le Verjoulot / Rioz (Les Fontenis)/Traitiéfontaine
- Aux-les-Cromary/Anthon /Chambornay-les-Bellevaux / Cirey-les-Bellevaux/ Hyet / Neuville-les-Cromary / Quochoe / Pennesières / Ruhans / Vandelans

Collecte des bacs d'ordures ménagères

Collecte des bacs de tri

**LE TRI se SIMPLIFIE !**  
TOUS LES EMBALLAGES dans le même bac

**JE TRIE** EMBALLAGES EN PLASTIQUE, METAL, PAPER-CARTON  
EN VRAC

TOUS LES EMBALLAGES EN VRAC DANS VOTRE BAC DE TRI !

CCPR  
Service ordures ménagères  
Parc d'activités 3R Rioz Nord-Est  
Maison communautaire  
Rue des frères Lumière  
70190 Rioz  
Tel : 03 84 91 91 44  
serviceom@cc-pays-riolois.fr

CCPR  
Service ordures ménagères  
Parc d'activités 3R Rioz Nord-Est  
Maison communautaire  
Rue des frères Lumière  
70190 Rioz  
Tel : 03 84 91 91 44  
serviceom@cc-pays-riolois.fr

## CALENDRIER DE COLLECTE 2021

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	JEUDI	1	DIMANCHE	1	MERCREDI	1	VENREDI	1	LUNDI	1	MERCREDI
2	VENREDI	2	LUNDI	2	JEUDI	2	JEUDI	2	MARDI	2	JEUDI
3	SAMEDI	3	MARDI	3	MERCREDI	3	VENREDI	3	DIMANCHE	3	VENREDI
4	DIMANCHE	4	MERCREDI	4	MERCREDI	4	LUNDI	4	LUNDI	4	SAMEDI
5	LUNDI	5	LUNDI	5	SAMEDI	5	MARDI	5	MERCREDI	5	DIMANCHE
6	MARDI	6	MERCREDI	6	VENREDI	6	MERCREDI	6	VENREDI	6	LUNDI
7	MERCREDI	7	JEUDI	7	DIMANCHE	7	JEUDI	7	LUNDI	7	MARDI
8	JEUDI	8	DIMANCHE	8	LUNDI	8	VENREDI	8	MARDI	8	MERCREDI
9	VENREDI	9	LUNDI	9	MARDI	9	LUNDI	9	MERCREDI	9	JEUDI
10	SAMEDI	10	MARDI	10	JEUDI	10	DIMANCHE	10	DIMANCHE	10	VENREDI
11	DIMANCHE	11	MERCREDI	11	SAMEDI	11	JEUDI	11	LUNDI	11	SAMEDI
12	LUNDI	12	JEUDI	12	DIMANCHE	12	MARDI	12	MERCREDI	12	DIMANCHE
13	MARDI	13	VENREDI	13	LUNDI	13	VENREDI	13	SAMEDI	13	LUNDI
14	MERCREDI	14	SAMEDI	14	DIMANCHE	14	JEUDI	14	SAMEDI	14	MARDI
15	JEUDI	15	DIMANCHE	15	MARDI	15	VENREDI	15	LUNDI	15	MERCREDI
16	VENREDI	16	LUNDI	16	MERCREDI	16	JEUDI	16	MARDI	16	JEUDI
17	SAMEDI	17	MARDI	17	JEUDI	17	DIMANCHE	17	VENREDI	17	VENREDI
18	DIMANCHE	18	MERCREDI	18	VENREDI	18	LUNDI	18	MERCREDI	18	SAMEDI
19	LUNDI	19	JEUDI	19	SAMEDI	19	MARDI	19	LUNDI	19	DIMANCHE
20	MARDI	20	VENREDI	20	DIMANCHE	20	VENREDI	20	VENREDI	20	LUNDI
21	MERCREDI	21	SAMEDI	21	LUNDI	21	LUNDI	21	SAMEDI	21	MARDI
22	JEUDI	22	DIMANCHE	22	MARDI	22	MERCREDI	22	DIMANCHE	22	MERCREDI
23	VENREDI	23	LUNDI	23	JEUDI	23	JEUDI	23	MARDI	23	JEUDI
24	SAMEDI	24	MARDI	24	MERCREDI	24	DIMANCHE	24	VENREDI	24	SAMEDI
25	DIMANCHE	25	MERCREDI	25	VENREDI	25	LUNDI	25	LUNDI	25	F
26	LUNDI	26	JEUDI	26	SAMEDI	26	MARDI	26	MERCREDI	26	DIMANCHE
27	MARDI	27	VENREDI	27	DIMANCHE	27	VENREDI	27	VENREDI	27	LUNDI
28	MERCREDI	28	LUNDI	28	MARDI	28	JEUDI	28	SAMEDI	28	MARDI
29	JEUDI	29	MERCREDI	29	VENREDI	29	MERCREDI	29	LUNDI	29	MERCREDI
30	VENREDI	30	LUNDI	30	MARDI	30	JEUDI	30	MARDI	30	JEUDI
31	SAMEDI	31	MARDI	31	JEUDI	31	DIMANCHE	31	DIMANCHE	31	VENREDI



Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et pensez à les rentrer une fois collectés

- Bussières / Bonnevent-Velloreille / Boulot / Etuz/Montboillon / Oiselay-et-Grachaux
- Boulot/Chaux-la-Lotière/Grandvelle-et-le-Perrenot/Le Condonnet / Maizières/Montarlot-les-Rioz / Recologne-les-Rioz / Villers-Bouton
- Butthiers / Cromary / Fondremand / Perrouse / Sorans-les-Breurey / Trésilly / Voray-sur-L'Ognon
- La Malachère / Le Verjoulot / Rioz (Les Fontenis)/Traitiéfontaine
- Aux-les-Cromary/Anthon /Chambornay-les-Bellevaux / Cirey-les-Bellevaux/ Hyet / Neuville-les-Cromary / Quochoe / Pennesières / Ruhans / Vandelans

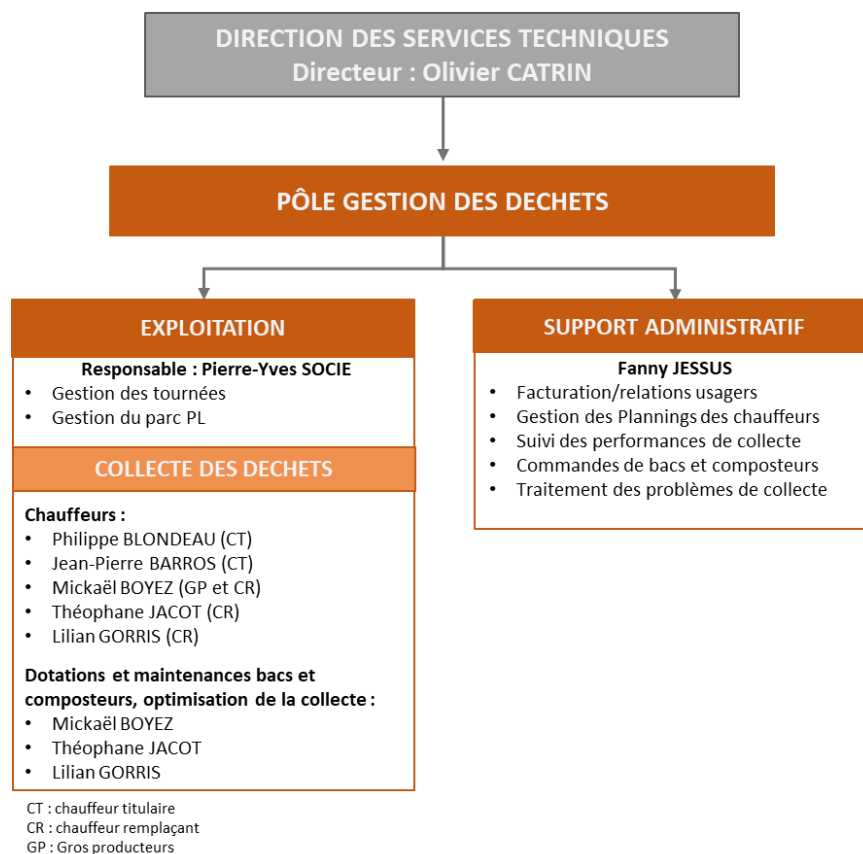
## b) Le personnel

En 2021, le service gestion des déchets est composé d'un chef de service (fonction assumée par le DST), d'une gestionnaire de service, de 2 chauffeurs titulaires et de 3 chauffeurs remplaçants.

En plus de leurs missions de collecte, les chauffeurs sont amenés ponctuellement à exercer les tâches suivantes :

- Mission d'ambassadeurs du tri (contrôle en précollecte)
- Maintenance et entretien sur les véhicules,
- Maintenance et livraisons de conteneurs,
- Mise à disposition de composteurs.

### Organigramme du personnel du service gestion et prévention des déchets (2021)



## c) Les moyens techniques

La collecte des déchets ménagers est effectuée à l'aide de :

- 3 camions bennes équipées de pinces à préhension latérale (deux camions affectés à la collecte journalière et un camion affecté à la tournée « gros producteurs » du mercredi matin des semaines paires et utilisable en cas de panne),

- 1 local technique, utilisé pour le garage des véhicules et le stockage des bacs, composteurs...
- 1 aire de lavage et d'entretien des camions,
- 1 véhicule utilitaire + remorque pour la maintenance des bacs.

#### 4) Les collectes OM et TRI en porte à porte

##### a) Le nombre de bacs en service

En 2021 Le territoire est doté de 6 313 bacs OM et 6 270 bacs de TRI, soit 12 583 bacs au total (en augmentation par rapport à 2020 : 11 861 bacs).

Les bacs d'OM sont très majoritairement des bacs de 120l et de 240l aussi bien en OM qu'en TRI.

Ventilation du nombre de bacs OM et TRI par commune :

Commune	Bacs OM	Bacs TRI	TOTAL
AULX-LES-CROMARY	73	74	147
BONNEVENT-VELLOREILLE	169	170	339
BOULOT	292	293	585
BOULT	318	319	637
BUSSIERES	187	185	372
BUTHIERS	150	149	299
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	86	86	172
CHAUX-LA-LOTIERE	223	216	439
CIREY	169	162	331
CORDONNET	64	65	129
CROMARY	121	121	242
ETUZ	389	386	775
FONDREMAND	121	117	238
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	156	154	310
HYET	53	53	106
LA MALACHERE	122	121	243
MAIZIERES	155	154	309
MONTARLOT-LES-RIOZ	123	124	247
MONTBOILLON	131	131	262
NEUVELLE-LES-CROMARY	190	194	384
OISELAY-ET-GRACHAUX	191	189	380
PENNESIERES	97	97	194
PERROUSE	143	143	286
QUENOCHÉ	102	100	202
RECOLOGNE-LES-RIOZ	115	113	228
RIOZ	1353	1355	2708
RUHANS	68	67	135
SORANS-LES-BREUREY	181	180	361
TRAITIEFONTAINE	73	71	144
TRESILLEY	123	121	244
VANDELANS	55	54	109
VILLERS-BOUTON	80	80	160
VORAY-SUR-L'OGNON	440	426	866
<b>Total général</b>	<b>6313</b>	<b>6270</b>	<b>12583</b>

## b) Nombre de levées de bacs et tonnages collectés

Avec 80 372 levées de bacs en OM et 99365 bacs en TRI, le nombre de de bacs levés en TRI en augmentation par rapport à 2020 (96317), et en baisse sur les OM (81 766 en 2020).

	BACS LEVES OM	BACS LEVES TRI
JANVIER	5543	7899
FEVRIER	6427	7834
MARS	8334	7818
AVRIL	7001	7365
MAI	6181	8879
JUIN	6715	9935
JUILLET	6672	9590
AOÛT	7802	7813
SEPTEMBRE	8064	8035
OCTOBRE	6625	7786
NOVEMBRE	5723	7010
DÉCEMBRE	5285	9401
TOTAL	80372	99365

Nombre de bacs levés par flux en 2021

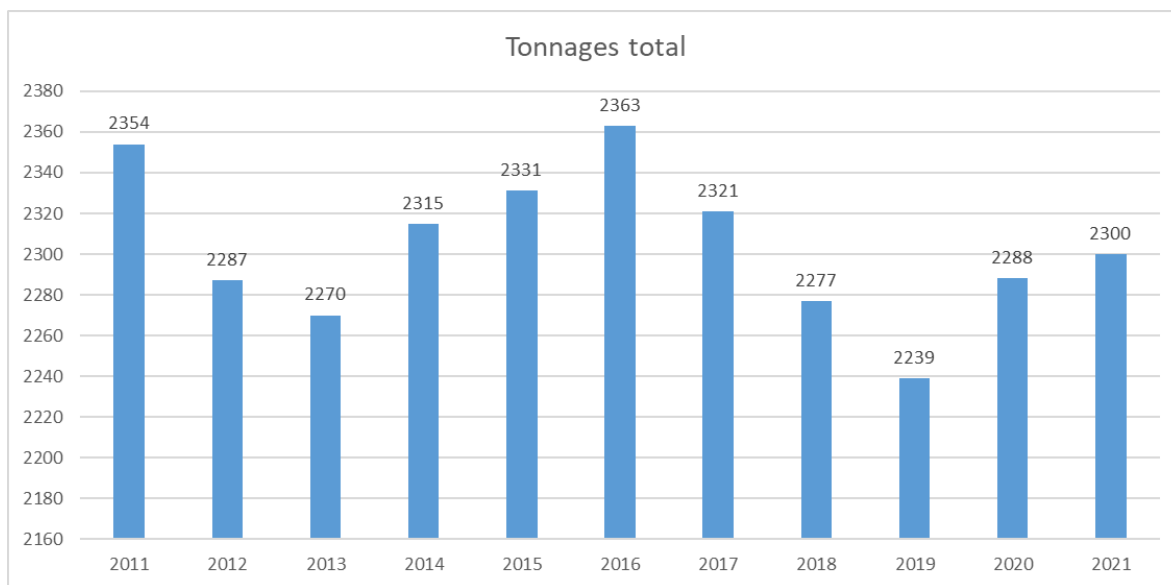
Les tonnages collectés en OM sont en très légère diminution par rapport à 2020 (1621 en 2021 contre 1624 tonnes en 2020). En revanche, les tonnages en TRI augmentent significativement (710 tonnes en 2021 contre 663 tonnes en 2020).

	TONNAGES OM	TONNAGES TRI
JANVIER	119,36	58,56
FEVRIER	125,02	54,04
MARS	162,26	53,44
AVRIL	146,52	51,7
MAI	126,76	60,16
JUIN	127,28	65,86
JUILLET	131,8	67,18
AOÛT	151,74	53,12
SEPTEMBRE	153,42	55,32
OCTOBRE	128,08	54,9
NOVEMBRE	122,3	63,8
DÉCEMBRE	126,34	71,52
TOTAL	1620,88	709,6

Tonnages collectés par flux en 2021

### c) Evolution des tonnages collectés

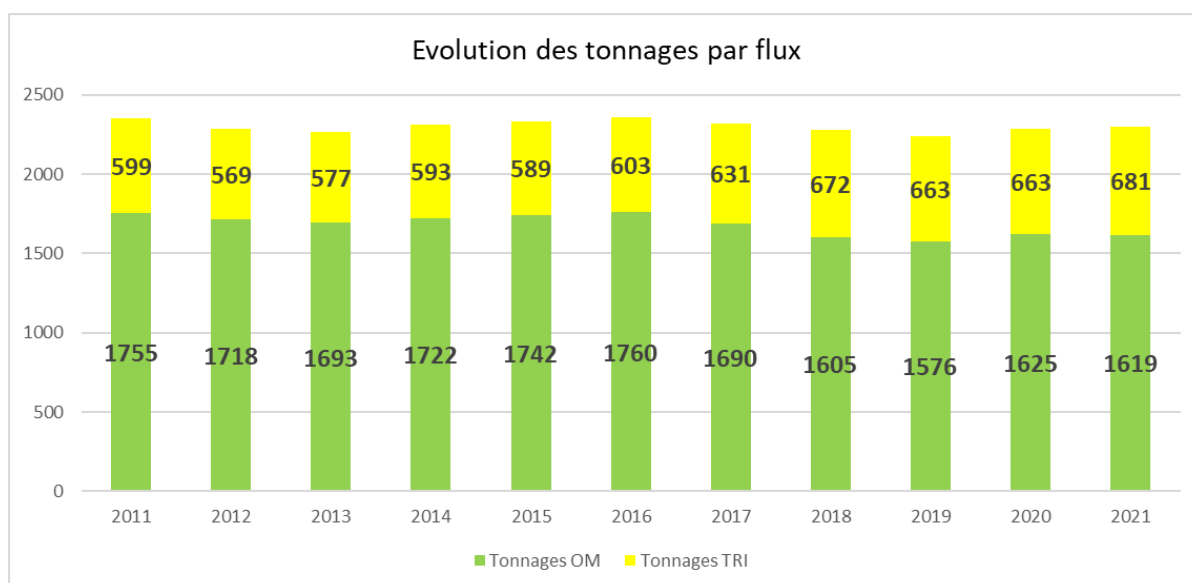
Le tonnage global collecté sur l'ensemble des 2 flux continue à augmenter en 2021 de + 12 tonnes par rapport à 2020.



Evolution des tonnages sur l'ensemble des 2 flux

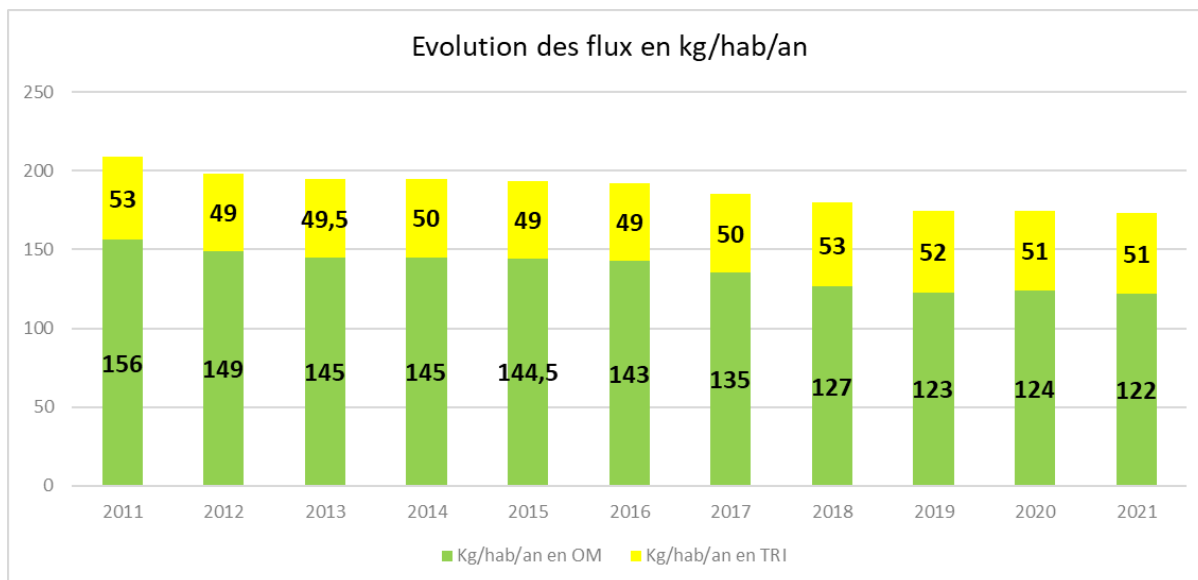
Cette évolution peut s'expliquer par le contexte sanitaire et les périodes de confinement opérées en 2021.

Cependant, la tendance de fond est une diminution des tonnages en OM depuis 2016, aussi bien en tonnage qu'en Kg/hab, et ce malgré une augmentation constante de la population (de l'ordre de +200 à +300 habitants par an). Le ratio de production d'OM est à 122 kg/hab sur la CCPR, contre 133 kg/hab au niveau du SYTEVOM, 219 kg/hab en France et 165 kg/hab en Région BFC)



Evolution des tonnages par flux

Le tonnage de recyclables collectés en 2021 est en augmentation par rapport à 2020 (+18 Tonnes). Le poids de recyclable produit par habitant est de 51,3 kg/hab. Il est stable par rapport à 2020, mais reste perfectible par rapport à l'ensemble des adhérents du SYTEVOM (69,6 kg/hab). Il est malgré tout dans la moyenne des performances observées en France et sur la région (moyenne France à 52 kg/Hab, moyenne BFC à 51,5 kg/Hab, source fichier évolution de l'ADEME 2021).



Evolution du poids de déchets produits par habitant et par flux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Tonnages OM</b>	1755	1718	1693	1722	1742	1760	1690	1605	1576	1625	1619
<b>Tonnages TRI</b>	599	569	577	593	589	603	631	672	663	663	681
<b>Tonnage total OM+TRI</b>	2354	2287	2270	2315	2331	2363	2321	2277	2239	2288	2300
<b>Population</b>	11279	11454	11668	11825	12056	12304	12504	12677	12830	13107	13266
<b>Kg/hab/an en OM</b>	156	149	145	145	144,5	143	135	127	123	124	122
<b>Kg/hab/an en TRI</b>	53	49	49,5	50	49	49	50	53	52	51	51
<b>Tonnages VERRE</b>	433	440	450	472	482	496	522	522	538	558	586
<b>Kg/hab/an en verre</b>	38,4	38,4	38,6	39,9	40	40	42	41	41	42,1	44,2

Données de base sur l'évolution des tonnages par flux

#### d) Caractérisations du TRI effectuées en 2021

Le SYTEVOM conduit un programme annuel de caractérisation des collectes en TRI.

Les caractérisations permettent de quantifier la part de chaque matière dans le flux du TRI :

- Carton (EMR),
- Papier Journaux (JRM + GM),
- Tetrabrick,
- Acier,
- Alu,
- Bouteilles plastiques, pet clair, pet foncé, PEHD,
- Pots, barquettes,
- Films,



de quantifier et qualifier les erreurs de tri :

- Objets plastiques,
- Imbriqués camions,
- Imbriqués usagers,
- Verre,
- Refus vrais + fines,

et de quantifier les produits appelés en extension de consignes de collecte du tri :

- Pots, Barquettes non recyclables,
- Pots, Barquettes < 6cm,
- Sacs plastiques non recyclables avec/sans alu,

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le taux de refus moyen annuel est en diminution avec 17,92% :

Suivi des caractérisations 2020-2021			
Prélèvement 2020	Refus %	Prélèvement 2021	Refus %
Janvier (1)	17,46%	Janvier (1)	23,93%
Janvier (2)	17,53%	Janvier (2)	14,86%
Juin (1)	20,78%	Février (1)	19,32%
Juin (2)	25,25%	Février (2)	8,56%
Juillet (1)	14,96%	Mars (1)	20,85%
Juillet (2)	11,16%	Mars (2)	9,66%
Juillet (1)	25,39%	Juillet (1)	21,31%
Juillet (2)	19,09%	Juillet (2)	8,65%
Août (1)	19,92%	Octobre (1)	7,11%
Août (2)	21,46%	Octobre (2)	18,77%
Novembre (1)	16,38%	Novembre (1)	30,30%
Novembre (2)	15,14%	Novembre (2)	31,76%
Moyenne à l'année	18,71%	Moyenne de l'année	17,92%

Résultats des caractérisations de 2020 et 2021

Les refus vrais, c'est-à-dire, les OM, sacs et emballages non vidés de tout contenu, contribuent fortement à ce taux de refus.

Les imbriqués usager (écrasement de différentes matières recyclables non dissociables ex : une bouteille plastique dans une boîte de conserve aluminium) sont fréquemment rencontrés et contribuent à 3,64% des refus en moyenne sur l'année (en diminution par rapport à 2020).



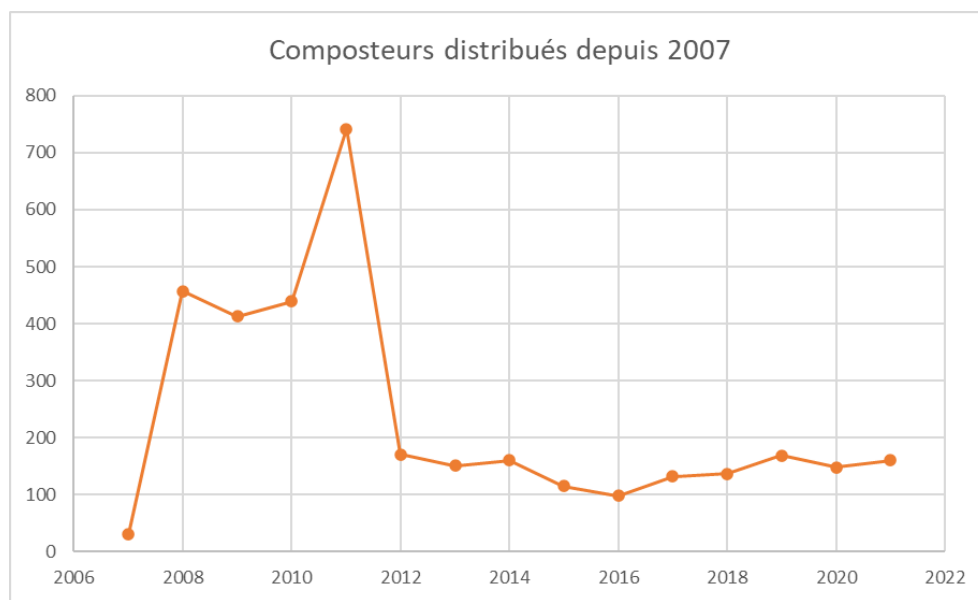
## 5) La prévention des déchets

### a) Le contrôle de la qualité du tri

En 2021, la CCPR a mis en place 2 campagnes de contrôle de la qualité du Tri en pré-collecte à titre d'essai. 256 bacs ont été contrôlés avec des contrôles ciblés sur des emplacements ayant fait objet de signalements d'erreurs de tri récurrentes par les chauffeurs de collecte. 40% des bacs contrôlés ont été refusés à la collecte et ont fait l'objet d'une distribution de fiches pédagogiques indiquant les erreurs relevées par les agents en charge du contrôle.

### b) La promotion du compostage

La CCPR procède annuellement à des commandes de composteurs auprès du SYTEVOM. En 2021, 160 nouveaux composteurs ont été mis en circulation.



Evolution des dotations en composteurs sur le territoire de la CCPR



Depuis la mise en place de la campagne pour promouvoir le compostage à domicile en 2007, 3523 composteurs ont été distribués.

Après plusieurs années de forte activité quant à la mise à disposition gratuite des composteurs, nous pouvons constater que la très grande majorité des usagers, intéressés, sont désormais dotés (+ 50% des foyers du territoire sont équipés). Le conseil communautaire a validé la remise à disposition gratuite d'un composteur 7 ans après la première demande afin de continuer à promouvoir le compostage sur notre territoire.

## 6) La communication

En 2021, le service gestion des déchets a adressé 1004 courriers notifiant les refus de Tri après détection par le chauffeur chargé de la collecte. Les envois ont été accompagnés du Mémorandum Tri réalisé par le SYTEVOM.

Fin 2021, la CCPR a également lancé une campagne d'information sur le tri intitulée « on le trie sous tous les toits » déclinée en :

- Une bannière mail,
- Une page Facebook dédiée,
- Un numéro spécial du journal d'information de la CCPR,
- Un concours vidéo sur le tri.

## C. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1) Les tarifs du service

Frais de mise en service remboursables : 15 €

Frais de livraison de bacs/composteurs : 20€

Part fixe 2021 : 97,5 €

Part variable avec 1 levée mensuelle obligatoire sur chaque flux :

Type de bac	Volume	Coût d'une levée en 2020	Coût d'une levée en 2021
Ordures Ménagères	80L	1.20€	1.20€
Ordures Ménagères	90L	1.35€	1.35€
Ordures Ménagères	120L	1.80€	1.80€
Ordures Ménagères	140L	2.10€	2.10€
Ordures Ménagères	180L	2.70€	2.70€
Ordures Ménagères	240L	3.60€	3.60€
Ordures Ménagères	330L	4.95€	4.95€
Ordures Ménagères	340L	5.10€	5.10€
Ordures Ménagères	360L	5.40€	5.40€
Ordures Ménagères	500L	7.50€	7.50€
Ordures Ménagères	660L	9.90€	9.90€
Ordures Ménagères	770L	11.55€	11.55€
Recyclables	120L	0.94€	0.94€
Recyclables	140L	1.10€	1.10€
Recyclables	240L	1.88€	1.88€
Recyclables	340L	2.67€	2.67€
Recyclables	360L	2.83€	2.83€
Recyclables	500L	3.93€	3.93€
Recyclables	660L	5.18€	5.18€
Recyclables	770L	6.04€	6.04€

### 2) Facture type

Facture calculée en 2021 pour une présentation des bacs chaque semaine, soit 24 levées en OM (bac 120 litres) et en TRI (bac 240 litres) :

Part fixe	97,50 €
Présentation OM 120 l	43,20 €
Présentation TRI 240 l	45,12 €
TOTAL	185,82 €

### 3) Les dépenses de fonctionnement en 2021

Libellé	Dépenses de fonctionnement 2021
SYTEVOM (Cotisation)	222 359,45 €
SYTEVOM (incinération)	420 172,38 €
Frais bancaires	752,48 €
Assurances	11 256,20 €
Communication (calendriers, Com tri ...)	0,00 €
Véhicules (taxes, carburants, maintenance et réparations ...)	147 619,58 €
Charges de personnel	234 966,53 €
Fournitures administratives, affranchissement	1 573,57 €
Dépenses courantes (eau, électricité, téléphones ...)	4 156,85 €
Amortissements et remboursement d'emprunts	148 101,54 €
Remboursements sur exercices antérieurs, créance éteintes	19 347,80 €
Ascomade	391,00 €
Autres charges (bâtiments, frais divers)	2 051,81 €
TOTAL	1 212 749,19 €

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 11,6% par rapport à 2020 (+139 989,77 €) essentiellement en raison de l'augmentation du montant de la cotisation du SYTEVOM (de 25 à 29 €/hab) due à l'augmentation de la TGAP.

### 4) Les recettes de fonctionnement en 2021

Libellé	Recettes de fonctionnement 2021
REOM	987 701,89 €
Subvention SYTEVOM (aides CITEO)	55 667,15 €
TICPE	0,00 €
Autres produits	3 974,95 €
TOTAL	1 043 369,04 €

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse par rapport à 2020 (+93 970,58 €) essentiellement en raison de l'augmentation de la part fixe de la REOM-i (+11,5€).

### 5) Les dépenses d'investissement en 2021

Le volume d'investissement se monte à 337 856,86 € pour 2021 (24 630,68 € en 2019) avec des achats de bacs et composteurs en augmentation de l'ordre de 10 000 € par rapport à 2020 en vue d'accompagner des changements de volumes de bacs en tri.

Une nouvelle benne OM a également intégré le parc de véhicules du service.

Libellé	Dépenses 2021
Emprunts et dettes	40 802,25 €
Achats de bacs, composteurs et matériels	35 428,84 €
Achats de véhicules	302 428,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>378 659,11 €</b>

## 6) Les recettes d'investissement en 2021

Libellé	Recettes 2021
Emprunts et dettes	273 000,00 €
Amortissements	151 701,54 €
FCTVA	54 257,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>478 958,60 €</b>

## 7) Le coût global du service et son évolution

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>CA 2005</b>	592 408,51 €	154 308,35 €	746 716,86 €
<b>CA 2006</b>	646 883,58 €	48 249,42 €	695 133,00 €
<b>CA 2007</b>	673 291,96 €	19 050,15 €	692 342,11 €
<b>CA 2008</b>	707 248,93 €	22 428,30 €	729 677,23 €
<b>CA 2009</b>	843 387,36 €	14 482,11 €	857 869,47 €
<b>CA 2010</b>	928 323,00 €	547 676,35 €	1 475 999,35 €
<b>CA 2011</b>	863 794,24 €	610 417,25 €	1 474 211,49 €
<b>CA 2012</b>	952 671,94 €	569 732,36 €	1 522 404,30 €
<b>CA 2013</b>	929 971,65 €	85 466,67 €	1 015 438,32 €
<b>CA 2014</b>	929 818,04 €	79 054,54 €	1 008 872,58 €
<b>CA 2015</b>	953 366,73 €	66 420,51 €	1 019 787,24 €
<b>CA 2016</b>	903 122,81 €	40 643,11 €	943 765,92 €
<b>CA 2017</b>	886 324,90 €	292 011,22 €	1 178 336,12 €
<b>CA 2018</b>	927 058,15 €	322 541,46 €	1 249 599,61 €
<b>CA 2019</b>	1 035 354,93 €	24 630,68 €	1 059 985,61 €
<b>CA 2020</b>	1 072 759,42 €	43 257,50 €	1 116 016,92 €
<b>CA 2021</b>	1 212 749,19 €	378 659,11 €	1 591 408,30 €

## 8) Evolution du financement du service

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

ANNEE	RECETTES	POPULATION	€/hab
2010	844 668 €	11 373	74,27
2011	855 349 €	11 518	74,26
2012	871 515 €	11731	74,29
2013	842 438 €	11 974	70,36
2014	908 500 €	12 181	74,58
2015	919 901 €	12 366	74,39
2016	873 969 €	12 524	69,78
2017	913 708 €	12 701	71,94
2018	879 198 €	12 818	68,59
2019	895 228 €	12 954	69,11
2020	919 231 €	13 093	70,21
2021	987 702 €	13 206	74,79

## 9) Synthèse financière 2021

<b>CHARGES dont :</b>	<b>1 591 408,30 €</b>
Charges fonctionnelles	20 181,91 €
Charges de collecte	781 074,98 €
Charges de traitement	642 531,83 €
Charges de transport	147 619,58 €

<b>PRODUITS dont :</b>	<b>538 600,70 €</b>
Aides	109 924,21 €
Emprunt	273 000,00 €
Subvention d'investissement	151 701,54 €
Ventes	3 974,95 €

<b>FINANCEMENT dont :</b>	<b>987 701,89 €</b>
REOM	987 701,89 €

Le coût du service est en augmentation en 2021 par rapport aux 3 dernières années. Cela est due d'une part à un investissement important (renouvellement d'une benne de collecte) et à une augmentation de la cotisation du SYTEVOM en charge du traitement.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092618D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022

**Département de la Haute-Saône**  
**Communauté de communes du Pays Riolois**  
**Siège social : Rue des Frères Lumière**  
**70 190 RIOZ**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Communautaire**

La Présidente certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 14 septembre 2022 et que le nombre de communes adhérentes est de 33. L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nadine WANTZ.  
Nombre de membres en exercice : **47**

**PRESENCE**

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**39 Présents :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIÈRES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNÉSÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

**2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

**1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

**5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHÈRE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

**Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

**N22092618D**

**Objet : Captage de Bénite Fontaine à Grandvèlle-et-le-Perrenot : délimitation de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales**

De par son origine karstique et la nature de son bassin d'alimentation, le captage de source de Bénite Fontaine est historiquement soumis à des problèmes de qualité sur les paramètres turbidité, nitrates et pesticides.

Le captage de Bénite Fontaine est de ce fait classé en « captage prioritaire SDAGE » depuis 2010. Il fait l'objet d'un suivi de qualité renforcé sur le paramètre pesticides.

Différentes démarches ont été entreprises par la Commune et la CCPR pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau distribuée :

- Réalisation d'études et traçages de 1990 à 2000,
- Réalisation d'un premier plan d'actions avec la Chambre d'Agriculture en 2005-2006,
- Lancement de la révision de la Procédure de Protection de Captage en 2016,
- Installation d'une unité de traitement par ultrafiltration et charbon actif (première station en 1996, améliorée en 2018),
- Constitution du rapport de consultation de l'hydrogéologue agréé en 2019,



- Lancement d'études complémentaires sur le volet agricole en 2021.

L'inscription du captage de Bénite Fontaine sur la liste des captages prioritaires dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « SDAGE » Rhône-méditerranée 2022-2027 implique qu'un programme d'actions visant la protection du captage contre les pollutions diffuses d'origine agricole soit mis en œuvre, avec comme cadre le dispositif de protection des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) défini par les articles R114-1 à R114-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Les différentes études hydrogéologiques réalisées jusqu'alors par le cabinet REILE ont permis de déterminer le périmètre de l'aire d'alimentation du captage et de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de la zone. En complément, un diagnostic des pressions agricoles a été conduit par la chambre d'agriculture de la Haute-Saône.

À partir de ces études, ont été définis des périmètres tels qu'ils apparaissent dans le document cartographique annexé, à savoir :

- Le périmètre de l'aire d'alimentation du captage,
- La zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Les périmètres ainsi définis ont été validés en comité de pilotage le 28 juillet 2022.

Par ailleurs, le programme d'actions devra être élaboré avant fin 2023 sur cette zone de protection. Il portera sur une durée de 5 ans à l'issue de laquelle il pourra être rendu obligatoire.

Sans préjuger du résultat des études qui seront menées en la matière, ce plan d'actions pourra notamment porter sur des mesures concernant :

- La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
- Le maintien des surfaces en herbe ;
- La conversion à la culture biologique ;
- Le travail du sol ;
- La gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires ;
- La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
- Le maintien ou création de haies, talus, murets, fossés d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux ;

La poursuite des démarches et études implique une validation des différents zonages.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **Approuver l'aire d'alimentation du captage de la source de Bénite Fontaine et la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole définies sur les cartes jointes à la présente délibération,**
- **Solliciter la poursuite de la procédure ZSCE avec la mise en place d'un programme d'actions validé par arrêté préfectoral,**
- **Autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

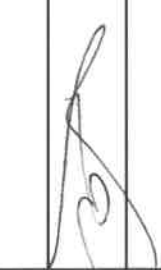







La Présidente,  
Nadine WANTZ






**Conseil Communautaire - Lundi 26 Septembre 2022 - 19h00**

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/ Excusé	Signature
Monsieur	RUSSY	Jean-Paul	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	BONJOUR	Marc	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	CARDINAL	Josiane	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	RACINE	Pierre	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	BEUGNOT	Jean-Charles	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CHARBONNIER	Gabriel	BOULOT	conseiller communautaire titulaire		
Madame	CHEVALIER	Claude	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CARON	Cedrik	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	GUIGUEN	Dominique	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	BRENOT	Emilien	BUSSIÈRES	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DUPONT	Joëlle	BUSSIÈRES	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MAGNIN	Didier	BUTHIERS	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	PAGET	Olivier	BUTHIERS	conseiller communautaire suppléant		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Signature
Monsieur	PEYRETON	Dominique	CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	LOICHEMOL	Laurent	CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	ORMAUX	Alexandre	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	BRENOT	Ludovic	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	NOEL	Jean-Jacques	CIREY	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	PARTY	Julien	CIREY	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	BERGER	Jean	CROMARY	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	VOYNNET	Marc	CROMARY	conseiller communaltaire suppléant	
Monsieur	GERMAIN	Guillaume	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	TABOURNOT	Hervé	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire	
Monsieur	HANRIOT	Jean-Charles	FONDREMAND	conseiller communaltaire titulaire	
Madame	GUERAUX	Christelle	FONDREMAND	conseillère communaltaire suppléante	

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Signature
Monsieur	SAUVIAT	Jean-Louis	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	GOUX	Dominique	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	CUISANCE	Pascal	HYET	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	OUDIN	Jean-Pierre	HYET	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Claude	LA MALACHERE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	GLAUSER	Patrick	LA MALACHERE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	MIGARD	Pierre	LE CORDONNET	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	JACQUET ANTONA	Martine	LE CORDONNET	conseillère communaltaire suppléante		
Monsieur	COSTILLE	Noel	MAIZIERES	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	MILLERAND	Claude	MAIZIERES	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	BOULTON	Jean-Luc	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	CHARPENTIER - BALLANDIER	Anne-Laure	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseillère communaltaire suppléante		

Monsieur	PANIER	Gilles	MONTBOILLON	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	FUCHOT	Jean-Pierre	MONTBOILLON	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	CATTENOZ	Cyrille	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	VARIN <del>TOMASZEZYK</del>	LUC Jean-Pierre	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	CUENOT	Christelle	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communautaire titulaire	Pvr à Alexandre ORMAUX	/
Madame	BAUDIER	Lucie	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	BRIOTTET	Bernard	PENNESIERES	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	FAIVRE	Daniel	PENNESIERES	conseiller communautaire suppléant		ELUSE
Monsieur	MICHAUD	Joël	PERROUSE	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	HENRIOT	Jean-Marie	PERROUSE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	GALLAND	Yves	QUENOCHÉ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	FERRAND	Sylviane	QUENOCHÉ	conseillère communautaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Signature
Monsieur	TRAVAILLOT	Robert	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communautaire titulaire	

Monsieur	VAN-HOORNE	Stéphane	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communautaire suppléant		
Madame	FILATRE	Claudine	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GUIBOURG	Frédéric	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAINIER	Gilles	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	DEVILLERS	Gérard	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	STIVALA	Cécilia	RIOZ	conseillère communautaire titulaire	Pvr à Fanny THIEBAUT	
Madame	THIEBAUT	Fanny	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Madame	VARIN	Alicia	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	VERNIER	Jean-Michel	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS	conseiller communautaire titulaire		
Madame	VIGNARDET	Céline	RUHANS	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MARCHAL	Jacques	SORANS-LES-BREUREY	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DEBUIRE	Frédérique	SORANS-LES-BREUREY	conseillère communautaire suppléante		
<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant</b>		<b>Signature</b>
Madame	BARDEY	Michelle	TRAITIEFONTAINE	conseillère communautaire titulaire		

Monsieur	KRUCZEK	Michel	TRAITIEFONTAINE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	FLEUROT	Emmanuel	TRESILLEY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAURAND	Olivier	TRESILLEY	conseiller communautaire suppléant	EXC	
Madame	BAILLY-BICHLE	Cécile	VANDELANS	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GRANGEOT	Cédric	VANDELANS	conseiller communautaire suppléant		
Madame	DEMANY	Magali	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire titulaire		
Madame	PRIEUR	Delphine	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	TOURNIER	Michel	VORAY-SUR-LOGNON	conseiller communautaire titulaire		
Madame	BESNARD	Maud	VORAY-SUR-LOGNON	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GIRAUD	Philippe	VORAY-SUR-LOGNON	conseiller communautaire titulaire		

Je soussigné(e), CUENOT Christelle conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune d'Oiselay-et-Grachaux ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 26 septembre 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par ....., conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à ORMAUX Alexandre, conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de CHAUX-LA-COTTÈRE

Fait à OISELAY ET GRACHAUX le 15/09/2022

Signature :





Retrouvez-nous sur



Communauté de communes du Pays Riolois  
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ  
03 84 41 64 04 www.cc-paysriolois.fr

Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.

**POUVOIR**

Je soussigné(e), Mme STIVALA Cécilia conseiller(ère) de la commune de RIOZ au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, donne pouvoir à Monsieur, (Madame) Fanny Thiebaud conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune de Rioz pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 26 septembre 2022 à 19h.

Fait à Rioz, le 26/09/2022. Signature :

Retrouvez-nous sur 

Communauté de communes du Pays Riolais  
Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ  
03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolais.fr

Pour rappel :

**Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors que le titulaire en a avisé la Présidente.**

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), Yves GALLAND.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de QUENOCHÉ..... ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 26 septembre 2022 à 19h00 :



Je serai représenté(e) par Sylviane FERRAND....., conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à ....., conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de .....

à QUENOCHÉ....., le 15/09/2022

Signature :





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092601D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/09/2022

## SEANCE N°3

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30/06/2022 PROCES-VERBAL

» Communauté de communes du Pays Riolois

Le conseil communautaire, s'est réuni le 30 juin 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 15 juin 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 32 - Procurations : 6 – Absents : 9

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h15

### PRESENCE

#### **Nombre de membres Présents ou représentés :**

##### **31 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - BOULOT : MME CHEVALIER – BOULT : M. CARON, M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT-CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN – FONDREMAND : M. HANRIOT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME STIVALA, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER.

##### **6 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :**

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL à M. PANIER - BOULOT : M. CHARBONNIER A MME CHEVALIER – ETUZ : M. TABOURNOT A M. GERMAIN – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME FILIATRE A M. DEVILLERS – VORAY-SUR-L'OGNON : MME BESNARD à M. TOURNIER

##### **1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

##### **9 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS):**

BOULOT : M. BEUGNOT - BUTHIERS : M. MAGNIN – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT – LA MALACHERE : M. GIRARD – MAIZIERES : M. COSTILLE – RUHANS : M. GIRARD – TRESILLEY : M. FLEUROT – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE - VORAY-SUR-L'OGNON : M. GIRAUD

#### **Nombre de communes présentes ou représentées : 26 sur 33**

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

#### ➤ **ORDRE DU JOUR**

1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 avril 2022	22063001D	Unanimité
2	Approbation des comptes de gestion 2021	22063002D	Unanimité
3	Approbation des comptes administratifs au budget principal et des budgets annexes 2021	22063003D	Unanimité
4	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 au compte 1068 au budget supplémentaire 2022 «Budget principal» de la communauté	22041904D	Unanimité
5	Budgets supplémentaires 2022 - Budget principal et budgets annexes	22063005D	Unanimité
6	Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget OM	22063006D	Unanimité
7	Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget eau régie	22063007D	Unanimité
8	Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget assainissement	22063008D	Unanimité
9	Réalisation d'un emprunt au budget principal	22063009D	Unanimité
10	Réalisation d'un emprunt au budget eau régie	22063010D	Unanimité
11	Reversement par la commune de Grandvillage-et-le-Perrenot du montant perçu au titre du FCTVA pour des travaux portant sur l'assainissement	22063011D	Unanimité

12	Création de postes permanents pour mise en stage au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	22063012D	Unanimité
13	Création de supports de postes contractuels non permanent de droit public	22063013D	Unanimité
14	Création de supports de postes contractuels de droit public en CDD de projet	22063014D	Unanimité
15	Création de supports de postes non permanents de droit privé	22063015D	Unanimité
16	Création de supports de postes permanents de droit privé	22063016D	Unanimité
17	Suppression / création de poste permanent de droit public – Ressources Humaines	22063017D	Unanimité
18	Suppression / création de poste permanent de droit public – augmentation de temps de travail	22063018D	Unanimité
19	Suppression / Création de poste non permanent - augmentation de temps de travail	22063019D	Unanimité
20	Modification du règlement RIFSEEP – contrats saisonniers	22063020D	Unanimité
21	Frais de déplacement – actualisation des taux	22063021D	Unanimité
22	Attribution du marché logiciel finances et ressources humaines	22063022D	Unanimité
23	Remboursement d'un trop perçu à la SCI Keuro	22063023D	Unanimité
24	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises avec la région BFC – Avenant pour 2022	22063024D	Unanimité
25	Aide à l'immobilier d'entreprises EARL de la Louvière (référence à la convention 2022)	22063025D	Unanimité
26	Aide à l'immobilier d'entreprises Ferme de They (référence à la convention 2022)	22063026D	Unanimité
27	Convention d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le CD70	22063027D	Majorité
28	Evolution des aides en faveur de la production de logement à loyer social : aides aux bailleurs sociaux	22063028D	Unanimité
29	Engagement d'une opération de construction de 20 logements locatifs sociaux au lieu-dit « Au Noirfond » sur la Commune de RIOZ, en partenariat avec l'opérateur Habitat 70	22063029D	Unanimité
30	Signature du protocole Ma Prime Rénov avec l'Etat et le Département de la Haute-Saône	22063030D	Unanimité
31	Installation d'un turbidimètre à coupure automatique au niveau de la station AEP de Bussières	22063031D	Unanimité
32	Optimisation du système de chloration de la station d'AEP de Cromary/Perrouse	22063032D	Unanimité
33	Rénovation du captage et agrandissement de la bache de pompage AEP des Roselières à Fondremand	22063033D	Unanimité
34	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable de la commune de Le Cordonnet	22063034D	Unanimité
35	Mise en place de la rémunération de la CCPR par l'Agence de l'Eau pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux	22063035D	Unanimité
36	Demande de subvention CAF Petite Enfance	22063036D	Unanimité
37	Demande de subvention CAF Petite Enfance RPE	22063037D	Unanimité
38	Demande de subvention CAF enfance	22063038D	Unanimité
39	Convention développement artistique EDMT/Culture70/CCPR	22063039D	Unanimité

## ➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

### 1. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 avril 2022*

**EXPOSE :** Nadine Wantz, Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### 2. *Approbation des comptes de gestion 2021*

**EXPOSE :** Le conseiller communautaire délégué, Alexandre ORMAUX, expose aux membres du Conseil Communautaire que les comptes de gestion 2021 ont été établis par le trésorier payeur du SGC de GRAY dont les écritures sont en tous points conformes au compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes de la CCPR.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- approuver les comptes de gestion 2021 du trésorier payeur du SGC de GRAY,
- dire que les comptes de gestion du trésorier payeur du SGC de GRAY, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- autoriser la Présidente à signer les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes de la CCPR (activités économiques, lotissement, ordures ménagères, service d'assainissement non collectif (SPANC), EAU DSP, EAU REGIE, et ASSAINISSEMENT)

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Délibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### 3. *Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2021*

**EXPOSE :** Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président pour présider la séance du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Gilles MAINIER, quatrième Vice-président a été désigné pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif ;

Considérant que Mme WANTZ s'est retirée et n'a pas participé au vote pour laisser la présidence à M. Gilles MAINIER pour le vote du compte administratif ;

M. Gilles MAINIER explicite le détail des comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes, dressé par l'ordonnateur de la Communauté de Communes du Pays Riolois, conforme aux comptes de gestion du trésor public lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **Budget Principal :**

Section de Fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2021	Cumul
Dépenses	7 379 040,05 €		7 379 040,05 €
Recettes	7 801 038,18 €	267 901,69 €	8 068 939,87 €
Résultat budgétaire 2021	421 998,13 €	Résultat de clôture 2021	689 899,82 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2020	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	822 521,86 €		35 937,28 €	858 459,14 €	1 612 253,88€	2 470 713,02 €
Recettes	1 192 899,29 €	0 €		1 192 899,29 €	773 724,50 €	1 966 623,79 €
Résultat budgétaire 2021	370 377,43 €		Résultat de clôture 2021	334 440,15€	Résultat Global 2021	-504 089,23 €

#### **Budget Activités économiques :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	102 926,02 €		102 926,02 €
Recettes	123 807,42 €	164 446,55 €	288 253,97 €
Résultat budgétaire 2021	20 881,40 €	Résultat de clôture 2021	185 327,95 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	41 516,16 €		41 516,16 €
Recettes	41 906,51 €	23 246,63 €	65 153,14 €
Résultat budgétaire 2021	390,35 €	Résultat de clôture 2021	23 636,98€

**Budget Ordures Ménagères :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 212 749,19 €		1 212 749,19 €
Recettes	1 043 369,04 €	271 627,34 €	1 314 996,38 €
Résultat budgétaire 2021	-169 380,15 €	Résultat de clôture 2021	102 247,19 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	378 659,11 €		378 659,11 €	13 105,62 €	391 764,73 €
Recettes	478 958,60 €	386 732,95 €	865 691,55 €		865 691,55 €
Résultat budgétaire 2021	100 299,49 €	Résultat de clôture 2021	487 032,44 €	Résultat Global 2021	473 926,82 €

**Budget Lotissement :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 874 541,82 €	70 295,79 €	1 944 837,61 €
Recettes	1 971 946,17 €		1 971 946,17 €
Résultat budgétaire 2021	97 404,35 €	Résultat de clôture 2021	27 108,56 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021(y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 739 507 €	1 826 108,58 €	3 565 615,58 €
Recettes	3 680 358,58 €		3 680 358,58 €
Résultat budgétaire 2021	1 940 851,58 €	Résultat de clôture 2021	114 743 €

**Budget EAU DSP :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Intégration des résultats du syndicat des DOUINS	Cumul
Dépenses	136 826,87 €			136 826,87 €
Recettes	118 412,60 €	108 002,25 €	9 657,11 €	236 071,96€
Résultat budgétaire 2021	-18 414,27 €	Résultat de clôture 2021		99 245,09 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2020	Intégration des résultats du syndicat des DOUINS	Cumul
Dépenses	61 275,38 €		9 855,66 €	9 174,21 €	80 305,25 €
Recettes	97 801,57 €	8 803,39 €			106 604,96 €
Résultat budgétaire 2021	45 329,58 €		Résultat de clôture 2021		26 299,71€

**Budget EAU REGIE :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 611 669,83 €		1 611 669,83 €
Recettes	1 464 566,87 €	29 491,74 €	1 494 058,61€
Résultat budgétaire 2021	-147 102,96 €	Résultat de clôture 2021	-117 611,22 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2020	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	853 836,49 €		377 142,81 €	1 230 979,30 €	417 043,32 €	1 648 022,62 €
Recettes	1 446 305,35€	445 052,72€		1 891 358,07 €	424 129,88 €	2 315 487,95 €
Résultat budgétaire 2021	1 037 521,58 €		Résultat de clôture 2021	660 378,77 €	Résultat Global 2021	667 465,33 €

**Budget Assainissement :**

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 202 947,66 €		1 202 947,66 €
Recettes	1 623 490,39 €	36 716,66 €	1 660 207,05 €
Résultat budgétaire 2021	420 542,73 €	Résultat de clôture 2021	457 259,39 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Affectation au 1068	Résultat reporté 2020	Cumul	RAR	Cumul
Dépenses	811 450,74 €		485 035,54€	1 296 486,28 €	39 020 €	1 335 506,28 €
Recettes	1 150 587,14 €	518 362,54 €		1 668 949,68 €	122 950 €	1 791 899,68 €
Résultat budgétaire 2021	857 498,94 €		Résultat de clôture 2021	372 463,40€	Résultat Global 2021	456 393,40 €

**Budget SPANC :**

Section de fonctionnement :



	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	1 730€	110 316,18€	112 046,18€
Recettes	4 750 €		4 750 €
Résultat budgétaire 2021	3 020 €	Résultat de clôture 2021	-107 296,18 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres 2021 (y compris les réductions et annulations)	Résultat reporté 2020	Cumul
Dépenses	0.00 €		0.00 €
Recettes	0.00 €	622.00 €	622.00 €
Résultat budgétaire 2021	0.00 €	Résultat de clôture 2021	622.0 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **approuve les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes, dressé par l'ordonnateur de la Communauté de Communes du Pays Riolois conformément au compte de gestion du trésor public.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :**

- Le budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget ACTIVITES ECONOMIQUES est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget ORDURES MENAGERES est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget LOTISSEMENT est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget EAU DSP est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget EAU REGIE est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : **2-** contre : 0)
- Le budget ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget SPANC est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)

**4. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 au compte 1068 au budget supplémentaire 2022 « budget principal » de la communauté**

**EXPOSE :** Le Vice-Président, Gilles MAINIER, rappelle qu'à la suite de l'approbation des comptes administratifs 2021 des différents budgets de la communauté de Communauté de Communes du Pays Riolois, il s'avère qu'en résultat de clôture, la section d'investissement du budget « principal » et du budget « activité économique » (celui-ci ayant été transféré au budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022) présentent un excédent d'un montant de 358.077,13 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du « budget principal » et du budget « activité économiques », au compte 1068 du budget supplémentaire 2022 du « budget principal » pour un montant de 480 452,25 €.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

**5. Budgets supplémentaires 2022 – Budget principal et budgets annexes**

**EXPOSE :** Le Vice-Président présente le budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes, par nature et par fonction, et en investissement par opération, tenant compte des résultats des comptes administratifs 2021 et des restes à réaliser, lesquels se résument ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES:**

Section de Fonctionnement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	8.569.635,55 €	<b>-189.504,48 €</b>	8.380.131,07 €
<i>Recettes</i>	8.569.635,55 €	<b>-189.504,48 €</b>	8.380.131,07 €

Section d'investissement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Crédits Reportés au BS 2022</b>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	3.844.291,95 €	<b>1.612.253,88 €</b>	<b>-1.510.867,72 €</b>	3.945.678,11 €
<i>Recettes</i>	3.844.291,95 €	<b>773.724,50 €</b>	<b>-672.338,34 €</b>	3.945.678,11 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

Section de Fonctionnement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	1.601.859,86 €	<b>-122.322,64 €</b>	1.479.537,22 €
<i>Recettes</i>	1.916.496,80 €	<b>-155.465,61 €</b>	1.761.031,19 €

Section d'investissement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Crédits Reportés au BS 2022</b>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	1.494.421,59 €	<b>39.020€</b>	<b>23.928 €</b>	1.557.369,59 €
<i>Recettes</i>	1.526.488,53 €	<b>122.950 €</b>	<b>-75.905,60 €</b>	1.573.532,93 €

**BUDGET ANNEXE EAU Régie**

Section de Fonctionnement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	1.984.430,19 €	<b>142.042,51 €</b>	2.126.472,70 €
<i>Recettes</i>	1.984.743,36 €	<b>142.725,00 €</b>	2.127.468,36 €

Section d'investissement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Crédits Reportés au BS 2022</b>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	3.192.567,27 €	<b>417.043,32 €</b>	<b>-436.696,69 €</b>	3.172.913,90 €
<i>Recettes</i>	3.634.311,83 €	<b>424.129,88 €</b>	<b>-377.484,69 €</b>	3.680.957,02 €

**BUDGET ANNEXE EAU DSP**

Section de Fonctionnement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	197.006,89 €	<b>19.245,09 €</b>	216.251,98 €
<i>Recettes</i>	197.006,89 €	<b>19.245,09 €</b>	216.251,98 €

Section d'investissement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Crédits Reportés au BS 2022</b>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	345.056,89 €	<b>0€</b>	<b>8.844,80€</b>	353.901,69 €
<i>Recettes</i>	345.056,89 €	<b>0€</b>	<b>8.844,80€</b>	353.901,69 €

**BUDGET ANNEXE SPANC :**

Section de Fonctionnement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	109.600 €	<b>-703,82€</b>	108.896,18€
<i>Recettes</i>	109.600 €	<b>-703,82€</b>	108.896,18€

Section d'investissement :

	<i>Budget Primitif 2022</i>	<b>Crédits Reportés au BS 2022</b>	<b>Nouveaux Crédits BS 2022</b>	<i>Budget 2022</i>
<i>Dépenses</i>	0€	<b>0€</b>	<b>622 €</b>	622 €
<i>Recettes</i>	0€	<b>0€</b>	<b>622 €</b>	622 €

**BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES :**

## Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2022	Nouveaux Crédits BS 2022	Budget 2022
Dépenses	1.233.113,04€	<b>21.279€</b>	1.254.392,04€
Recettes	1.235.783,35€	<b>21.279€</b>	1.257.062,35€

## Section d'investissement :

	Budget Primitif 2022	Crédits Reportés au BS 2022	Nouveaux Crédits BS 2022	Budget 2022
Dépenses	112.590,62€	<b>13.105,62€</b>	<b>-13.105,62€</b>	112.590,62€
Recettes	641.114,77€		<b>-2.967,56€</b>	638.147,21€

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**

## Section de Fonctionnement :

	Budget Primitif 2022	DBM 1	Nouveaux Crédits BS 2022	Budget 2022
Dépenses	1.791.919,24€	0€	<b>-3.020,23€</b>	1.788.899,01€
Recettes	1.791.919,24€	0€	<b>-3.020,23€</b>	1.788.899,01€

## Section d'investissement :

	Budget Primitif 2022	DBM 1	Crédits Reportés au BS 2022	Nouveaux Crédits BS 2022	Budget 2022
Dépenses	1.855.900€	0€	0€	<b>-681,17€</b>	1.855.218,83€
Recettes	1.855.900€	0€	0€	<b>-681,17€</b>	1.855.218,83€

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **Approuve les budgets supplémentaires de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes.**

**DISCUSSIONS :** Alexandre ORMAUX signale que les redevances assainissement étaient, lors du budget primitif, inscrites dans le budget assainissement, mais qu'après discussion avec la Trésorerie, les prélèvements se font maintenant sur le budget eau puisque les factures assainissement sont émises sur le même document que les factures eau. Le transfert entre les deux budgets n'est pas possible. Tant qu'il aura une facture commune eau et assainissement, les redevances assainissement continueront à être perçues sur le budget eau. C'est pour cette raison que les dépenses et les recettes augmentent dans le budget eau régie.

Alexandre ORMAUX précise que pour équilibrer la section de fonctionnement du budget Ordures Ménagères, il est nécessaire de faire appel au budget principal à hauteur de 34 031,81€. Les dépenses à caractère général ont augmentées et nous contraignent à faire appel au budget principal.

**VOTE :**

- Le budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget ACTIVITES ECONOMIQUES est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget ORDURES MENAGERES est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget LOTISSEMENT est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget EAU DSP est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)

- Le budget EAU REGIE est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 1- contre : 0)
- Le budget ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)
- Le budget SPANC est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstentions : 0- contre : 0)

#### **6. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget OM**

**EXPOSE :** Le Conseiller communautaire délégué, Alexandre ORMAUX, rappelle qu'à la suite de la liquidation judiciaire du 17 septembre 2019 concernant l'entreprise LAMAVIDE, il convient d'effacer les dettes suivantes:

Nom	OBJET	ANNÉES	MONTANT
LAMAVIDE	ORDURES MÉNAGÈRES	2015 ET 2016	645,58 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- valider ces produits irrécouvrables en créances éteintes.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### **7. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget eau régie**

**EXPOSE :** Le Conseiller communautaire délégué, Alexandre ORMAUX, rappelle que la commission de surendettement du 12 mai 2021 s'est prononcée pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Ainsi, il convient d'effacer les dettes suivantes :

OBJET	ANNÉES	MONTANT
eau régie	2019, 2020 et 2021	178,78 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- valider ces produits irrécouvrables en créances éteintes.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### **8. Admission de produits irrécouvrables en créances éteintes au budget assainissement**

**EXPOSE :** Le Conseiller communautaire délégué rappelle que la commission de surendettement du 12 mai 2021 s'est prononcée pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Ainsi, il convient d'effacer les dettes suivantes :

OBJET	ANNÉES	MONTANT
assainissement	2019, 2020 et 2021	81,76 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- valider ces produits irrécouvrables en créances éteintes.

## DISCUSSIONS : /

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### 9. Réalisation d'un emprunt au budget principal

**EXPOSE** : Le Vice-Président rappelle que pour financer les travaux d'investissement au budget primitif 2022, un emprunt a été inscrit et réévalué au budget supplémentaire 2022.

Le Vice-Président précise qu'une consultation a été menée auprès de 7 banques.

Il s'agit notamment du crédit agricole, de la caisse d'épargne, du crédit mutuel, de la banque postale, de la banque populaire, de la caisse des dépôts et consignations et de la caisse française de financement local.

**Les banques nous ont informées qu'en raison du contexte économique actuel, elles ne peuvent assurer un taux au-delà de 10 jours.**

**Ainsi, seules 3 banques nous ont communiqué une offre.**

Ainsi, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante avec les précisions suivantes :

- Banque : **Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté**
- Montant : **550.000 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux fixe : **1.73%**
- Échéances constantes : **32.766,17€**
- Frais de dossier : **550 €**
- Modalités remboursement anticipé : indemnité actuarielle égale au montant total des intérêts prévus pour la période s'écoulant de la date de remboursement anticipé à la date d'échéance initiale du contrat, déduction faite d'une somme égale à celle des intérêts recalculés au taux de l'OAT.

Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **autorise la Présidente à souscrire un emprunt à hauteur de 550.000 € au budget principal dont les conditions sont énoncées ci-dessus.**

**DISCUSSIONS** : Gilles MAINIER fait remarquer que la Banque Populaire est la seule banque à proposer un taux fixe, les conditions de remboursement se sont durcies au niveau des banques. Il ajoute également que les taux ne sont valables que jusqu'au lendemain, le 1<sup>er</sup> juillet.

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### 10. Réalisation d'un emprunt au budget eau régie

**EXPOSE** : Le Vice-Président rappelle que pour financer les travaux d'investissement au budget primitif 2022, un emprunt a été inscrit et réévalué au budget supplémentaire 2022.

Le Vice-Président précise qu'une consultation a été menée auprès de 7 banques.

Il s'agit notamment du crédit agricole, de la caisse d'épargne, du crédit mutuel, de la banque postale, de la banque populaire, de la caisse des dépôts et consignations et de la caisse française de financement local.

**Les banques nous ont informées qu'en raison du contexte économique actuel, elles ne peuvent assurer un taux au-delà de 10 jours.**

**Ainsi, seules 3 banques nous ont communiqué une offre.**

Ainsi, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante avec les précisions suivantes :

- Banque : **Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté**
- Montant : **600.000 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux fixe : **1.73%**
- Échéances constantes : **35.744,91 €**

- Frais de dossier : **600 €**
- Modalités remboursement anticipé : indemnité actuarielle égale au montant total des intérêts prévus pour la période s'écoulant de la date de remboursement anticipé à la date d'échéance initiale du contrat, déduction faite d'une somme égale à celle des intérêts recalculés au taux de l'OAT.

*Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **autorise la Présidente à souscrire un emprunt à hauteur de 600.000€ au budget eau régie dont les conditions sont énoncées ci-dessus.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### **11. Reversement par la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot du montant perçu au titre du FCTVA pour des travaux portant sur l'assainissement**

Le Vice-président explique qu'une erreur de rédaction s'est glissée dans le montant de FCTVA versé par la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot pour les dépenses d'investissements 2017 et 2018 liées à l'assainissement lors du conseil communautaire du 19 avril dernier.

En effet, le montant perçu pour l'année 2017 s'élève à 6.964 € et celui pour l'année 2018 à 1.353 €, soit un montant total de 8.317 € (et non 8.269 € qui correspond au montant estimé).

Les compétences eau et assainissement ayant été transférées à la CCPR au 1er janvier 2019, le conseil municipal de la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot par délibération en date du 31 mars 2022, a décidé à l'unanimité le reversement à la CCPR de la somme de 8.317€.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **accepter le reversement du FCTVA à hauteur de 8.317€ de la commune de Grandvelle- et-le-Perrenot,**
- **abroger la délibération prise le 19 avril dernier ayant le même objet.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### **12. Création de postes permanents pour mise en stage au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**EXPOSE :** En vue des mises en stage (préalables à titularisation) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 4 agents sont retenus en fonction des critères suivants :

- Ancienneté dans la collectivité
- Diplômes – qualifications
- Polyvalence et possibilité d'évolutions au sein de la collectivité

Le Comité Technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

<b>Postes à créer au 1er janvier 2023</b>					
<b>Nombre de poste</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée</b>	<b>Quotité de travail</b>	<b>Catégorie hiérarchique</b>
1	Agent technique – OM et bâtiment	Adjoint technique territorial	Permanent	35 h	C
1	Agent technique – service entretien	Adjoint technique territorial	Permanent	28 h	C
1	Agent d'animation périscolaire	Agent d'animation territorial	Permanent	25 h	C

1	Agent d'animation périscolaire	Agent d'animation territorial	Permanent	30 h	C
---	-----------------------------------	----------------------------------	-----------	------	---

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de créer les postes permanents ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### 13. Création de supports de postes contractuels non permanents de droit public

**EXPOSE :** En vue du maintien des effectifs actuels nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, il est proposé de créer les supports de postes permettant le renouvellement d'agents (ou le recrutement sur un grade et une durée de service équivalents), selon le tableau suivant.

Les contrats sont établis au regard de l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique afin de permettre la gestion des effectifs au regard des accroissements temporaires d'activité de chaque service.

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Postes à créer en CDD				
Nombre de postes	Grade de référence / Intitulé du poste	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
1	Infirmière puéricultrice / Directrice de crèche	1 an	35 h	A
2	Auxiliaire de puériculture	1 an	35 h	B
1	Agent technique / service bâtiment	1 an	35 h	C
1	Agent d'animation / Agent périscolaire	1 an	35 h	C
9	Agent d'animation / Agent périscolaire, ATSEM ou AEPE en crèche	1 an	30 h	C
7	Agent d'animation / Agent périscolaire	1 an	25 h	C
1	Agent administratif / service RH (CDI en octobre 2023)	10 mois	30 h	C
1	Agent technique / agent d'entretien	1 an	28 h	C
1	Agent technique / agent d'entretien	1 an	25 h	C
1	Agent technique / agent d'entretien	1 an	20 h	C



Postes à créer en CDD (si possible sera pourvu en CAE PEC)				
Nombre de postes	Grade de référence / Intitulé du poste	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
13	Agent d'animation / Agent périscolaire, ATSEM ou AEPE en crèche	1 an	25 h	C
1	Agent technique / service bâtiment	1 an	30 h	C
6	Agent d'animation / Agent périscolaire, ATSEM ou AEPE en crèche	1 an	30 h	C
1	Agent technique / agent d'entretien et/ou restauration	1 an	30 h	C
5	Agent technique / agent d'entretien et/ou restauration	1 an	25 h	C
5	Agent technique / agent d'entretien et/ou restauration	1 an	20 h	C

Ces supports de poste sont créés en CDD de droit public. Toutefois, la collectivité se réserve la possibilité de contractualiser sous la forme d'un CAE PEC (nouvel agent ou renouvellement) pour pourvoir certains emplois afin d'accompagner les agents sur une montée en compétence tout en diminuant le coût à charge pour la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **de créer les postes non permanents ci-dessus au titre de l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**
- **de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### **14. Création de supports de postes contractuels de droit public en CDD de projet**

**EXPOSE :** Afin de permettre le développement de projets au sein de nos services et d'offrir plus de visibilité à nos agents qui ne peuvent être nommés titulaires sans obtenir le concours d'entrée dans la fonction publique, il est proposé la création des contrats de projet suivants, selon les dispositions des articles L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique :

- 2 CDD auxiliaire de puériculture : mise en place du langage des signes au sein des crèches et instauration d'une démarche de développement durable au sein des crèches
- 1 CDD technicien informatique : développement d'applications en interne et accompagnement au déploiement des logiciels RH et finances

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Postes à créer en CDD de projet				
Nombre de postes	Grade de référence / Intitulé du poste	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
2	Auxiliaire de puériculture	3 ans	35 h	B
1	Technicien informatique	3 ans	35	B

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de créer les postes en CDD de projet ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention : 0-contre : 0).

#### 15. Création de supports de postes non permanents de droit privé

**EXPOSE :** Afin de permettre le remplacement d'un agent technique et d'un agent administratif du service Eau et Assainissement ainsi que le renouvellement de la technicienne en charge notamment de la mise à jour du SIG et des avis d'urbanisme et de la responsable administrative du service (en CDD de 6 mois ou en CDI selon l'évaluation professionnelle à venir), il est proposé la création de supports de poste de droit privé, conformément au droit du travail applicable pour les SPIC (service public industriel et commercial).

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Postes à créer en CDD de droit privé				
Nombre de postes	Intitulé du poste / grade de référence	Durée	Quotité de travail	Groupe / classification de la convention collective
1	Responsable administrative du service eau et assainissement	6 mois	35 h	V
1	Agent technique eau et assainissement	1 an	35 h	I
1	Agent administratif facturation et relations usagers	1 an	35 h	I
1	Technicien SIG et urbanisme	1 an	35 h	III

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de créer les postes en CDD de droit privé ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### 16. Création de supports de postes permanents de droit privé

**EXPOSE :** Afin de permettre la poursuite des fonctions d'un agent technique et de la responsable administrative du service eau et assainissement (en CDD de 6 mois ou en CDI selon l'évaluation professionnelle à venir), il est proposé la création de supports de poste de droit privé, conformément au droit du travail applicable pour les SPIC (service public industriel et commercial).

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Postes à créer en CDI de droit privé				
Nombre de postes	Intitulé du poste / grade de référence	Durée	Quotité de travail	Groupe / classification
1	Responsable administrative du service eau et assainissement	permanent	35 h	V

1	Agent technique eau et assainissement	permanent	35 h	II
---	---------------------------------------	-----------	------	----

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de créer les postes en CDI de droit privé ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### 17. Suppression / Création de poste permanent de droit public – Ressources Humaines

**EXPOSE :** Suite au départ de la responsable du service ressources humaines et compte tenu de la création d'un poste de Directeur des Finances et Ressources Humaines, il est proposé au Conseil Communautaire de transformer le poste de Responsable des ressources humaines (RRH) de catégorie A en poste de Gestionnaire des Ressources Humaines (GRH) de catégorie B.

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Date d'effet	Poste à supprimer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/07/2022	Responsable Ressources Humaines	Attaché territorial	Permanent	35 h	A

Date d'effet	Poste à créer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/07/2022	Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur territorial	permanent	35. h	B

En cas d'absence de candidature de titulaire correspondant aux critères du poste, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, l'agent devra justifier d'un diplôme Bac+3 *a minima*. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur compte tenu de l'expérience qui sera détenue par l'agent, soit une fourchette comprise entre les indices majorés 352 et 503.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- de créer les postes en CDI de droit privé ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

**DISCUSSIONS :** Nadine WANTZ ajoute que la collectivité a des difficultés à recruter sur le poste de Direction des Finances et des Ressources Humaines créé au dernier conseil communautaire. Suite au départ de l'agent responsable des ressources humaines, il a été jugé préférable de reclasser le poste de cet ancien agent en catégorie B pour ne pas avoir deux responsables RH sur la collectivité.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## 18. Suppression / Création de postes permanents de droit public – augmentation de temps de travail

**EXPOSE :** Trois demandes d'augmentation de temps de travail sur des emplois permanents sont proposées au Conseil communautaire. Ces changements de durée de travail correspondent à des besoins de service, les agents travaillant déjà depuis plusieurs mois sur la quotité visée sous la forme d'heures complémentaires.

Il conviendrait donc de supprimer les postes permanents sur la quotité de travail actuelle et de créer les postes permanents avec la quotité de travail correspondant réellement aux besoins de service.

Les agents concernés ont fait part de leur souhait concernant ces augmentations de temps de travail.

Le Comité technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Date d'effet	Postes à supprimer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/09/2022	Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Permanent	30 h	C
16/08/2022	AEPE Crèche	Adjoint d'animation	Permanent	30 h	C
01/01/2023	Conseillère emploi – formation - insertion	Attaché territorial	Permanent	29 h	A

Date d'effet	Poste à créer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/09/2022	Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Permanent	35 h	C
16/08/2022	AEPE Crèche	Adjoint d'animation	Permanent	35 h	C
01/01/2023	Conseillère emploi – formation - insertion	Attaché territorial	Permanent	30 h	A

Le poste de conseillère emploi-formation étant pourvu actuellement par un agent contractuel jusqu'au 31/12/2022, une publication du poste et une déclaration de vacance seront nécessaires pour ouvrir l'emploi aux agents titulaires de la fonction publique. Les candidats devront justifier *a minima* d'un diplôme de niveau II et d'une expérience de 10 ans dans la formation et l'accompagnement socio-professionnel.

Il est précisé qu'à défaut de candidature de titulaire correspondant aux critères recherchés, le poste pourra être pourvu par un contractuel au titre de l'article L.332-8 2°("Lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient").

Compte tenu des fonctions à occuper, de la qualification et de l'expérience requises pour le poste, la rémunération de l'agent sera alors calculée en référence au grade d'attaché territorial sur une fourchette comprise entre les indices majorés 605 et 673.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- de procéder aux suppressions et créations de postes permanents ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## 19. Suppression / Création de poste non permanent – augmentation de temps de travail

**EXPOSE :** Une demande d'augmentation du temps de travail sur emploi non permanent est proposée au Conseil communautaire. Ce changement de durée de travail correspond à un besoin de service, l'agent occupant le poste travaillant déjà depuis plusieurs mois sur la quotité visée sous la forme d'heures complémentaires. La qualification détenue par cet agent titulaire d'un BPJEPS et ses fonctions de responsable adjointe de site périscolaire justifient un emploi à temps plein.

Il conviendrait donc de supprimer le poste sur la quotité de travail actuelle et de créer le poste avec la quotité de travail correspondant réellement aux besoins du service périscolaire.

L'agent concerné a fait part de son souhait concernant cette augmentation de temps de travail.

Le Comité Technique en date du 9 juin dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Date d'effet	Poste à supprimer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/09/2022	Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation	1 an	30 h	C

Date d'effet	Poste à créer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
01/09/2022	Agent d'animation périscolaire	Adjoint d'animation	1 an	35 h	C

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder à la suppression et création du poste ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## 20. Modification du règlement RIFSEEP – contrats saisonniers

**EXPOSE :** Jusqu'à présent, la délibération relative à la mise en œuvre du RIFSEEP N°20031213D du 12 mars 2020 exclut les agents en contrat saisonnier.

Cependant, les difficultés de recrutement des maîtres-nageurs, tant au niveau de la CCPR que des autres collectivités de la région, nécessitent de proposer un salaire attractif.

Le niveau de rémunération sur les grilles indiciaires est fixé par la délibération de création des postes de novembre 2021 (en référence au grade d'éducateur des activités physiques et sportives à l'échelon 6 pour les sauveteurs (BNSSA), à l'échelon 8 pour les maîtres-nageurs/sauveteurs (BEESAN)).

Il convient donc de permettre le versement d'une prime mensuelle pour les MNS en ouvrant la possibilité de versement de l'IFSE aux agents en contrat saisonnier et en intégrant la fonction de maître-nageur dans le **groupe G3 de la catégorie B** (cf. ci-dessous).

Groupes	Fonctions / Postes de la structure	Montants annuels minimum de l'IFSE	Montants annuels maximum de l'IFSE
<b>Attachés / Ingénieurs / Educateurs de jeunes enfants / Infirmiers / Infirmiers en soins généraux</b>			
G1	Directeur général des services	1 200 €	36 210 €
G2	Directeur général adjoint – responsable de plusieurs services	1 200 €	32 130 €
G3	Responsable d'un service	1 200 €	25 500 €
G4	Adjoint responsable d'un service	1 200 €	20 400 €
<b>Rédacteurs / <u>Animateurs</u> / Techniciens</b>			
G1	Directeur d'un service ou d'une structure / responsable de pôle / chef d'un ou plusieurs services	1 000 €	17 480 €
G2	Adjoint au responsable de structure/ poste de coordinateur / chargé de mission	1 000 €	16 015 €
G3	Encadrement de proximité/ assistant de direction/ instructeur avec expertise / gestionnaire / animation / <b>MNS</b>	1 000 €	14 650 €
<b>Adjoints administratifs / ATSEM / Auxiliaire de puériculture Adjoints d'animation / Agents de maîtrise / Adjoints techniques</b>			
G1	Personnel encadrant / responsable de sites / adjoint aux responsables de sites/ gestionnaires administratifs / responsable entretien et maintenance / conducteur / régisseur / agent de maîtrise	120 €	11 340 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de procéder à la modification de la délibération relative à la mise en œuvre du RIFSEEP afin d'intégrer les agents en contrat saisonnier
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### **21. Frais de déplacement – actualisation des taux**

**EXPOSE :** L'arrêté du 14 mars 2022 modifie le barème des indemnités kilométriques avec prise d'effet au 1er janvier 2022. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'actualiser la délibération de notre collectivité actuellement en vigueur et d'inscrire une clause de révision automatique des taux de remboursements en fonction des textes en vigueur.

Il est proposé les modifications suivantes :

- **TAUX D'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE**  
**Le taux d'indemnisation est lié à la puissance fiscale du véhicule personnel et du nombre de kilomètres parcourus.**

**Le remboursement des agents par la collectivité suit le barème fixé par les textes en vigueur.**

A titre d'exemple, les montants applicables depuis le 1er janvier 2022 sont les suivants :

	Avant 01/01/2022	A partir du 01/01/2022*	Avant 01/01/2022	A partir du 01/01/2022*	Avant 01/01/2022	A partir du 01/01/2022*
<b>Catégories (puissance fiscale du véhicule)</b>	<b>Jusqu'à 2 000 km</b>		<b>De 2 001 à 10 000 km</b>		<b>Au-delà de 10 000 km</b>	
<b>De 5 cv et moins</b>	0,29 €	<b>0.32 €</b>	0,36 €	<b>0.40 €</b>	0,21 €	<b>0.23 €</b>
<b>De 6 cv et 7 cv</b>	0,37 €	<b>0.41 €</b>	0,46 €	<b>0.51 €</b>	0,27 €	<b>0.30 €</b>
<b>De 8 cv et plus</b>	0,41 €	<b>0.45 €</b>	0,50 €	<b>0.55 €</b>	0,29€	<b>0.32 €</b>

\*Référence : Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adopter l'actualisation des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité selon les modalités énoncées ci-dessus,
- de préciser que ces dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2022 et que les crédits suffisants seront prévus au budget supplémentaire de l'exercice.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## 22. Attribution du marché logiciel finances et ressources humaines

**EXPOSE :** Pour rappel, le logiciel comptabilité et ressources humaines actuel déployé au sein de la communauté de communes n'est plus adapté à la taille de la collectivité et n'offre pas les outils nécessaires en termes d'analyse, de gestion financière et de gestion des ressources humaines, de perspective et de suivi des différents budgets. Le conseil communautaire a délibéré le 04 octobre en faveur du lancement d'un marché pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de logiciels pour la gestion financière et la gestion des ressources humaines.

Les outils à mettre en place auront pour finalité de faciliter et d'améliorer le travail du service des finances et de la paie par la mise en place de logiciels qui permettront d'offrir une meilleure visibilité sur la programmation et la gestion financière, de fluidifier le circuit comptable, de le dématérialiser et d'assurer le traitement des paies.

4 offres ont été présentées :

Coût pour 36 mois (Investissement et fonctionnement)

Montants HT en euro

AFI	JVS	BERGER LEVRAULT	SIKIWIS
71 040.00	84 042.80	145 815.00	359 500.00

Suite à la consultation qui s'est déroulée du 10 mai au 30 mai 2022, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2022, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise AFI pour un montant total sur 3 ans de 71 040,00€ HT, soit 85 248€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **Attribuer le marché à l'entreprise AFI pour un montant de 71 040,00 € HT, soit 85 248,00 € TTC ;**
- **Autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents liés à la passation et à l'exécution de ce marché ;**
- **S'engager à prévoir au budget les crédits nécessaires.**

**DISCUSSIONS :** Gilles MAINIER intervient pour présenter le projet et met en avant le fait qu'il y a beaucoup d'écart au niveau du prix entre les différentes prestations. Il ajoute que l'offre de Sikiwis n'est pas du tout adapté à la situation de la CCPR. Leur logiciel était en capacité de faire ce qui était demandé mais il est conçu, adapté pour des projets beaucoup plus importants.

Il y a eu une démonstration d'AFI sur chaque logiciel, finances et RH, les dossiers techniques répondaient aux contraintes que nous avons élaborées. Les trois offres correspondaient au cahier des charges. La CAO s'est tournée vers AFI après examen des caractéristiques techniques des logiciels. Les coûts présentés sont liés à la mutation des données et à trois années de maintenance. Les services ont contacté des collectivités qui utilisent le logiciel d'AFI et qui ont également réalisé une migration. Les retours d'expérience ont été bons. Ils utilisent des licences libres d'accès, ce qui donne un coût moins élevé à la fin du processus. Pour les autres, le prix des licences fait augmenter le prix de la prestation finale. De plus, la mutation est également plus rapide chez AFI, il y'a une phase de transition, très précise et un programme détaillé qui devrait commencer la semaine prochaine si le conseil valide la proposition. Il y'aura trois jours d'arrêt pour la mise en place du logiciel finances, pas d'arrêt du côté des RH. Diverses améliorations nécessaires seront possibles une fois l'installation terminée: les agents pourront valider leurs congés numériquement, calcul automatique des salaires, scénarios préparation budgétaire automatisé... Idem pour les finances, tout sera dématérialisé jusqu'au paiement, retour de facture... les deux logiciels sont évidemment compatibles entre eux.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 1-contre : 0).

### **23. Remboursement d'un trop perçu à la SCI KEURO**

**EXPOSE :** Vu la délibération en date du 14 décembre 2020 pour la vente d'un terrain d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> à la SCI Keuro ;

Vu la délibération en date du 22 novembre 2021 pour la vente d'un terrain d'une surface de 3677m<sup>2</sup> à la SCI Keuro ;

Vu l'acte de vente établi par l'étude notariale SCP ACHARD et VICHARD LECHAT du 19 mai 2022 pour un montant total de 70 598,40€.

La Présidente explique qu'un trop perçu de la SCI Keuro a été encaissé par la Communauté de Communes du Pays Riolais.

**Il est proposé au conseil communautaire de :**

- **reverser 1200€ à la SCI Keuro, représentée par Monsieur Corentin Nantillet.**
- **d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.**

**DISCUSSIONS :** Gilles MAINIER explique qu'une avance a été réalisée pour un premier terrain, finalement vendu à une autre personne. Habituellement, l'avance est déduite du prix total du terrain donc comme la vente n'a pas été conclue avec la SCI KEURO, le montant de l'avance initiale leur est reversé.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### **24. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises avec la région BFC – avenant pour 2022**

**EXPOSE :** Pour rappel, à la suite de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : *«les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles».*

Les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI. Il s'agit d'aides spécifiques pour lesquelles le bloc communal est désormais seul à détenir une compétence de plein droit. Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 CGCT, *« La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des*



*conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre».*

La Présidente explique qu'une convention préalable entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et la Région autorise à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise et qui définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention.

Une première convention d'autorisation couvrant la période 2017/2021 avait été proposée en déclinaison du Schéma Régional de développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la même période, par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux Intercommunalités.

La Présidente précise qu'un nouveau SRDEII sera adopté en juin 2022 et de nouvelles contractualisations réglementaires avec les Intercommunalités seront déclinées.

Dans cette attente et afin pour la Région de pouvoir participer dans le cadre de ses dispositifs au financement des aides à l'immobilier d'entreprises, une nouvelle convention préalable entre l'EPCI et la Région est nécessaire pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **autoriser la Présidente à signer le conventionnement avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2022 et d'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

#### **25. Aide à l'immobilier d'entreprises EARL de la Louvière**

**EXPOSE :** Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCPR, signée le 29 mai 2018 ;

**Vu l'avenant à la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCPR pour l'année 2022 ;**

Vu les délibérations N20110228D et N20121421D adoptant le pacte régional pour l'économie de proximité et portant autorisation d'intervention pour le Fonds régional des territoires délégué par la Région à la CCPR ; autorisant la CCPR à intervenir pour des dépenses d'investissement et d'aides à la trésorerie ;

Vu le règlement d'intervention de la Région de « soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales » ;

Vu la délibération du 7 mai 2021 accordant une réservation de subvention de 5 000€ maximum pour l'EARL la Louvière ;

La Présidente rappelle que selon la Loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises.

Dans le cadre du règlement d'intervention de la Région et de la convention signée entre le conseil régional, la communauté de communes peut intervenir pour soutenir la commercialisation en vente directe, circuits courts sur le territoire.

La Présidente explique que pour les dépenses d'immobilier d'entreprise, la participation de la Région est conditionnée à la participation de l'EPCI compétent selon les modalités suivantes : 1€ de la communauté de communes pour 10€ de la Région avec un plafonnement de l'aide de l'EPCI à 5.000€.

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, et à la suite de l'instruction du dossier d'aide par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la présidente propose d'accompagner le projet de l'EARL de la Louvière à Boulot ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **D'accorder une aide d'un montant de 361,30€,**
- **D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la présente décision.**
- **Abroger la délibération n° 22041921D ayant le même objet, prise lors du conseil communautaire du 19 avril.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## **26. Aide à l'immobilier d'entreprises Ferme de They**

**EXPOSE :** Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCPR, signée le 29 mai 2018 ;

**Vu l'avenant à la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCPR pour l'année 2022 ;**

Vu les délibérations N20110228D et N20121421D adoptant le pacte régional pour l'économie de proximité et portant autorisation d'intervention pour le Fonds régional des territoires délégué par la Région à la CCPR ; autorisant la CCPR à intervenir pour des dépenses d'investissement et d'aides à la trésorerie ;

Vu le règlement d'intervention de la Région de « soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales » ;

Vu la délibération du 7 mai 2021 accordant une réservation de subvention pour la Ferme bio de They ;

La Présidente rappelle que selon la Loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises.

Dans le cadre du règlement d'intervention de la Région et de la convention signée entre le conseil régional, la communauté de communes peut intervenir pour soutenir la commercialisation en vente directe, circuits courts sur le territoire.

La Présidente explique que pour les dépenses d'immobilier d'entreprise, la participation de la Région est conditionnée à la participation de l'EPCI compétent selon les modalités suivantes : 1€ de la communauté de communes pour 10€ de la Région avec un plafonnement de l'aide de l'EPCI à 5.000€.

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, et à la suite de l'instruction du dossier d'aide par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la présidente propose d'accompagner le projet de la SARL Ferme bio de They ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'accorder une aide d'un montant de 3 928,20 €**
- **D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à la présente décision.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

## **27. Convention d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le CD70**

**EXPOSE :** Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, L.4251-17, et R1511-4 à R.1511-23-7 ;

Vu la délibération du Département de Haute-Saône du 16 octobre 2017 concernant les aides à l'immobilier d'entreprise ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 17AP.67 en date du 31 mars 2017 ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Riolais validant la part de la communauté de communes à hauteur de 3% et pour un montant maximum de 30 000€ HT ;

Vu la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la CCPR, signée le 29 mai 2018 ;

Vu la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPR auprès du Département de la Haute-Saône, signée le 24 juillet 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Riolais en date du 14 décembre 2020 validant l'avenant à la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPR auprès du Département de la Haute-Saône ;

Vu l'avenant à la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPR auprès du Département de la Haute-Saône, validée par la commission permanente du Conseil Départemental du 8 février 2021 ;

La Présidente rappelle que selon la Loi NOTRe, les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises. Néanmoins, la loi prévoit, à titre dérogatoire, que la compétence d'octroi de ces aides puisse être déléguée aux Départements.

Pour rappel, le taux de la part de la communauté de communes voté le 28 mai 2018 est de 3% de l'assiette éligible avec un montant maximum de 30 000€ HT pour l'investissement immobilier des entreprises éligibles, avec une intervention du Département de la Haute Saône à hauteur de 5% plafonné à 50 000€.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **de modifier le taux de participation de la communauté de communes et de passer de 3% à 5% portant la participation de 30 000 à 50 000€ HT maximum ;**
- **autoriser la Présidente à signer le conventionnement avec le Département de la Haute-Saône pour un renouvellement d'une période de 3 ans ;**
- **autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** Frédéric GUIBOURG demande si le dispositif est évalué financièrement et de quelle manière.

Nadine WANTZ répond que la présentation des aides des 3 dernières années vient d'être faite et qu'en augmentant le plafond à 5%, la subvention sera plus importante et intéressante pour les entreprises. Ce n'est pas ce qui conditionne leur implantation mais c'est un plus.

Nadine WANTZ ajoute qu'il y a un parallèle avec l'aide du département, le département donne la même somme donc l'aide est sensiblement plus élevée.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention :3-contre :3).

**28. Evolution des aides en faveur de la production de logement à loyer social : aides aux bailleurs sociaux**

**EXPOSE :** Vu la délibération du conseil départemental en date du 28 mars 2022 validant l'évolution de la politique départementale en faveur de la production de logements à loyer social pour les bailleurs sociaux.

La Présidente précise que le Conseil Départemental propose :

- Une dégressivité de l'intervention des territoires (Communes et/ou EPCI) en fonction du nombre de logements produits par période cumulative de 5 ans ;
- La commune comme échelle territoriale, trois seuils ont été déterminés en fonction du nombre d'habitants :

Nb de LLS par commune	Communes ≤ 500 habitants <b>28 communes</b>		Communes entre 501 et 3 499 habitants <b>Boulot, Boul, Etuz, Rioz, Voray</b>	
	Subvention du Département	Subvention du territoire (EPCI/commune)	Subvention du Département	Subvention du territoire (EPCI/commune)
1 à 5 logements	5 000 €	5 000 € (2 500/2 500€)	5 000 €	5 000 € (2 500/2 500€)
5 à 20 logements	7 000 €	3 000 € (1 500/1 500€)	6 000 €	4 000 € (2 000/2 000€)
>à 20 logements			7 000 €	3 000 € (1 500/1 500€)

Les programmations de 2019 à 2021 sont prises en compte pour déterminer le niveau d'intervention du Département et des Collectivités pour les opérations déposées en 2022. La période de référence sera établie sur 5 années glissantes, elle débutera quand la commune déclenche son 1<sup>er</sup> logement.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la modification apporté par le conseil départemental.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

**29. Engagement d'une opération de construction de 20 logements sociaux au lieu-dit « Au Noirfond » sur la Commune de RIOZ, en partenariat avec l'opérateur Habitat 70**

**EXPOSE** : Vu la délibération du conseil départemental en date du 28 mars 2022 validant l'évolution de la politique départementale en faveur de la production de logements à loyer social pour les bailleurs sociaux ;

Vu l'engagement de la communauté de communes du Pays Riolois validant l'évolution de la politique départementale ;

Considérant que cette intervention est conditionnée à un co-financement à la même hauteur réparti entre la commune de Rioz et la communauté de communes du Pays Riolois ;

Considérant ce nouveau projet de construction de 20 logements collectifs sociaux « Au Noirfond » sur la commune de RIOZ ;

La Présidente explique que l'opérateur Habitat70 propriétaire de la parcelle cadastrée ZK N° 80 d'une surface de 85.247 m<sup>2</sup> lieu-dit « Au Noirfond » propose l'aménagement foncier en 7 tranches de travaux avec la réalisation d'une première tranche inscrite à la programmation 2022 comportant 20 logements locatifs (par sous ensemble d'immeuble de chacun 4 logements) et 4 parcelles de terrain destinées à l'accession libre à la propriété. Le phasage proposé permet de lisser une production de 136 logements locatifs sur une durée de 7 années, soit environ 20 logements par an.

Autant que nécessaire, ce phasage pourra être ajusté afin que la programmation soit bien en adéquation avec le budget des co-financeurs.

Pour la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions relatives ci-après, le cofinancement des collectivités est sollicité pour cette première tranche d'aménagement.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **Cofinancer cette opération par l'octroi d'une subvention de 42.500 € (5\*2 500€ + 15\*2 000€) selon le principe voté par le Conseil Communautaire et en lien avec la politique du Conseil Départemental. Le versement de cette subvention interviendra au plus tôt au démarrage des travaux sur l'exercice budgétaire de 2024 ;**
- **Autoriser Madame la Présidente à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque collectivité et l'ensemble des documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.**
- **Abroger la délibération n°22041926D ayant le même objet, prise lors du conseil communautaire du 19 avril.**

**DISCUSSIONS** : Nadine WANTZ informe le conseil qu'Habitat 70 présentera chaque année les logements qu'ils souhaitent voir conventionner.

Emilien BRENOT s'interroge sur le fait que la communauté de communes avait délibéré pour 20 logements maximum par an et que tout serait placé sur Rioz avec cette nouvelle délibération.

Nadine WANTZ répond que cette fois-ci les logements se situent à Rioz mais que les prochaines années, Habitat 70 interviendra sur d'autres communes. C'est Habitat 70 qui organisera sa programmation. De plus, la CCPR pourra certainement prévoir un peu plus de logements annuels puisque le département a fait évoluer ses aides.

Jean-Luc BOUTON demande si Habitat 70 est propriétaire depuis longtemps.

Nadine Wantz répond que le terrain leur appartient depuis 10 ans.

**VOTE** : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 3-contre : 0).

**30. Signature du protocole Ma Prime Rénov avec l'Etat et le Département de Haute-Saône**

**EXPOSE** : Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Anah en date du 8 décembre 2021 ;

Vu le programme d'Action Territorial du département de la Haute-Saône 2022-2024 approuvé par le Conseil départemental en date du 28 mars 2022 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 mars 2022 relative à l'intervention du Département dans le cadre des travaux d'économie d'énergie ;

Vu la convention de délégation des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Haute-Saône pour la période 2019-2024 en date 15 avril 2019 ;

La Présidente explique que depuis le 1er janvier 2022, l'aide Habiter Mieux devient MaPrimeRénov'. Les protocoles Habiter Mieux avec l'Etat et le Département actuels cesseront d'être valables au 30 juin 2022, lorsque la prime Habiter Mieux de l'Anah cessera d'exister.

La Présidente rappelle que, entre 2014 et 2021, le protocole Habiter Mieux a permis de réserver 75 aides et d'attribuer 59 subventions.

En réalisant des travaux d'économie d'énergie avec une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, les propriétaires privés ont ainsi bénéficié des aides de l'Etat, de l'ANAH, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

La Présidente précise que pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Les travaux réalisés doivent permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35% et l'étiquette énergétique après travaux doit correspondre à minima à un niveau E ;
- L'Agence nationale de l'habitat apporte un concours financier aux prestations d'ingénierie et à la réalisation des travaux, elle participe au financement des prestations d'ingénierie mobilisées dans le cadre de ce protocole territorial ;
- Le Département de la Haute-Saône attribue une prime économie d'énergie de 500 €, à la condition que l'EPCI continue de verser une aide équivalente.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **décide du renouvellement de la participation de la CCPR**
- **décide d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 500 €**
- **autorise la Présidente à signer le Protocole relatif à la rénovation énergétique dans le parc privé avec l'Etat et le Département de la Haute-Saône et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### **31. Installation d'un turbidimètre à coupure automatique au niveau de la station AEP de Bussières**

**EXPOSE :** Le programme d'investissement 2022 du budget eau régie prévoit plusieurs modifications d'ouvrages de traitement d'eau potable (opération 4012 du budget eau régie investissement).

C'est le cas à Bussières où la station de traitement doit être équipée d'un turbidimètre à coupure automatique afin de pallier aux problèmes de turbidité des sources du Haut du Mont (nécessité d'équipement pointée par l'arrêté de DUP du 7 juillet 2018, article 10).

Cet équipement permettra de mesurer la turbidité en temps réel. Cette information permettra au Service de l'Eau de basculer l'alimentation des réservoirs via l'interconnexion existante avec la source du Breuil située sur la commune de Boulot.

Les travaux consisteront :

- à la fourniture et à la pose d'un turbidimètre à coupure automatique ;
- au raccordement sur le réseau existant et à l'armoire de commande et de puissance au niveau de la chambre à vannes de la station de pompage ;
- à la fourniture et pose d'électrovannes à la station ;
- au paramétrage des ouvrages pour une remontée d'information à la supervision via la télégestion.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 25 000.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cofinanceurs	Taux	Montant
CD70	30,00%	7 500,00 €
DETR	40,00%	10 000,00 €
CCPR	30,00%	7 500,00 €
TOTAL	100,00%	25 00,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser la Présidente :**

- **A engager les consultations d'entreprises et signer les marchés dans la limite des crédits inscrits au budget,**
- **A solliciter les aides du Département et de l'Etat,**
- **Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

### **32. Optimisation du système de chloration de la station d'AEP de Cromary/Perrouse**

**EXPOSE :** Le programme d'investissement 2022 du budget eau régie prévoit plusieurs modifications d'ouvrages de traitement d'eau potable (opération 4012 du budget eau régie investissement).

C'est le cas sur l'unité de distribution d'eau potable de Cromary/Perrouse où la chloration se fait directement dans le puits et présente un manque d'efficacité régulièrement pointé par l'ARS.

Il est donc proposé de procéder à la mise en place d'un nouveau système de chloration avec une injection directe dans la conduite de refoulement/distribution.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 20 000.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cofinanceurs	Taux	Montant
CD70	20,00%	4 000,00 €
DETR	40,00%	8 000,00 €
CCPR	40,00%	8 000,00 €
TOTAL	100,00%	20 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser la Présidente :**

- **A engager les consultations d'entreprises et signer les marchés dans la limite des crédits inscrits au budget,**
- **A solliciter les aides du Département et de l'Etat,**
- **Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 1-contre : 0).

### **33. Rénovation du captage et agrandissement de la bache de pompage AEP des Roselières à Fondremand**

**EXPOSE :** Le hameau des Roselières sur la commune de Fondremand est alimenté par une source captée et traitée au niveau d'une station dotée d'une bache d'une capacité de stockage de 2 m3.

Plusieurs dysfonctionnements sont à noter sur cette unité de distribution :

- L'ouvrage de captage en pierres est en mauvais état. Les pierres de tailles sont abîmées, le linteau de la porte d'entrée s'est cassé provoquant un effondrement de la toiture ;
- La canalisation d'arrivée de la source dans la station est à reprendre ;
- La capacité de stockage de la bêche est trop faible et ne répond pas aux besoins de pointe (présence d'une ferme notamment).

Il est donc proposé de réaliser les travaux suivants :

- Reprise de la maçonnerie et de la toiture au niveau de l'ouvrage de captage ;
- Reprise de la canalisation entre le captage et la station et des ouvrages de prise d'eau ;
- Augmentation de la capacité de stockage de la bêche pour passer à 10 m<sup>3</sup> maximum en fonction des contraintes du terrain.

Le montant des travaux est évalué à 65 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Cofinanceurs	Taux	Montant
CD70	30,00%	19 500,00 €
DETR	40,00%	26 000,00 €
CCPR	30,00%	19 500,00 €
TOTAL	100,00%	65 00,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise la Présidente :**

- **A engager les consultations d'entreprises et signer les marchés dans la limite des crédits inscrits au budget,**
- **A solliciter les aides du département et de l'Etat,**
- **Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.**

**DISCUSSIONS :** Jean-Charles HANRIOT ajoute que le problème est soulevé depuis 2019, les étés actuels rendent la bêche insuffisante. L'approvisionnement n'est pas sécurisé et le volume n'est plus suffisant puisque le débit est plus faible.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

#### **34. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable de la commune de Le Cordonnet**

**EXPOSE :** Lors de sa séance du 19 avril 2022, le Conseil communautaire a validé le projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 250 m<sup>3</sup> sur la commune de Le Cordonnet pour un montant de 503 325 € HT, soit 603 990 € TTC.

Ce projet peut bénéficier d'un taux d'aides de 70 % (30% Département, 40% DETR).

Il convient dorénavant de signer avec la Commune une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la prise en charge de la partie correspondant au volume de la réserve incendie (120 m<sup>3</sup>).

Les principaux termes de la convention ci-jointe en annexe seront les suivants :

- La CCPR assure la maîtrise de l'ensemble des études et travaux de construction d'un réservoir de 250 m<sup>3</sup> dont 120m<sup>3</sup> de réserve incendie, ainsi que les travaux de reprise de la canalisation forage du Petit Montarlot / château d'eau ;
- La Commune participe financièrement au reste à charge de l'opération sur la base du plan de financement suivant :

Cofinanceurs	Taux	Montant
CD70	30,00%	150 997,50 €
DETR	40,00%	201 330,00 €

Maîtrise d'ouvrage	30,00%	150 997,50 €
TOTAL	100,00%	503 325,00 €

- La participation de la Commune est de 48% du reste à charge, soit 72 478,80 €. Celle de la CCPR est de 78 518,70 € ;
- La participation financière de la Commune est réajustée sur présentation du solde de l'opération ;
- La Communauté de communes sera propriétaire de l'ouvrage et assumera les dépenses d'exploitation de maintenance et d'entretien relatives à l'AEP. La Commune quant à elle restera gestionnaire de la réserve incendie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise la Présidente :**

- **A signer cette convention avec la commune de Le Cordonnet,**
- **Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

### **35. Mise en place de la rémunération de la CCPR par l'Agence de l'eau pour la perception des redevances pollutions et modernisation des réseaux**

**EXPOSE :** Au travers des factures d'eau et d'assainissement, chaque abonné s'acquitte de la redevance pour pollution et de la redevance pour modernisation des réseaux.

Ces redevances sont assises sur les volumes d'eau consommés. Leurs produits sont reversés annuellement à l'Agence de l'Eau sur la base d'une déclaration de volumes vendus par l'exploitant du réseau d'eau.

Pour 2022, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique s'élève à 0,28 €/m3. La redevance pour modernisation des réseaux s'élève à 0,16 €/m3.

Par Décret n°2007-1844 du 26 décembre 2007, le législateur a ouvert la possibilité aux exploitants des réseaux d'eau et d'assainissement de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau la mise en place d'une rémunération pour la perception des redevances pollution et modernisation des réseaux. La rémunération se monte à 0,30 euro hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau.

Au titre des années 2020 et 2021, la CCPR peut solliciter une rémunération d'un montant de 2 789,85 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la Présidente :**

- **A demander le versement de la rémunération de l'exploitant du à la perception des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte,**
- **Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision.**

**DISCUSSIONS : /**

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

### **36. Demande de subvention CAF Petite Enfance**

**EXPOSE :** Afin d'améliorer le confort des enfants accueillis au sein de nos accueils Petite Enfance (crèches), la vice-présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : Lits / structure de motricité / mobilier pour matérialiser les espaces / matériel de puériculture.

Pour aider au financement de ces équipements, la vice-présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :



<b>Coût HT</b>	<b>16 318.90€</b>
Montant de TVA à 20%	3 672.90€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>19 991.80€</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>CAF 70 (40% du HT)</b>	<b>6 527.56€</b>
FCTVA (16,404%) du TTC	3 279.45€
Fonds propres CCPR	10 184.79€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>19 991.80€</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

### **37. Demande de subvention CAF Petite Enfance RPE**

**EXPOSE :** Afin d'améliorer les activités proposées par le Relais Petite Enfance, la vice-présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : structure de motricité / matériel de rangement.

Pour aider au financement de ces équipements, la vice-présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

<b>Coût HT</b>	<b>1999.26€</b>
Montant de TVA à 20%	499.82€

<b>TOTAL TTC</b>	<b>2499.08€</b>
------------------	-----------------

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>CAF 70 (40% du HT)</b>	<b>799.71€</b>
FCTVA (16,404%) du TTC	409.95€
Fonds propres CCPR	1289.43€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2499.08€</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** Nadine WANTZ informe le conseil qu'elle a demandé la mise en place de relais au sein des communes à Aurélie BINDA (gérante RPE). L'objectif est de se délocaliser sur le territoire de la CCPR et d'aller au plus proche des assistantes maternelles. Certaines communes vont probablement être contactées à la rentrée pour l'installation de ces relais délocalisés.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

### **38. Demande de subvention CAF Enfance**

**EXPOSE :** Afin d'améliorer l'équipement des sites périscolaires et des accueils de loisirs, la vice-présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : Mobilier / équipement pour doter l'extension du site périscolaire de Boulton et remplacement d'électroménager professionnel (fours de réchauffe / armoires réfrigérantes / Lave-vaisselles / lave-linges.

Pour aider au financement de ces équipements, la vice-présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

<b>Coût HT</b>	<b>20 000€</b>
Montant de TVA à 20%	5000€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 000€</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>CAF 70 (40% du HT)</b>	<b>8 000€</b>
FCTVA (16,404%) du TTC	4 101 €
Fonds propres CCPR	12 899 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>25 00€</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :0-contre :0).

### **39. Convention de développement artistique EDMT/Culture 70/CCPR**

**EXPOSE :** Le Vice-président, Guillaume GERMAIN, explique que dans la continuité de la convention de développement culturel passée avec la DRAC au dernier conseil communautaire, il apparaît important, pour faire progresser l'accès à la culture sur le territoire, d'élaborer une politique de développement artistique conjointement avec Culture 70 et l'école départementale de musique et de théâtre.

Ce projet culturel proposera un accès pour les enfants, les adolescents et les adultes vivants sur le territoire communautaire, à l'enseignement musical et théâtral mais également à des parcours d'éducation artistique et culturelle. Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le Vice-Président rappelle que la Communauté de communes adhère à l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre (EDMT). La cotisation est calculée selon deux critères : le nombre d'habitants de la Communauté de communes et le nombre d'heures d'interventions musicales multiplié par 21 €.

Pour l'année 2022, le montant de la cotisation s'élève à 62.682 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :**

- **autoriser la Présidente à signer la convention de développement artistique pour une durée de 3 ans et plus généralement tous les documents liés à cette action.**
- **autoriser la Présidente à verser à l'EDMT une participation de 62.682 € pour l'année 2022.**

**DISCUSSIONS :** Guillaume GERMAIN précise que l'on est passé de 25 enfants vus dans les écoles sur la précédente période triennale à 425 enfants.

**VOTE :** Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention :2-contre :0).

La Présidente  
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092608D-BF

Accusé certifié exécutoire		
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>		<b>D</b>
Reception par le préfet : 10/10/2022		
Affichage : 10/10/2022		

Nombre de membres en exercice : 47  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 42  
 VOTES :  
 Pour : 42  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par (1) ~~le~~ La Présidente Nadine WANTZ,  
 A RIOZ le 26/09/2022  
 (1) ~~le~~ La Présidente Nadine WANTZ,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A RIOZ, le 26/09/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) ~~le~~ La Présidente Nadine WANTZ, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/10/2022, et de la publication le 10/10/2022

A RIOZ, le 10/10/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-220926000-DF

**IV - ANNEXES**

**IV**

Accusé certifié exécutoire

**ARRÊTÉ ET SIGNATURES**

**D2**

Reception par le préfet : 10/10/2022

Affichage : 10/10/2022

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par **le** La Présidente, Nadine WANTZ (1),

A RIOZ, le 26/09/2022

**le** La Présidente, Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A RIOZ, le 26/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE

Certifié exécutoire par **le** La Présidente, Nadine WANTZ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/10/2022, et de la publication le 10/10/2022

A RIOZ, le 10/10/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20220926-22092607D-BF

Accusé certifié exécutoire		
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ARRÊTÉ ET SIGNATURES</b>		<b>D</b>
Reception par le préfet : 10/10/2022		
Affichage : 10/10/2022		

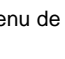
Nombre de membres en exercice : 47  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 42  
 VOTES :  
 Pour : 42  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par (1)  La Présidente Nadine WANTZ,  
 A RIOZ le 26/09/2022  
 (1)  La Présidente Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
 A RIOZ, le 26/09/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1)  La Présidente Nadine WANTZ, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/10/2022, et de la publication le 10/10/2022

A RIOZ, le 10/10/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



**COMMUNE - CCPR (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 24700070600066

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL 241 (4)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	55
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	60
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	83
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	115



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 24700	<b>CCPR</b> <b>BUDGET PRINCIPAL 241</b>	<b>DM</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	0,00	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		0,00	0,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	0,02	0,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,02
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		0,02	0,02

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	0,02	0,02
----------------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 494 991,54	0,00	-100,00	-100,00	1 494 891,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 144 945,00	0,00	0,00	0,00	5 144 945,00
014	Atténuations de produits	451 544,00	0,00	0,00	0,00	451 544,00
65	Autres charges de gestion courante	335 511,27	0,00	0,00	0,00	335 511,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 426 991,81</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00</b>	<b>-100,00</b>	<b>7 426 891,81</b>
66	Charges financières	64 500,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00
67	Charges exceptionnelles	170 095,17	0,00	100,00	100,00	170 195,17
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	3 525,86		0,00	0,00	3 525,86
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 665 112,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 665 112,84</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	315 485,24		0,00	0,00	315 485,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	399 532,99		0,00	0,00	399 532,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>715 018,23</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>715 018,23</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 380 131,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 380 131,07</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 380 131,07</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 929 605,80	0,00	0,00	0,00	1 929 605,80
73	Impôts et taxes	3 461 093,93	0,00	0,00	0,00	3 461 093,93
74	Dotations et participations	2 112 233,49	0,00	0,00	0,00	2 112 233,49
75	Autres produits de gestion courante	120 200,00	0,00	0,00	0,00	120 200,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 778 133,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 778 133,22</b>
76	Produits financiers	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	74 892,28	0,00	0,00	0,00	74 892,28
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	3 525,86		0,00	0,00	3 525,86
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 856 556,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 856 556,36</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	128 799,19		0,00	0,00	128 799,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>128 799,19</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 799,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 985 355,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 985 355,55</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>394 775,52</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 380 131,07</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>586 219,04</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .  
(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	244,54	0,00	0,00	0,00	244,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 378 183,78	0,00	0,02	0,02	3 378 183,80
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 378 428,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	<b>3 378 428,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	412 450,60	0,00	0,00	0,00	412 450,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>438 450,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>438 450,60</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 816 878,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	<b>3 816 878,94</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	128 799,19		0,00	0,00	128 799,19
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>128 799,19</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 799,19</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 945 678,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	<b>3 945 678,13</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 945 678,13</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 317 186,80	0,00	0,00	0,00	1 317 186,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	585 510,61	0,00	0,00	0,00	585 510,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 902 697,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 902 697,41</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	473 182,51	0,00	0,00	0,00	473 182,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	480 452,25	0,00	0,00	0,00	480 452,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 250,60	0,00	0,00	0,00	15 250,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>969 885,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>969 885,36</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 872 582,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 872 582,77</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	315 485,24		0,00	0,00	315 485,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	399 532,99		0,00	0,00	399 532,99

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>715 018,23</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>715 018,23</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 587 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 587 601,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>358 077,13</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 945 678,13</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>586 219,04</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-100,00		-100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,02		0,02
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,02</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,02</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,02</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 494 991,54</b>	<b>-100,00</b>	<b>-100,00</b>
60611	Eau et assainissement	20 758,29	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	108 300,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	137 864,00	0,00	0,00
60622	Carburants	5 600,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	8 450,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	7 200,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 200,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	39 670,00	-100,00	-100,00
60632	Fournitures de petit équipement	43 897,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 460,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	380,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	50 742,77	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	443 927,88	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 540,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 241,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	11 830,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	32 134,70	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	31 014,28	0,00	0,00
6156	Maintenance	96 908,87	0,00	0,00
6161	Multirisques	30 837,62	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	12 250,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 936,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	57 448,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 190,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	430,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 520,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 728,36	0,00	0,00
6237	Publications	660,00	0,00	0,00
6238	Divers	17 916,40	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 530,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 060,00	0,00	0,00
6256	Missions	350,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 490,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	38 264,04	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	107 850,94	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	8 000,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	54 081,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 962,39	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 970,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	11 498,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 144 945,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 925,89	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	62 770,72	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 624,16	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 045 726,86	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	34 997,08	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	271 648,13	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	713 891,30	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	57 802,39	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	513 387,32	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	537 432,75	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	646 475,02	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	47 498,46	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	143 700,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 449,20	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	36 615,72	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>451 544,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 000,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	49 992,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	400 552,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>335 511,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	10 097,85	0,00	0,00
6531	Indemnités	56 066,82	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 178,96	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 569,84	0,00	0,00
6535	Formation	554,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 550,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	12 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	140 970,60	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	70 823,20	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	11 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	21 700,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>7 426 991,81</b>	<b>-100,00</b>	<b>-100,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>64 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 500,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>170 095,17</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	8 550,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	610,18	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	138 327,99	100,00	100,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	22 507,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>3 525,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 525,86	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>7 665 112,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>315 485,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>399 532,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	399 532,99	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>715 018,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>715 018,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 380 131,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	140 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	15 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 929 605,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70632	Redevances services à caractère loisir	30 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	247 498,30	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	790 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	500,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	815 979,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	9 763,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	20 596,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	15 269,50	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 461 093,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	1 190 608,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	315 751,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	51 113,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	64 166,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	200 576,93	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	70 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	11 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	1 557 879,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 112 233,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	566 874,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	37 411,00	0,00	0,00
744	FCTVA	500,00	0,00	0,00
7461	DGD	96 504,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	192 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	30 278,49	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	970 000,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	40 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	129 257,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	24 409,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>120 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	120 200,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>7 778 133,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7688	Autres	5,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>74 892,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	74 892,28	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>3 525,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	3 525,86	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>7 856 556,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>128 799,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	118 799,19	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>128 799,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 985 355,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	244,54	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	244,54	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
1011	<b>Opération d'équipement n° 1011 (5)</b>	214 432,33	0,00	0,00
1012	<b>Opération d'équipement n° 1012 (5)</b>	86 204,74	0,00	0,00
1013	<b>Opération d'équipement n° 1013 (5)</b>	26 193,84	0,00	0,00
1100	<b>Opération d'équipement n° 1100 (5)</b>	2 698,00	0,00	0,00
1200	<b>Opération d'équipement n° 1200 (5)</b>	48 701,69	0,00	0,00
1201	<b>Opération d'équipement n° 1201 (5)</b>	951 812,45	0,00	0,00
1400	<b>Opération d'équipement n° 1400 (5)</b>	51 345,20	0,00	0,00
1404	<b>Opération d'équipement n° 1404 (5)</b>	12 421,75	12 000,00	12 000,00
1410	<b>Opération d'équipement n° 1410 (5)</b>	21 360,00	8 640,00	8 640,00
1412	<b>Opération d'équipement n° 1412 (5)</b>	1 800,00	0,00	0,00
1413	<b>Opération d'équipement n° 1413 (5)</b>	50 073,60	5 926,40	5 926,40
1414	<b>Opération d'équipement n° 1414 (5)</b>	9 480,00	0,00	0,00
1415	<b>Opération d'équipement n° 1415 (5)</b>	15 360,00	0,00	0,00
1416	<b>Opération d'équipement n° 1416 (5)</b>	15 528,00	0,00	0,00
1417	<b>Opération d'équipement n° 1417 (5)</b>	12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
1418	<b>Opération d'équipement n° 1418 (5)</b>	15 086,40	4 440,00	4 440,00
1419	<b>Opération d'équipement n° 1419 (5)</b>	17 217,85	0,00	0,00
2001	<b>Opération d'équipement n° 2001 (5)</b>	311 739,94	0,00	0,00
2007	<b>Opération d'équipement n° 2007 (5)</b>	78 000,00	-19 006,38	-19 006,38
2100	<b>Opération d'équipement n° 2100 (5)</b>	396 000,00	0,00	0,00
2200	<b>Opération d'équipement n° 2200 (5)</b>	522 963,30	0,00	0,00
2300	<b>Opération d'équipement n° 2300 (5)</b>	6 726,00	0,00	0,00
2500	<b>Opération d'équipement n° 2500 (5)</b>	36 000,00	0,00	0,00
2601	<b>Opération d'équipement n° 2601 (5)</b>	5 000,00	0,00	0,00
2903	<b>Opération d'équipement n° 2903 (5)</b>	51 561,32	0,00	0,00
2904	<b>Opération d'équipement n° 2904 (5)</b>	77 400,00	0,00	0,00
3001	<b>Opération d'équipement n° 3001 (5)</b>	10 000,00	0,00	0,00
3003	<b>Opération d'équipement n° 3003 (5)</b>	138 220,05	0,00	0,00
3005	<b>Opération d'équipement n° 3005 (5)</b>	40 000,00	0,00	0,00
3009	<b>Opération d'équipement n° 3009 (5)</b>	5 800,32	0,00	0,00
3010	<b>Opération d'équipement n° 3010 (5)</b>	30 008,00	0,00	0,00
3011	<b>Opération d'équipement n° 3011 (5)</b>	117 049,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 378 428,32</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	412 450,60	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	397 200,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 250,60	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	5 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	5 000,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	21 000,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	20 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>438 450,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 816 878,92</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	128 799,19	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	118 799,19	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	96 481,42	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 138,34	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	265,60	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	10 749,42	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	3 574,07	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	2 590,34	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>128 799,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 945 678,11</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,02</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 317 186,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	95 967,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	63 112,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	529,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	30 138,60	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	601 172,50	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	134 192,20	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	391 075,50	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>585 510,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	585 510,61	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 902 697,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>953 634,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	473 182,51	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	480 452,25	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>15 250,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>969 885,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 872 582,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>315 485,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>399 532,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	73 871,24	0,00	0,00
28031	Frais d'études	96 358,21	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	3 120,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	803,22	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	52 328,60	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	6 198,94	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	6 444,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	506,16	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	14 174,22	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	26,25	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 635,57	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	15,81	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	9 825,46	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	761,11	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 087,37	0,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	51,76	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	26 647,37	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 826,58	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	60 417,52	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 981,70	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
28188	Autres immo. corporelles	20 451,90	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>715 018,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>715 018,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 587 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,02</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,02</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1011 (1)**  
**LIBELLE : Espace Petite Enfance RIOZ**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>85 707,25</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 818,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	1 818,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 021,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	623,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 591,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 837,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 968,55	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>50 867,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	50 867,31	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1012 (1)**  
**LIBELLE : Espace Petite Enfance VORAY**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>823 185,81</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 818,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	1 818,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>35 388,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	3 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	240,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 394,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 543,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 771,07	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>785 979,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	785 979,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1013 (1)**  
**LIBELLE : Espace Petite Enfance ETUZ**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		43 811,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 818,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 818,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 528,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	117,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 632,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	4 051,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 726,50	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>17 464,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	17 464,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1100 (1)**  
**LIBELLE : Relais Assistantes Maternelles**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		5 807,33	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	4 967,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 967,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1200 (1)**  
**LIBELLE : Sites d'accueil Périscolaire**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>122 263,26</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 447,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	16 447,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>102 133,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 829,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 252,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	13 992,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 560,41	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 682,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	3 682,80	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1201 (1)**  
**LIBELLE : Extension Périscolaire BOULT**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		42 147,55	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	42 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	42 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1400 (1)**  
**LIBELLE : Equipement Scolaire**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>450 907,87</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 747,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	6 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	195,26	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>433 539,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	1 456,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	43 630,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 413,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	776,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	16 597,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	266 811,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	42 612,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	37 241,06	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>10 620,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	10 620,72	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1404 (1)**  
**LIBELLE : Equipt matériel entretien bât**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		9 931,32	a 0,00	12 000,00	b 12 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 931,32	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 157,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 773,60	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-12 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1410 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif BOULT**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 232 319,53	a 0,00	8 640,00	b 8 640,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 370,56	0,00	8 640,00	8 640,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	8 640,00	8 640,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 370,56	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 228 948,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 228 948,97	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-8 640,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1412 (1)**  
**LIBELLE : RPI LES 4 MONTS**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1413 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif RIOZ**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		833 953,41	a 0,00	5 926,40	b 5 926,40	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 479,40</b>	<b>0,00</b>	<b>5 926,40</b>	<b>5 926,40</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	10 574,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	5 126,40	5 126,40	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	158,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 402,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>813 474,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	813 474,01	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-5 926,40</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1414 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		40 938,06	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 938,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	40 938,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1415 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif ETUZ**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 334 177,38</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 363,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	847,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 327 814,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	2 319 740,16	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	8 074,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1416 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif TRESILLEY**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		12 080,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 748,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	7 748,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat <sup>o</sup> , matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1417 (1)**  
**LIBELLE : Pôle Educatif PERROUSE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>15 600,00</b>	<b>a      0,00</b>	<b>-12 000,00</b>	<b>b      -12 000,00</b>	<b>b      0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 000,00</b>	<b>-12 000,00</b>	<b>0,00</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c      0,00</b>	<b>d      0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>12 000,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1418 (1)**  
**LIBELLE : Ecole VORAY**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	4 440,00	b 4 440,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 440,00	4 440,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	4 440,00	4 440,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-4 440,00</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1419 (1)**  
**LIBELLE : Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC)**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)**  
**LIBELLE : Maison Communautaire**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		177 182,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 570,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	24 570,63	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>117 735,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 287,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	94 878,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	12 330,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 239,07	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>34 876,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	34 876,38	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)**  
**LIBELLE : Achat de véhicules**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		25 495,10	a      0,00	-19 006,38	b      -19 006,38	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 495,10	0,00	-19 006,38	-19 006,38	0,00
21571	Matériel roulant	25 495,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	-19 006,38	-19 006,38	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>19 006,38</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2100 (1)**  
**LIBELLE : Gymnases**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>358 099,35</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>102,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	102,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 772,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	41 480,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 639,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 823,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 805,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 781,55	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>276 224,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	276 224,91	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2200 (1)**  
**LIBELLE : Piscines**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>405 391,47</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>593,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	593,81	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>89 583,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	78 871,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 712,06	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>315 214,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	309 073,78	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6 140,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2300 (1)**  
**LIBELLE : Maison de Pays**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		57 106,35	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 804,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 804,99	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 301,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	32 301,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2500 (1)**  
**LIBELLE : Moulin de Fondremand**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		233 705,40	a      0,00	0,00	b      0,00	b      0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	233 705,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	233 705,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c      0,00	d      0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2601 (1)**  
**LIBELLE : Equipt Sportif Spécialisé RIOZ**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 617 111,63	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>4 016,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 016,14	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 649,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	1 762,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 005,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	298,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 583,28	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 588 446,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 575 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	12 917,71	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2903 (1)**  
**LIBELLE : AIDES SOUTIEN COVID**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2904 (1)**  
**LIBELLE : AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3001 (1)**  
**LIBELLE : Réhabilitation des Ruisseaux**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>142 800,49</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>56 056,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	56 056,80	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>83 584,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	520,36	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	83 063,98	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 159,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 159,35	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3003 (1)**  
**LIBELLE : PLU et Cartes Communales**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		476 275,99	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	476 011,99	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	476 011,99	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3005 (1)**  
**LIBELLE : Réhabilitation Petit Patrimoine**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 147 210,11	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 147 210,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	1 147 210,11	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3009 (1)**  
**LIBELLE : Sentiers de Randonnée**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		33 905,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 905,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	32 711,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3010 (1)**  
**LIBELLE : Ressource en Eau Potable**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		133 197,59	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	133 197,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat <sup>o</sup> , matériel (mise à disp	133 197,59	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3011 (1)**  
**LIBELLE : Politique du logement**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		318 386,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	318 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	285 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	33 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	438 451	384 217	24 422	1 216 772	76 000	923 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 816 879
- Equipements municipaux (2)		384 217	24 422	1 199 554	36 000	923 963	0	315 769	0	168 228	0	3 052 153
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	17 218	40 000	0	0	13 047	117 049	10 000	128 961	326 275
- Opérations financières	438 451											438 451
Dépenses d'ordre	128 799											128 799
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>567 250</b>	<b>384 217</b>	<b>24 422</b>	<b>1 216 772</b>	<b>76 000</b>	<b>923 963</b>	<b>0</b>	<b>328 816</b>	<b>117 049</b>	<b>178 228</b>	<b>128 961</b>	<b>3 945 678</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>567 250</b>	<b>384 217</b>	<b>24 422</b>	<b>1 216 772</b>	<b>76 000</b>	<b>923 963</b>	<b>0</b>	<b>328 816</b>	<b>117 049</b>	<b>178 228</b>	<b>128 961</b>	<b>3 945 678</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 270 414</b>	<b>86 120</b>	<b>1 200</b>	<b>601 926</b>	<b>17 976</b>	<b>513 992</b>	<b>0</b>	<b>14 775</b>	<b>0</b>	<b>53 256</b>	<b>27 942</b>	<b>3 587 601</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>358 077</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>358 077</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 628 491</b>	<b>86 120</b>	<b>1 200</b>	<b>601 926</b>	<b>17 976</b>	<b>513 992</b>	<b>0</b>	<b>14 775</b>	<b>0</b>	<b>53 256</b>	<b>27 942</b>	<b>3 945 678</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 233 588</b>	<b>1 797 633</b>	<b>272 627</b>	<b>2 521 190</b>	<b>552</b>	<b>332 149</b>	<b>0</b>	<b>1 370 224</b>	<b>0</b>	<b>745 122</b>	<b>107 047</b>	<b>8 380 131</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 233 588</b>	<b>1 797 633</b>	<b>272 627</b>	<b>2 521 190</b>	<b>552</b>	<b>332 149</b>	<b>0</b>	<b>1 370 224</b>	<b>0</b>	<b>745 122</b>	<b>107 047</b>	<b>8 380 131</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>4 321 875</b>	<b>213 259</b>	<b>0</b>	<b>1 142 242</b>	<b>0</b>	<b>122 588</b>	<b>0</b>	<b>1 060 031</b>	<b>0</b>	<b>988 049</b>	<b>137 312</b>	<b>7 985 356</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>394 776</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>394 776</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>4 716 651</b>	<b>213 259</b>	<b>0</b>	<b>1 142 242</b>	<b>0</b>	<b>122 588</b>	<b>0</b>	<b>1 060 031</b>	<b>0</b>	<b>988 049</b>	<b>137 312</b>	<b>8 380 131</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Total dépenses investissement		567 250	384 217	24 422	1 216 772	76 000	923 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 945 678
Dépenses réelles		438 451	384 217	24 422	1 216 772	76 000	923 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 816 879
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	412 451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 451
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
27	Autres immobilisations financières	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
Opérations d'équipement		0	383 972	24 422	1 216 772	76 000	923 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 378 184
1011	Espace Petite Enfance RIOZ	0	0	0	0	0	0	0	214 432	0	0	0	214 432
1012	Espace Petite Enfance VORAY	0	0	0	0	0	0	0	86 205	0	0	0	86 205
1013	Espace Petite Enfance ETUZ	0	713	0	0	0	0	0	25 481	0	0	0	26 194
1100	Relais Assistantes Maternelles	0	0	0	0	0	0	0	2 698	0	0	0	2 698
1200	Sites d'accueil Périscolaire	0	0	0	48 702	0	0	0	0	0	0	0	48 702
1201	Extension Périscolaire BOULT	0	0	0	951 812	0	0	0	0	0	0	0	951 812
1400	Equipement Scolaire	0	0	0	51 345	0	0	0	0	0	0	0	51 345
1404	Equipt matériel entretien bât	0	0	24 422	0	0	0	0	0	0	0	0	24 422
1410	Pôle Educatif BOULT	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000
1412	RPI LES 4 MONTS	0	0	0	1 800	0	0	0	0	0	0	0	1 800
1413	Pôle Educatif RIOZ	0	0	0	56 000	0	0	0	0	0	0	0	56 000
1414	Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE	0	0	0	9 480	0	0	0	0	0	0	0	9 480
1415	Pôle Educatif ETUZ	0	0	0	15 360	0	0	0	0	0	0	0	15 360
1416	Pôle Educatif TRESILLEY	0	0	0	15 528	0	0	0	0	0	0	0	15 528

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1417	Pôle Educatif PERROUSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1418	Ecole VORAY	0	0	0	19 526	0	0	0	0	0	0	0	19 526
1419	Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC)	0	0	0	17 218	0	0	0	0	0	0	0	17 218
2001	Maison Communautaire	0	311 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	311 740
2007	Achat de véhicules	0	58 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 994
2100	Gymnases	0	0	0	0	0	396 000	0	0	0	0	0	396 000
2200	Piscines	0	0	0	0	0	522 963	0	0	0	0	0	522 963
2300	Maison de Pays	0	6 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 726
2500	Moulin de Fondremand	0	0	0	0	36 000	0	0	0	0	0	0	36 000
2601	Equipt Sportif Spécialisé RIOZ	0	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	5 000
2903	AIDES SOUTIEN COVID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 561	51 561
2904	AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 400	77 400
3001	Réhabilitation des Ruisseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
3003	PLU et Cartes Communales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 220	0	138 220
3005	Réhabilitation Petit Patrimoine	0	0	0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	40 000
3009	Sentiers de Randonnée	0	5 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800
3010	Ressource en Eau Potable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 008	0	30 008
3011	Politique du logement	0	0	0	0	0	0	0	0	117 049	0	0	117 049
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	128 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 799
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	128 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 799
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 270 414</b>	<b>86 120</b>	<b>1 200</b>	<b>601 926</b>	<b>17 976</b>	<b>513 992</b>	<b>0</b>	<b>14 775</b>	<b>0</b>	<b>53 256</b>	<b>27 942</b>	<b>3 587 601</b>
Recettes réelles		1 555 396	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	14 775	0	53 256	27 942	2 872 583
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	953 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	953 635
13	Subventions d'investissement	0	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	14 775	0	53 256	27 942	1 317 187
16	Emprunts et dettes assimilées	600 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 761
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>715 018</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>715 018</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	315 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	315 485
040	Opérat° ordre transfert entre sections	399 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399 533
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 233 588</b>	<b>1 797 633</b>	<b>272 627</b>	<b>2 521 190</b>	<b>552</b>	<b>332 149</b>	<b>0</b>	<b>1 370 224</b>	<b>0</b>	<b>745 122</b>	<b>107 047</b>	<b>8 380 131</b>
Dépenses réelles		518 570	1 797 633	272 627	2 521 190	552	332 149	0	1 370 224	0	745 122	107 047	7 665 113
011	Charges à caractère général	0	360 925	14 900	764 704	552	156 370	0	144 644	0	5 564	47 233	1 494 892
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 031 007	257 727	1 699 302	0	175 778	0	1 225 580	0	735 243	20 307	5 144 945
014	Atténuations de produits	450 544	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	451 544
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	258 723	0	56 573	0	0	0	0	0	3 215	17 000	335 511
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	64 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 500
67	Charges exceptionnelles	0	146 978	0	610	0	0	0	0	0	100	22 507	170 195
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 526
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>715 018</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>715 018</i>
023	Virement à la section d'investissement	315 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	315 485
042	Opérat° ordre transfert entre sections	399 533	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399 533
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>4 321 875</b>	<b>213 259</b>	<b>0</b>	<b>1 142 242</b>	<b>0</b>	<b>122 588</b>	<b>0</b>	<b>1 060 031</b>	<b>0</b>	<b>988 049</b>	<b>137 312</b>	<b>7 985 356</b>
Recettes réelles		4 193 076	213 259	0	1 142 242	0	122 588	0	1 060 031	0	988 049	137 312	7 856 556
013	Atténuations de charges	0	155 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 000



CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	22 359	0	734 882	0	92 588	0	247 498	0	816 479	15 800	1 929 606
73	Impôts et taxes	3 391 094	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	0	3 461 094
74	Dotations et participations	798 451	12 000	0	405 000	0	30 000	0	740 000	0	101 570	25 212	2 112 233
75	Autres produits de gestion courante	0	23 900	0	0	0	0	0	0	0	0	96 300	120 200
76	Produits financiers	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
77	Produits exceptionnels	0	0	0	2 360	0	0	0	72 532	0	0	0	74 892
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 526
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>128 799</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>128 799</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>128 799</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>128 799</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 233 588,09	1 797 632,74	0,00	0,00	0,00	3 031 220,83
Dépenses de l'exercice		1 233 588,09	1 797 632,74	0,00	0,00	0,00	3 031 220,83
011	Charges à caractère général	0,00	360 924,61	0,00	0,00	0,00	360 924,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 031 007,29	0,00	0,00	0,00	1 031 007,29
014	Atténuations de produits	450 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 544,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	315 485,24	0,00	0,00	0,00	0,00	315 485,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections	399 532,99	0,00	0,00	0,00	0,00	399 532,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	258 722,85	0,00	0,00	0,00	258 722,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	64 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	146 977,99	0,00	0,00	0,00	146 977,99
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 525,86	0,00	0,00	0,00	0,00	3 525,86
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		4 716 650,50	213 259,00	0,00	0,00	0,00	4 929 909,50
Recettes de l'exercice		4 321 874,98	213 259,00	0,00	0,00	0,00	4 535 133,98
013	Atténuations de charges	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	128 799,19	0,00	0,00	0,00	0,00	128 799,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	22 359,00	0,00	0,00	0,00	22 359,00
73	Impôts et taxes	3 391 093,93	0,00	0,00	0,00	0,00	3 391 093,93
74	Dotations et participations	798 451,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	810 451,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	23 900,00	0,00	0,00	0,00	23 900,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 525,86	0,00	0,00	0,00	0,00	3 525,86
Restes à réaliser – reports		394 775,52	0,00	0,00	0,00	0,00	394 775,52
<b>SOLDE (2)</b>		3 483 062,41	-1 584 373,74	0,00	0,00	0,00	1 898 688,67

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat°

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

<b>DEPENSES (2)</b>		<b>1 787 086,34</b>	<b>0,00</b>	<b>10 546,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		1 787 086,34	0,00	10 546,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	350 378,21	0,00	10 546,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 031 007,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	258 722,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	146 977,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>213 259,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		213 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-1 573 827,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 546,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	272 626,82	0,00	272 626,82
	Dépenses de l'exercice	0,00	272 626,82	0,00	272 626,82
011	Charges à caractère général	0,00	14 900,00	0,00	14 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	257 726,82	0,00	257 726,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-272 626,82	0,00	-272 626,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	909 426,86	0,00	0,00	0,00	1 611 762,65	0,00	2 521 189,51
	Dépenses de l'exercice	0,00	909 426,86	0,00	0,00	0,00	1 611 762,65	0,00	2 521 189,51
011	Charges à caractère général	0,00	333 291,80	0,00	0,00	0,00	431 412,34	0,00	764 704,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	521 111,86	0,00	0,00	0,00	1 178 190,13	0,00	1 699 301,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	55 023,20	0,00	0,00	0,00	1 550,00	0,00	56 573,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610,18	0,00	610,18
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	53 242,00	0,00	0,00	0,00	1 089 000,00	0,00	1 142 242,00
	Recettes de l'exercice	0,00	53 242,00	0,00	0,00	0,00	1 089 000,00	0,00	1 142 242,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	882,00	0,00	0,00	0,00	734 000,00	0,00	734 882,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00	0,00	405 000,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 360,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-856 184,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-522 762,65</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 378 947,51</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>45 146,08</b>	<b>0,00</b>	<b>864 280,78</b>	<b>1 611 762,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		45 146,08	0,00	864 280,78	1 611 762,65	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	333 291,80	431 412,34	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 146,08	0,00	475 965,78	1 178 190,13	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	55 023,20	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	610,18	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 242,00</b>	<b>1 089 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	53 242,00	1 089 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	882,00	734 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	50 000,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-45 146,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-811 038,78</b>	<b>-522 762,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	552,10	0,00	0,00	552,10
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	552,10	0,00	0,00	552,10
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	552,10	0,00	0,00	552,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-552,10	0,00	0,00	-552,10

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

		artistiques		spectacles					
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,10
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,10
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-552,10

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	157 373,03	174 775,52	0,00	332 148,55
	Dépenses de l'exercice	0,00	157 373,03	174 775,52	0,00	332 148,55
011	Charges à caractère général	0,00	139 152,74	17 217,40	0,00	156 370,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	18 220,29	157 558,12	0,00	175 778,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	36 587,50	86 000,00	0,00	122 587,50
	Recettes de l'exercice	0,00	36 587,50	86 000,00	0,00	122 587,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	36 587,50	56 000,00	0,00	92 587,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-120 785,53	-88 775,52	0,00	-209 561,05

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

				sportifs ou de loisir					
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>76 971,07</b>	<b>7 080,00</b>	<b>73 321,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 775,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		76 971,07	7 080,00	73 321,96	0,00	0,00	174 775,52	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	76 227,63	7 080,00	55 845,11	0,00	0,00	17 217,40	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	743,44	0,00	17 476,85	0,00	0,00	157 558,12	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>5 887,50</b>	<b>0,00</b>	<b>30 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		5 887,50	0,00	30 700,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 887,50	0,00	30 700,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-71 083,57</b>	<b>-7 080,00</b>	<b>-42 621,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-88 775,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

						handicapés		difficulté	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 224,17	0,00	1 370 224,17
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 370 224,17	0,00	1 370 224,17
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	144 644,24	0,00	144 644,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 225 579,93	0,00	1 225 579,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 030,58	0,00	1 060 030,58
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 030,58	0,00	1 060 030,58
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	247 498,30	0,00	247 498,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	72 532,28	0,00	72 532,28
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	-310 193,59	0,00	-310 193,59



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	744 122,31	0,00	1 000,00	0,00	745 122,31
	Dépenses de l'exercice	744 122,31	0,00	1 000,00	0,00	745 122,31
011	Charges à caractère général	5 563,71	0,00	0,00	0,00	5 563,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	735 243,38	0,00	0,00	0,00	735 243,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 215,22	0,00	0,00	0,00	3 215,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	821 545,19	96 504,00	70 000,00	0,00	988 049,19
	Recettes de l'exercice	821 545,19	96 504,00	70 000,00	0,00	988 049,19
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	816 479,00	0,00	0,00	0,00	816 479,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
74	Dotations et participations	5 066,19	96 504,00	0,00	0,00	101 570,19
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	77 422,88	96 504,00	69 000,00	0,00	242 926,88

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	545 617,95	186 050,57	0,00	0,00	12 453,79	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	545 617,95	186 050,57	0,00	0,00	12 453,79	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 700,00	500,00	0,00	0,00	3 363,71	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	540 602,73	185 550,57	0,00	0,00	9 090,08	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 215,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	614 585,00	201 394,00	0,00	0,00	5 566,19	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	614 585,00	201 394,00	0,00	0,00	5 566,19	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	614 585,00	201 394,00	0,00	0,00	500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 066,19	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	68 967,05	15 343,43	0,00	0,00	-6 887,60	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel

<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		96 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		96 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	96 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		96 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	107 046,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 046,78
	Dépenses de l'exercice	107 046,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 046,78
011	Charges à caractère général	47 232,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 232,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 307,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 307,18
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	22 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 507,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	137 312,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 312,30
	Recettes de l'exercice	137 312,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 312,30
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	25 212,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 212,30
75	Autres produits de gestion courante	96 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>30 265,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 265,52</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		567 249,79	384 217,00	0,00	0,00	0,00	951 466,79
Dépenses de l'exercice		567 249,79	384 217,00	0,00	0,00	0,00	951 466,79
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	128 799,19	0,00	0,00	0,00	0,00	128 799,19
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	412 450,60	0,00	0,00	0,00	0,00	412 450,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	244,54	0,00	0,00	0,00	244,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
Opérations d'équipement		0,00	383 972,46	0,00	0,00	0,00	383 972,46
1013	Espace Petite Enfance ETUZ	0,00	712,58	0,00	0,00	0,00	712,58
2001	Maison Communautaire	0,00	311 739,94	0,00	0,00	0,00	311 739,94
2007	Achat de véhicules	0,00	58 993,62	0,00	0,00	0,00	58 993,62
2300	Maison de Pays	0,00	6 726,00	0,00	0,00	0,00	6 726,00
3009	Sentiers de Randonnée	0,00	5 800,32	0,00	0,00	0,00	5 800,32
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		2 628 491,33	86 120,00	0,00	0,00	0,00	2 714 611,33
Recettes de l'exercice		2 270 414,20	86 120,00	0,00	0,00	0,00	2 356 534,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	315 485,24	0,00	0,00	0,00	0,00	315 485,24
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	399 532,99	0,00	0,00	0,00	0,00	399 532,99
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	953 634,76	0,00	0,00	0,00	0,00	953 634,76
13	Subventions d'investissement	0,00	86 120,00	0,00	0,00	0,00	86 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 761,21	0,00	0,00	0,00	0,00	600 761,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		358 077,13	0,00	0,00	0,00	0,00	358 077,13
<b>SOLDE (2)</b>		<b>2 061 241,54</b>	<b>-298 097,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763 144,54</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		378 416,68	0,00	0,00	5 800,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		378 416,68	0,00	0,00	5 800,32	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat <sup>o</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act <sup>o</sup> de coopérat <sup>o</sup> décentralisée
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	244,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		378 172,14	0,00	0,00	5 800,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1013	Espace Petite Enfance ETUZ	712,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	Maison Communautaire	311 739,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	Achat de véhicules	58 993,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2300	Maison de Pays	6 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3009	Sentiers de Randonnée	0,00	0,00	0,00	5 800,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>85 591,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>529,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		85 591,00	0,00	0,00	529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	85 591,00	0,00	0,00	529,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-292 825,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 271,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	24 421,75	0,00	24 421,75
Dépenses de l'exercice		0,00	24 421,75	0,00	24 421,75
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	24 421,75	0,00	24 421,75
1404	Equipt matériel entretien bât	0,00	24 421,75	0,00	24 421,75
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
Recettes de l'exercice		0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-23 221,75	0,00	-23 221,75

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1404	Equipt matériel entretien bât	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	216 257,45	0,00	0,00	0,00	1 000 514,14	0,00	1 216 771,59
	Dépenses de l'exercice	0,00	216 257,45	0,00	0,00	0,00	1 000 514,14	0,00	1 216 771,59
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	216 257,45	0,00	0,00	0,00	1 000 514,14	0,00	1 216 771,59
1200	Sites d'accueil Périscolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 701,69	0,00	48 701,69
1201	Extension Périscolaire BOULT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 812,45	0,00	951 812,45
1400	Equipement Scolaire	0,00	51 345,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 345,20
1410	Pôle Educatif BOULT	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
1412	RPI LES 4 MONTs	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00



CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1413	Pôle Educatif RIOZ	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
1414	Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE	0,00	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 480,00
1415	Pôle Educatif ETUZ	0,00	15 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 360,00
1416	Pôle Educatif TRESILLEY	0,00	15 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 528,00
1417	Pôle Educatif PERROUSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1418	Ecole VORAY	0,00	19 526,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 526,40
1419	Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC)	0,00	17 217,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 217,85
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>25 512,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>576 413,60</b>	<b>0,00</b>	<b>601 925,60</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>0,00</b>	<b>25 512,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>576 413,60</b>	<b>0,00</b>	<b>601 925,60</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 512,00	0,00	0,00	0,00	576 413,60	0,00	601 925,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-190 745,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-424 100,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-614 845,99</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 257,45</b>	<b>1 000 514,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	216 257,45	1 000 514,14	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	216 257,45	1 000 514,14	0,00	0,00	0,00	0,00
1200	Sites d'accueil Périscolaire	0,00	0,00	0,00	48 701,69	0,00	0,00	0,00	0,00
1201	Extension Périscolaire BOULT	0,00	0,00	0,00	951 812,45	0,00	0,00	0,00	0,00
1400	Equipement Scolaire	0,00	0,00	51 345,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1410	Pôle Educatif BOULT	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1412	RPI LES 4 MONTS	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1413	Pôle Educatif RIOZ	0,00	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1414	Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE	0,00	0,00	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1415	Pôle Educatif ETUZ	0,00	0,00	15 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1416	Pôle Educatif TRESILLEY	0,00	0,00	15 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1417	Pôle Educatif PERROUSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1418	Ecole VORAY	0,00	0,00	19 526,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1419	Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC)	0,00	0,00	17 217,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	25 512,00	576 413,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	25 512,00	576 413,60	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	25 512,00	576 413,60	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-190 745,45	-424 100,54	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00
2500	Moulin de Fondremand	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
3005	Réhabilitation Petit Patrimoine	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	17 976,00	0,00	0,00	17 976,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	17 976,00	0,00	0,00	17 976,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	17 976,00	0,00	0,00	17 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	-58 024,00	0,00	0,00	-58 024,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
2500	Moulin de Fondremand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
3005	Réhabilitation Petit Patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 976,00</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 976,00</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-58 024,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	923 963,30	0,00	0,00	923 963,30
Dépenses de l'exercice		0,00	923 963,30	0,00	0,00	923 963,30
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	923 963,30	0,00	0,00	923 963,30
2100	Gymnases	0,00	396 000,00	0,00	0,00	396 000,00
2200	Piscines	0,00	522 963,30	0,00	0,00	522 963,30
2601	Equipt Sportif Spécialisé RIOZ	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	513 992,00	0,00	0,00	513 992,00
Recettes de l'exercice		0,00	513 992,00	0,00	0,00	513 992,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	513 992,00	0,00	0,00	513 992,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-409 971,30	0,00	0,00	-409 971,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		401 000,00	0,00	522 963,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		401 000,00	0,00	522 963,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		401 000,00	0,00	522 963,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2100	Gymnases	396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2200	Piscines	0,00	0,00	522 963,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
2601	Equipt Sportif Spécialisé RIOZ	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		<b>241 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>272 432,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Recettes de l'exercice		241 560,00	0,00	272 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	241 560,00	0,00	272 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-159 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-250 531,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	328 816,33	0,00	328 816,33
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	328 816,33	0,00	328 816,33
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	328 816,33	0,00	328 816,33
1011	Espace Petite Enfance RIOZ	0,00	0,00	0,00	0,00	214 432,33	0,00	214 432,33
1012	Espace Petite Enfance VORAY	0,00	0,00	0,00	0,00	86 204,74	0,00	86 204,74
1013	Espace Petite Enfance ETUZ	0,00	0,00	0,00	0,00	25 481,26	0,00	25 481,26
1100	Relais Assistantes Maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 698,00	0,00	2 698,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	14 775,00	0,00	14 775,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	14 775,00	0,00	14 775,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 775,00	0,00	14 775,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-314 041,33</b>	<b>0,00</b>	<b>-314 041,33</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	104 549,00	12 500,00	0,00	117 049,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	104 549,00	12 500,00	0,00	117 049,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	104 549,00	12 500,00	0,00	117 049,00
3011	Politique du logement	0,00	0,00	104 549,00	12 500,00	0,00	117 049,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-104 549,00</b>	<b>-12 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-117 049,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>30 008,00</b>	<b>138 220,05</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 228,05</b>
Dépenses de l'exercice		30 008,00	138 220,05	10 000,00	0,00	178 228,05
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		30 008,00	138 220,05	10 000,00	0,00	178 228,05
3001	Réhabilitation des Ruisseaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
3003	PLU et Cartes Communales	0,00	138 220,05	0,00	0,00	138 220,05
3010	Ressource en Eau Potable	30 008,00	0,00	0,00	0,00	30 008,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>9 151,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>14 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 256,00</b>
Recettes de l'exercice		9 151,00	30 000,00	14 105,00	0,00	53 256,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 151,00	30 000,00	14 105,00	0,00	53 256,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-20 857,00</b>	<b>-108 220,05</b>	<b>4 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-124 972,05</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	30 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	30 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	30 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3001	Réhabilitation des Ruisseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3003	PLU et Cartes Communales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3010	Ressource en Eau Potable	0,00	30 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	9 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	9 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-20 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		138 220,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		138 220,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		138 220,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
3001	Réhabilitation des Ruisseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
3003	PLU et Cartes Communales	138 220,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3010	Ressource en Eau Potable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 105,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 105,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-108 220,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		128 961,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 961,32
Dépenses de l'exercice		128 961,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 961,32
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		128 961,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 961,32

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2903	AIDES SOUTIEN COVID	51 561,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 561,32
2904	AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES	77 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 400,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>27 942,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 942,20</b>
Recettes de l'exercice		27 942,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 942,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 942,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 942,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-101 019,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-101 019,12</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par Le La Présidente, Nadine WANTZ (1),

A RIOZ, le 26/09/2022

Le La Présidente, Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A RIOZ, le 26/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par Le La Présidente, Nadine WANTZ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2022, et de la publication le 05/10/2022

A RIOZ, le 05/10/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

<b>Numéro SIRET</b> <b>24700070600090</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE CCPR</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : BUDGET SPANC 247 (3)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 17

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 18

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 19

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 21

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	100,00	100,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		100,00	100,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	0,00	0,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		0,00	0,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	100,00	100,00
----------------------------	--------	--------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1 700,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1 700,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1 700,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>107 296,18</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>108 996,18</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 600,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>4 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 600,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	104 296,18	0,00	100,00	100,00	104 396,18
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>108 896,18</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>108 996,18</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>108 896,18</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>108 996,18</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>108 996,18</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	622,00	0,00	0,00	0,00	622,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>622,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>622,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>622,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>622,00</b>
---	---------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>622,00</b>
--	---------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>622,00</b>
---	---------------



## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	100,00		100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>100,00</b>
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>100,00</b>
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
6287	Remboursements de frais	0,00	100,00	100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 600,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 600,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 600,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 600,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>100,00</b>
---	---------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 600,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	4 600,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>4 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	104 296,18	100,00	100,00
774	Subventions exceptionnelles	104 296,18	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>108 896,18</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>108 896,18</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>100,00</b>
---	---------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	622,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	622,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>622,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Service d'assainissement non collectif (1)  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	100,00
6287	Remboursements de frais	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>D 002 (5)</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		100,00

## A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00
774	Subventions exceptionnelles	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>100,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>100,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Service d'assainissement non collectif (1)  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

## A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par (1) Le La Présidente Nadine WANTZ,

A RIOZ le 26/09/2022

(1) Le La Présidente Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A RIOZ, le 26/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Le La Présidente Nadine WANTZ, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2022, et de la publication le 05/10/2022

A RIOZ, le 05/10/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



<b>Numéro SIRET</b> <b>24700070600132</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE CCPR</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Décision modificative 1 (3)</b>
------------------------------------

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT 949 (3)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	25
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	26
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	27
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	29
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	31
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R</b>		=	=
<b>T</b>		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
<b>P</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R</b>		=	=
<b>T</b>		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	423 166,00	0,00	0,00	0,00	423 166,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	282 085,00	0,00	0,00	0,00	282 085,00
014	Atténuations de produits	-82 787,00	0,00	0,00	0,00	-82 787,00
65	Autres charges de gestion courante	11 197,48	0,00	0,00	0,00	11 197,48
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>633 661,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>633 661,48</b>
66	Charges financières	133 532,67	0,00	0,00	0,00	133 532,67
67	Charges exceptionnelles	232 328,55	0,00	0,00	0,00	232 328,55
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 834,13		0,00	0,00	4 834,13
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 004 356,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 004 356,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	475 180,39		0,00	0,00	475 180,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>475 180,39</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 180,39</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 479 537,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 479 537,22</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 479 537,22</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 003 714,00	0,00	0,00	0,00	1 003 714,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 023 714,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 023 714,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	90 440,21	0,00	0,00	0,00	90 440,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 114 154,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 154,21</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	189 617,59		0,00	0,00	189 617,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>189 617,59</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 617,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 303 771,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 303 771,80</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>457 259,39</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 761 031,19</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>285 562,80</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 035 232,00	0,00	0,00	0,00	1 035 232,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 035 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 035 232,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	21 390,00	0,00	0,00	0,00	21 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées	311 130,00	0,00	0,00	0,00	311 130,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>332 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>332 520,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 367 752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 367 752,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	189 617,59		0,00	0,00	189 617,59
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>189 617,59</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 617,59</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 557 369,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 557 369,59</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 557 369,59</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	645 196,70	0,00	0,00	0,00	645 196,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>645 196,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>645 196,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	80 692,44	0,00	0,00	0,00	80 692,44
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>80 692,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 692,44</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>725 889,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 889,14</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	475 180,39		0,00	0,00	475 180,39
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>475 180,39</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 180,39</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 201 069,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 201 069,53</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>372 463,40</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 573 532,93</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>285 562,80</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>423 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6021	Matières consommables	500,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	500,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	4 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00	0,00
6066	Carburants	3 100,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	115 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	26 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	44 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	7 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00
618	Divers	10 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	14 766,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	0,00	0,00
6288	Autres	60 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>282 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	281 885,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>-82 787,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	-82 787,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>11 197,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	9 697,48	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>633 661,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>133 532,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	101 603,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	16 429,67	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 500,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>232 328,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	208 943,86	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 384,69	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>4 834,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	4 834,13	0,00	0,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 004 356,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	475 180,39	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 479 537,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	16 429,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>1 003 714,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
704	Travaux	75 388,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	956 051,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	-42 725,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	15 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
741	Primes d'épuration	20 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>1 023 714,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>90 440,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
778	Autres produits exceptionnels	90 440,21	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>1 114 154,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>189 617,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	189 617,59	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>189 617,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 303 771,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
5002	Opération d'équipement n° 5002 (5)	244 401,00	0,00	0,00
5004	Opération d'équipement n° 5004 (5)	256 458,00	0,00	0,00
5006	Opération d'équipement n° 5006 (5)	24 000,00	0,00	0,00
5007	Opération d'équipement n° 5007 (5)	13 650,00	0,00	0,00
5010	Opération d'équipement n° 5010 (5)	80 000,00	0,00	0,00
5013	Opération d'équipement n° 5013 (5)	294 050,00	0,00	0,00
5014	Opération d'équipement n° 5014 (5)	85 000,00	0,00	0,00
5015	Opération d'équipement n° 5015 (5)	37 673,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 035 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	21 390,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	21 390,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	311 130,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	311 130,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>332 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 367 752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	189 617,59	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	189 617,59	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	56 725,08	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	22 861,15	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	5 586,22	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	13 275,64	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	91 169,50	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>189 617,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>1 557 369,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>645 196,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	284 475,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	124 385,40	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	228 067,30	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	8 269,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>645 196,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>80 692,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Autres réserves	80 692,44	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat* (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat* et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>80 692,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>725 889,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	1 437,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	8 405,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 629,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 807,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	129 833,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	328 108,39	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	127,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	823,00	0,00	0,00
28188	Autres	11,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>475 180,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>1 201 069,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5002 (1)**  
**LIBELLE : RESEAU+STATION CIREY**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		88 388,82	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	88 388,82	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	88 388,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5004 (1)**  
**LIBELLE : NOUVEAUX RESEAUX EU**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		223 042,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	223 042,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	14 976,02	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	118 456,34	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	55 667,52	0,00	0,00	0,00	0,00
217562	Service d'assainissement (mise à dispo)	33 942,40	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5006 (1)**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT DE MATERIEL**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		8 878,01	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	2 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 003,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2155	Outils industriels	892,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 990,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	119,90	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5007 (1)**  
**LIBELLE : CONFORMITE ASST COLL FONDREMAND**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>915,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5010 (1)**  
**LIBELLE : MISES A JOUR SDA**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5013 (1)**  
**LIBELLE : RENOUELEMENT DE RESEAUX EU**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		53 364,03	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	53 364,03	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	36 095,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	17 268,23	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5014 (1)**  
**LIBELLE : DEPLOIEMENT TELEGESTION**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5015 (1)**  
**LIBELLE : MISE CONFORMITE INSTALLATIONS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 560,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	3 560,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	3 560,28	0,00	0,00	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

**Service d'assainissement collectif (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	0,00
	<b>D 002 (5)</b>	0,00
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00

## A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

**Service d'assainissement collectif (1)**  
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>D 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

## A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R 001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 42

Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES :

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2022

Présenté par (1) Le La Présidente Nadine WANTZ,

A RIOZ le 26/09/2022

(1) Le La Présidente Nadine WANTZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A RIOZ, le 26/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

VOIR FEUILLE EMARGEMENT JOINTE	
--------------------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Le La Présidente Nadine WANTZ, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2022, et de la publication le 05/10/2022

A RIOZ, le 05/10/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.